

Portrait de la population grenobloise

Analyse des besoins sociaux 2018-2019



SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
DÉMOGRAPHIE ET POPULATION	5
LOGEMENT ET HABITAT	15
ÉCONOMIE ET EMPLOI	28
REVENUS ET PRÉCARITÉ	38
SANTÉ	51
PETITE ENFANCE	62
PERSONNES ÂGÉES	73
CONCLUSION	87
ANNEXES	88

INTRODUCTION

L'observation sociale de la population grenobloise

Depuis le décret du 21 juin 2016, les centres communaux et intercommunaux d'action sociale doivent produire une analyse des besoins sociaux (ABS) de la population de leur territoire à raison d'une fois par mandat municipal, et la présenter au conseil d'administration « *au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux* »¹.

À Grenoble, l'analyse des besoins sociaux est réalisée chaque année. Ce travail s'intègre dans le cadre d'une démarche globale d'observation et de veille sociale, permettant de mettre en lumière et d'analyser les spécificités, évolutions et enjeux du territoire en matière démographique, sociale et économique. La mission d'observation sociale a en effet été réaffirmée au sein de la feuille de route 2018-2020 du CCAS de Grenoble, dans la mesure où elle contribue à consolider la place des usagers et usagères au cœur de l'action sociale par la prise en compte de leurs besoins.

L'analyse des besoins sociaux est un document ressource qui dépasse le cadre strict de l'obligation réglementaire pour constituer un **outil partagé de connaissance de la population grenobloise**. Son utilité va au-delà du cadre resserré du conseil d'administration du CCAS puisque l'ABS est également présentée aux élu-es de la Ville de Grenoble, et valorisée auprès de l'ensemble des agent-es des deux institutions. Elle est, de plus, accessible à tous et toutes par le biais du site internet de la Ville de Grenoble, permettant d'accompagner et de nourrir le débat public. Enfin, elle fait aussi l'objet depuis deux ans d'une présentation lors d'un séminaire auquel sont conviés de nombreux partenaires du territoire.

Portrait des Grenoblois et Grenobloises

Cette édition 2018-2019 est consacrée à l'actualisation des données généralistes relatives à la population grenobloise. **Elle vise donc à dresser le portrait sociodémographique des Grenoblois et des Grenobloises en pointant les évolutions à l'œuvre et les enjeux actuels et à venir en matière de besoins sociaux**. Comme chaque année, une attention spécifique est portée à l'analyse des secteurs et des quartiers de la ville, ainsi qu'à la comparaison avec le territoire de la Métropole et d'autres communes similaires à Grenoble par leur taille et leur positionnement dans leur agglomération².

¹ Article R123-1 du Code de l'action sociale et des familles.

² Le panel de comparaison utilisé jusqu'en 2017 a été actualisé en 2018 pour mieux tenir compte des évolutions démographiques et administratives (métropolisation des territoires). Il permet de positionner Grenoble par rapport à des villes comparables d'un point de vue démographique et administratif (nombre d'habitants, poids de la ville-centre dans son agglomération). Le panel utilisé dans cette ABS est composé des villes suivantes : Clermont-Ferrand, Mulhouse, Orléans, Perpignan, Rennes, Rouen, Saint-Étienne, Toulon, Tours.

Sept parties structurent le document, permettant d'approfondir la connaissance de la population dans l'ensemble des champs des politiques sociales :

- Démographie et population
- Logement et habitat
- Économie et emploi
- Revenus et précarité
- Santé
- Petite enfance
- Personnes âgées

Méthodologie

L'ABS 2018-2019 repose sur une approche à la fois quantitative et qualitative.

Les données chiffrées sont issues de différentes sources et sélectionnées aux dernières dates disponibles :

- Insee RP, exploitation principale et complémentaire 2010-2015
- Insee Filosofi 2015
- Conseil départemental de l'Isère 2018
- Caf 2012-2017
- Carsat 2018
- ORS 2017
- IBEST 2018
- Répertoire du parc locatif social 2015 à 2018
- Rapports d'activité et bases de données des services CCAS et Ville (2017, 2018)
- Rapports d'activité et bases de données de partenaires (2017, 2018)

Les données statistiques, selon leur disponibilité et leur fiabilité, sont mobilisées à plusieurs échelles d'observation. La maille la plus fine est celle des Iris qui permettent de reconstituer les six secteurs de la Ville de Grenoble. La situation grenobloise est également mise en perspective avec celle des villes du panel de comparaison et ponctuellement à la situation locale ou nationale.

Une partie de ces données statistiques a été traitée en collaboration étroite avec l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

Sources et précisions méthodologiques

L'Iris (ilot regroupé pour l'information statistique) constitue la brique de base en matière de diffusion de données infracommunales produites pour la statistique publique (par l'Insee ou la Caf par exemple). Il respecte des critères géographiques et démographiques spécifiques lui attribuant des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps. Les Iris ont été définis en 1999 par l'Insee en concertation avec les communes. La ville de Grenoble est découpée en 70 Iris, dont 2 Iris non peuplés (Polygone et Grand Place-Alpexpo).

Les données du recensement de la population réalisé par l'Insee sont celles disponibles au moment de la réalisation du document : il s'agit des données millésimées 2015.

Avec la méthode de recensement utilisée depuis le début des années 2000, elles résultent du traitement statistique des données recueillies par sondage auprès d'un échantillon de la population durant 5 années

d'enquête, entre 2013 et 2017. Les données millésimées 2015 peuvent ainsi être comparées aux données 2010 conformément aux recommandations de l'Insee.

Point d'attention : les données Insee fournies à l'échelle d'un Iris ne sont pas destinées à être analysées comme telles. Elles sont en effet arrondies et doivent être prises avec précaution en raison de leur relative fiabilité à une échelle si fine. Leur usage demeure pertinent dans le cadre de comparaisons pour positionner les quartiers les uns par rapport aux autres et par rapport à la ville.

Les données de la Caf de l'Isère sont les données disponibles les plus récentes, soit les données au 31 décembre 2017. Des évolutions sont calculées comme pour les données Insee sur une période de 5 ans, entre 2012 et 2017. Elles concernent de manière exhaustive les allocataires de la Caf et leurs ayant-droits et peuvent donc être utilisées comme telles, sans arrondi. En revanche, une partie de la population du territoire n'est pas comptabilisée, notamment les ménages relevant du régime agricole ou indépendant, et ceux qui ne remplissent pas les conditions d'attribution des prestations sociales ou familiales (en raison de leur niveau de revenu par exemple, ou qui ne disposent pas d'un titre de séjour comme les familles en demande d'asile).

Des données qualitatives issues d'entretiens et des résultats d'études nationales ou locales viennent également enrichir, compléter ou illustrer l'analyse.

Pour la première fois, des données quantitatives relatives au bien-être des habitants sont mobilisées dans cette ABS. Elles sont issues de l'enquête IBEST (Indicateurs de bien-être soutenable et territorialisé) réalisée par Grenoble-Alpes Métropole et des exploitations effectuées par Grenoble Ecole de Management, l'Université Grenoble Alpes et l'Agence d'urbanisme auxquelles sont associées la Ville et le CCAS de Grenoble.

Mesurer et comprendre le bien-être des habitants : la démarche IBEST

Dans le sillage des nombreuses réflexions et expérimentations internationales ou locales autour de nouveaux indicateurs de richesses, la Métropole et l'Université de Grenoble ont initié depuis le début des années 2000 un travail de **construction d'indicateurs alternatifs**. Basée sur le constat que certains aspects de la vie sociale ne sont pas renseignés par l'observation statistique classique, ou ne le sont que par des indicateurs « à charge » (taux de chômage, taux de pauvreté...), la démarche a pour objectif **d'enrichir l'analyse des besoins sociaux par la prise en compte de dimensions plus sensibles relatives au bien-être, à « ce qui compte » pour les habitant-es**, y compris les richesses non monétaires, en proposant une lecture renouvelée de la compréhension du territoire et des besoins de la population.

La démarche IBEST repose sur **deux volets méthodologiques** : une enquête par questionnaire administrée à un échantillon représentatif de 1 000 Métropolitain-es en 2012 et 2018 (en annexe de ce document), articulée à une démarche participative permettant d'enrichir les premiers résultats statistiques (ateliers hybrides citoyen-nes, technicien-nes et élu-es en 2013, atelier lors de la Biennale des villes en transition en 2019).

L'enquête se focalise sur les **dimensions sociales des conditions de vie** : le rapport des personnes à leur propre vécu, aux autres et aux institutions (notamment par la mesure de la satisfaction déclarée à l'égard de sa vie) et les conditions concrètes d'existence des habitant-es.

Le bien-être est ainsi défini autour de **8 dimensions** : conditions de vie matérielles, santé, travail et emploi, activités de loisirs et temps libres, cadre de vie, participation à la vie politique et sociale, rapport à l'environnement, liens sociaux. Il n'est pas résumé à la seule satisfaction subjective, mais sur l'écart potentiel entre les aspirations des personnes et les contraintes ou opportunités rencontrées, en tenant compte des notions de justice sociale, de bien commun et de liens sociaux.

Plusieurs analyses et résultats statistiques issus de la démarche IBEST 2018 sont mobilisés dans cette ABS pour illustrer, compléter ou éclairer certains sujets jusque-là non documentés par les données classiques. Il ne s'agit néanmoins que d'un fragment de l'ensemble des analyses réalisées par le groupe-projet de la démarche IBEST, qui poursuit les exploitations du matériau d'enquête en l'enrichissant des réflexions apportées par divers groupes de travail, y compris en présence de citoyen-nes.

Point d'attention :

En raison des modalités d'échantillonnage (panel représentatif selon la méthode des quotas de l'ensemble de la population métropolitaine mais pas de la population grenobloise), **certaines analyses à l'échelle communale ne sont statistiquement pas réalisables**, en raison de biais trop importants dans la population observée ou d'effectifs trop faibles.

Une précaution particulière doit en effet être apportée à l'analyse effectuée à l'échelle de Grenoble, car l'échantillon de population enquêtée n'est pas représentatif de l'ensemble de la population grenobloise. En l'occurrence, certaines spécificités des ménages grenoblois ont été « gommées » par la sélection de répondants à l'échelle métropolitaine. Ainsi, les données sont davantage relatives à une population âgée, aisée, en couple et à haut niveau de diplôme. À l'inverse, les jeunes âgés de 18 à 24 ans, les ménages d'une personne, les familles, les personnes faiblement diplômées et les personnes en inactivité (au foyer ou en incapacité de travailler) sont sous-représentées dans l'échantillon grenoblois. Cela n'est pas sans conséquence sur les résultats obtenus, particulièrement dans les domaines relatifs au niveau de revenus.

PARTIE 1

DÉMOGRAPHIE ET POPULATION

Les chiffres clefs

Nombre d'habitants

160 650

**Évolution moyenne annuelle
entre 2010 et 2015**

+ 0,6 %

**Part de nouveaux habitants
entre 2014 et 2015**

10 %

**Nombre d'habitants âgés
de moins de 30 ans**

73 000

**Nombre d'habitants âgés
de 60 ans et plus**

32 000

Composition des ménages

**50 %
personnes seules**

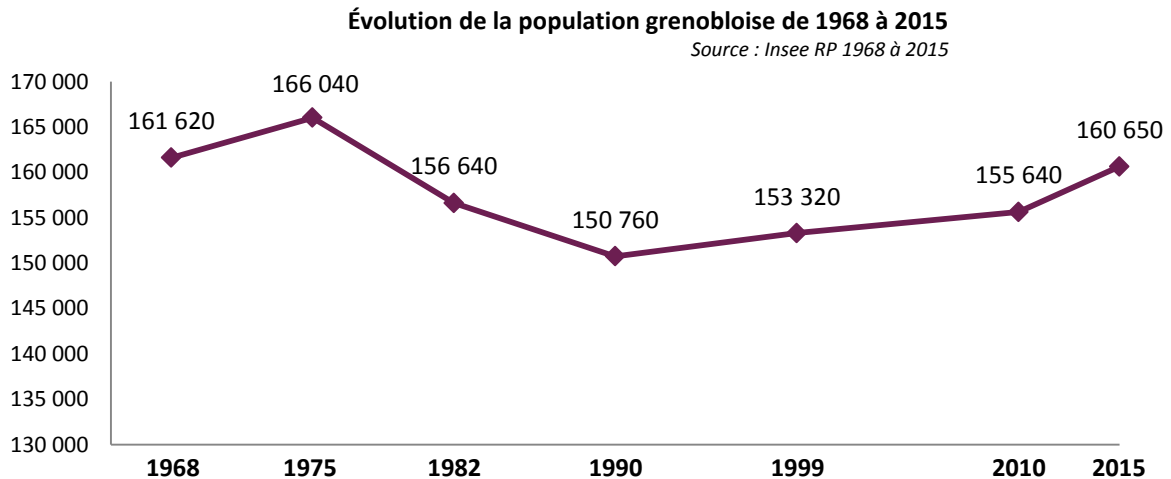
**19 %
couples sans enfant**

**24 %
familles**

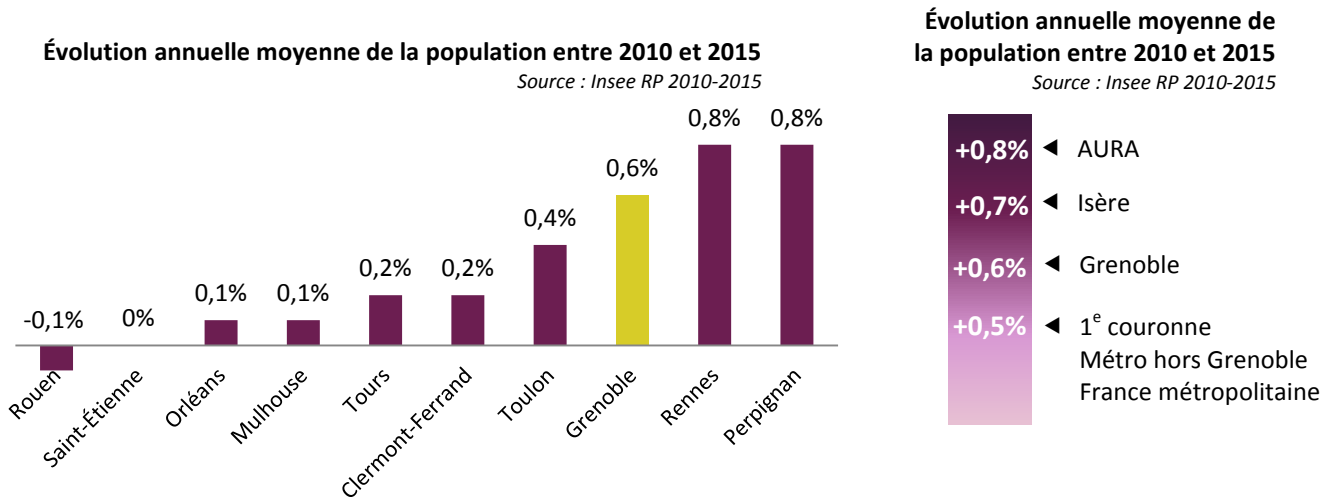
Un ralentissement de la croissance démographique grenobloise, malgré le dynamisme de certains quartiers

Une progression démographique uniquement tirée par le solde naturel

Entre 2010 et 2015, la population grenobloise enregistre une augmentation moyenne de 0,6 % par an, soit 5 000 personnes supplémentaires. Avec 160 650 habitants en 2015, Grenoble concentre 36 % de la population métropolitaine.



En comparaison avec les communes de même taille, la croissance de la population grenobloise demeure assez dynamique, mais elle marque le pas depuis plusieurs années, tout comme la première couronne de la métropole et le territoire national.



La croissance démographique grenobloise est uniquement tirée par le solde naturel positif (grâce au taux de natalité assez élevé de 13,7 naissances pour 1 000 habitants), car la ville enregistre un solde migratoire déficitaire (- 1 500 habitants entre 2010 et 2015).

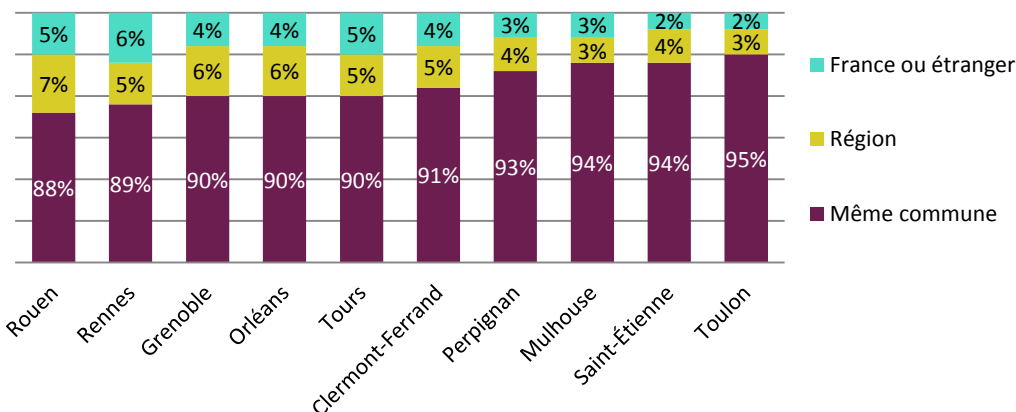
Néanmoins, si la natalité grenobloise est soutenue, il convient de souligner que le nombre de naissances tend à diminuer depuis 2015. Ce constat est partagé avec le territoire national, et s'explique en partie par la baisse du taux de fécondité.

Bien que le nombre de départs dépasse le nombre de nouveaux arrivants, la population grenobloise se renouvelle dans une certaine mesure. En 2015, 10 % de la population ne vivait pas à Grenoble un an auparavant. Ce taux figure parmi les plus élevés du panel des villes de comparaison, après Rouen et Rennes. On observe également qu'un habitant sur deux vit à Grenoble depuis moins de 5 ans, soit un taux supérieur de 9 points à celui de la métropole.

À noter enfin qu'à l'intérieur de la ville, un habitant sur dix a changé de logement entre 2014 et 2015.

Répartition de la population selon le lieu de résidence un an auparavant

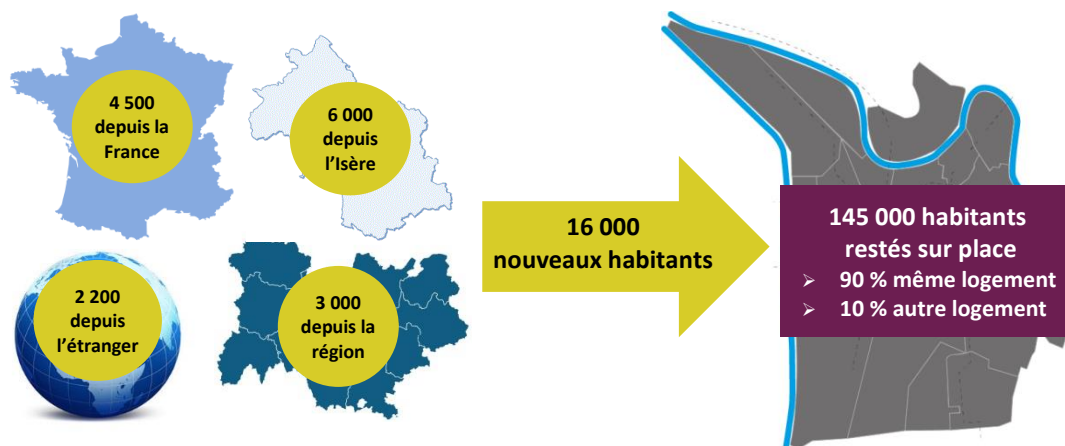
Source : Insee RP 2015



Le renouvellement démographique est principalement le fait des populations jeunes (étudiants et trentenaires) qui constituent la majorité des effectifs arrivés depuis la région Auvergne-Rhône-Alpes et la France métropolitaine. Les populations plus âgées ont quant à elles davantage tendance à rester à Grenoble, a fortiori dans le même logement pour les 65 ans et plus.

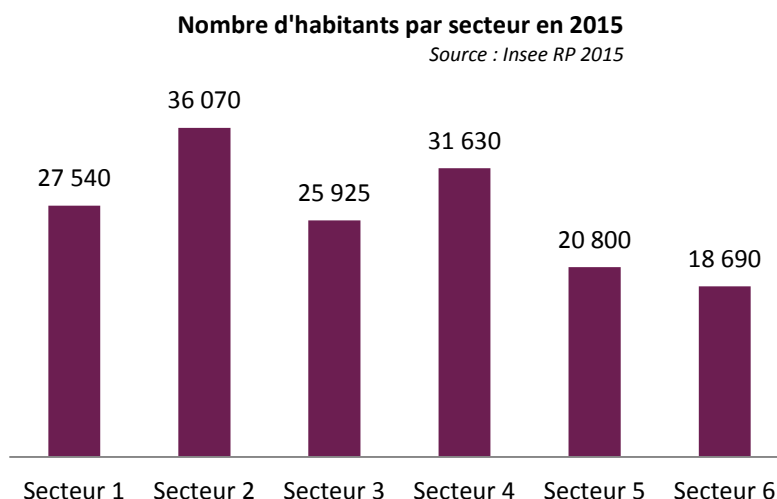
Répartition de la population grenobloise en 2015

Source : Insee RP 2010-2015



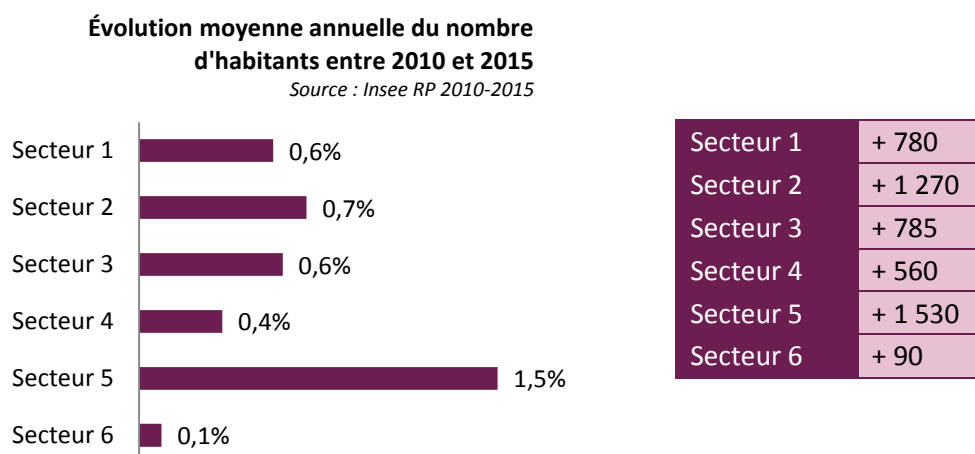
À l'échelle infracommunale, des disparités entre des nouveaux quartiers très dynamiques et des quartiers vieillissants dont la population diminue

L'analyse des spécificités territoriales doit s'accompagner de précautions en raison de la **taille inégale des secteurs**. Territoires les plus peuplés de la ville, les secteurs 2 et 4 abritent une population comparable aux communes d'Échirolles ou de Saint-Martin-d'Hères, avec respectivement 36 070 et 31 630 habitants en 2015. À l'opposé, le secteur 6 est deux fois moins peuplé, avec un peu moins de 19 000 habitants.



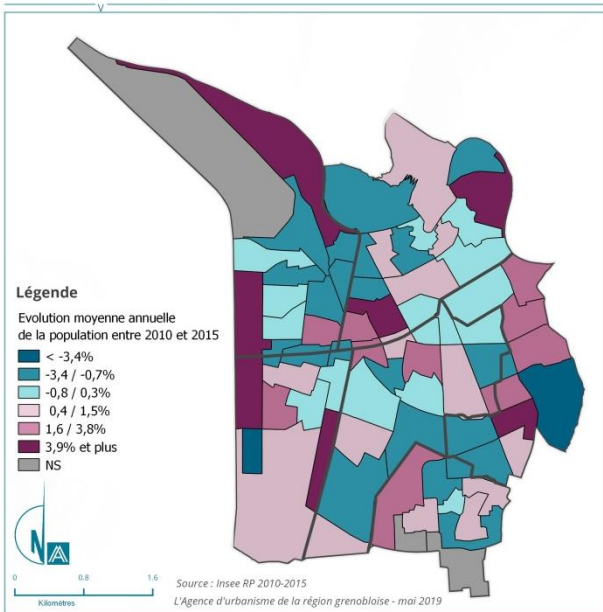
Une vigilance doit également être accordée à l'analyse des secteurs 1 et 3. Dans la mesure où les données statistiques analysées dans ce document ne permettent pas de respecter avec précision le découpage administratif des secteurs (cf. introduction), **la population vivant au nord des grands boulevards (Iris Drac-Ampère, Clinique Mutualiste, Vallier) est entièrement comptabilisée dans le secteur 3.** La prise en compte de cette population augmente ainsi les effectifs du secteur 3 au détriment du secteur 1.

Les différents secteurs de la ville ne voient pas leur population évoluer de manière similaire entre 2010 et 2015. **Seul le secteur 5 connaît une progression démographique notable en comparaison avec la moyenne communale : + 1,5 % par an soit 1 500 habitants supplémentaires en 5 ans.** On recense également près de 1 300 personnes supplémentaires sur le secteur 2. Le secteur 6 voit quant à lui sa population stagner sur la période.



Ces moyennes masquent parfois des évolutions démographiques opposées au sein de chaque secteur.

Évolution moyenne annuelle de la population entre 2010 et 2015



La population du secteur 1 stagne voire diminue entre 2010 et 2015, et la progression annuelle de 0,6 % enregistrée est uniquement le fait du dynamisme observé à Jean Macé (avec les livraisons du Clos des Fleurs et les premières arrivées à Cambridge), et dans une moindre mesure à Lustucru. Dans le secteur 2 ce sont également les nouvelles constructions qui permettent un taux d'évolution positif, à Championnet (De Bonne) et Île Verte (Blanche Monnier).

Le secteur 3 présente des dynamiques antagonistes : sa population est en diminution dans la majorité des quartiers, hormis à Drac-Ampère, Abry et Eaux-Claires. La progression démographique du secteur 4 est quant à elle modeste (moins de 600 habitants supplémentaires en 5 ans).

Le dynamisme démographique du secteur 5 est particulièrement alimenté par la réhabilitation du quartier Paul Cocat, ainsi que par Abbaye, Valmy et Jouhaux dans une moindre mesure³. Enfin, la stagnation voire la baisse démographique des quartiers du secteur 6 est à peine compensée par l'arrivée de nouveaux habitants à Vigny-Musset (+ 700 personnes).

En résumé, l'augmentation nette de 5 000 habitants à l'échelle de la ville de Grenoble est issue de deux mouvements :

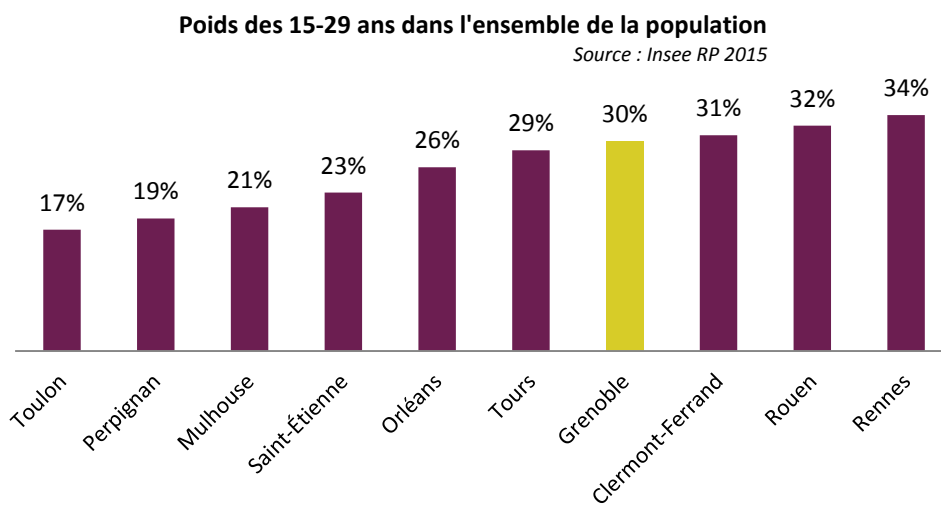
- D'une part le gain de plus de 10 000 habitants principalement dans les quatre quartiers particulièrement investis par des opérations urbaines : Presqu'île, De Bonne, Abbaye-Jouhaux-Cocat, Vigny-Musset
- Mais dans le même temps une diminution de plus de 5 000 habitants essentiellement dans les secteurs 2, 3 (Mistral) et 6, sous l'effet de plusieurs facteurs : vieillissement sur place des populations, opérations de réhabilitation, vacance...

³ Les livraisons de logement dans le cadre du renouvellement urbain du quartier Châtelet, comme celui de Cambridge sur la Presqu'île, ne sont pas encore totalement prises en compte par le millésime 2015 du recensement de l'Insee. Elles alimenteront sans doute dans les années futures la progression démographique de l'IRIS Abbaye.

Une population assez jeune et majoritairement sans enfant, mais des quartiers plus familiaux au sud de la ville

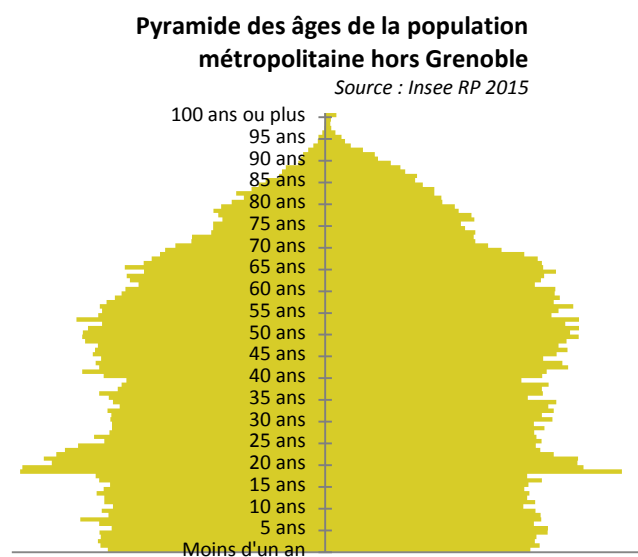
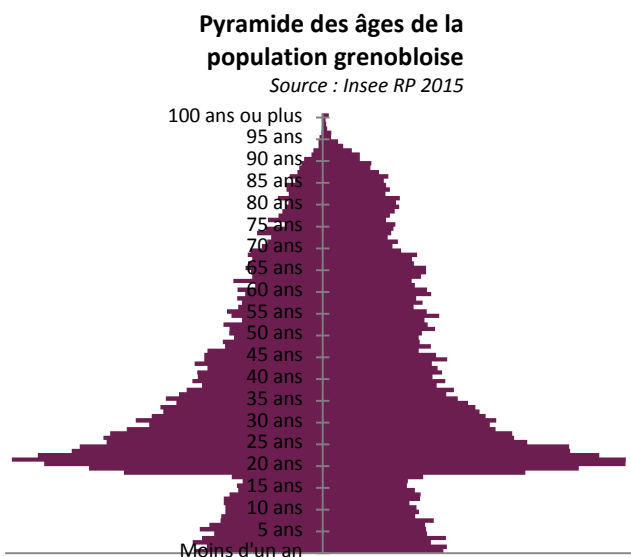
Les étudiants, jeunes adultes et ménages sans enfant, caractéristiques de la population grenobloise

En 2015, près d'un Grenoblois sur deux a moins de 30 ans, en raison principalement du poids important de la tranche des 15-29 ans (30 % de l'ensemble de la population). Ce taux distingue Grenoble du territoire métropolitain (6 points de plus) et des autres communes de même taille (jusqu'à 13 points d'écart avec Toulon). Néanmoins cette tranche d'âge tend à diminuer entre 2010 et 2015 (- 0,6 % par an), alors que, fait notable, les moins de 15 ans progressent fortement (+ 2,1 % par an).



En revanche, les personnes âgées de 60 ans et plus, qui représentent 20 % de la population grenobloise, voient leur nombre progresser assez fortement sur la période, particulièrement les 60-74 ans (+ 1,4 % d'augmentation annuelle en raison de l'arrivée à ces âges des générations du baby-boom).

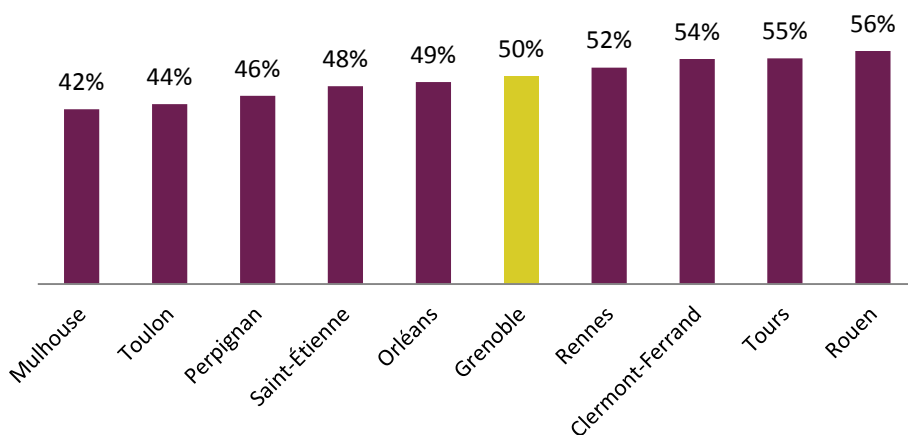
Près de 70 % des Grenoblois ont moins de 45 ans en 2015, ce qui souligne la surreprésentation des populations les plus jeunes, tandis que les tranches des 45-59 ans et des 60-74 ans sont plus nombreuses sur le territoire métropolitain (où elles connaissent une progression plus importante pour les plus âgées).



Autre spécificité grenobloise en comparaison avec la métropole, la **présence importante de ménages d'une personne** : 50 % des Grenoblois vivent seuls dans leur logement, et leur nombre progresse plus fortement que l'ensemble de la population (+ 1,5 % entre 2010 et 2015). Si Grenoble se distingue des communes périphériques de la métropole, il convient de souligner que la part importante de personnes seules s'observe également dans d'autres grandes villes.

Poids des personnes seules dans l'ensemble des ménages

Source : Insee RP 2015



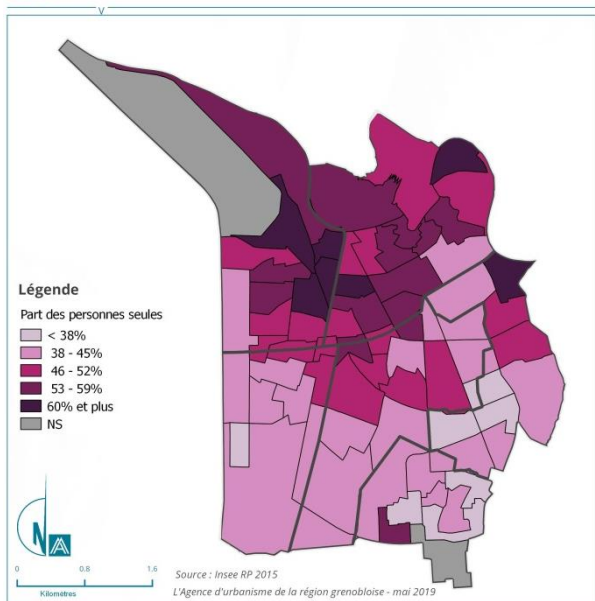
Les familles avec enfants représentent quant à elles un quart des ménages grenoblois, soit 8 points de moins que dans la métropole. Le nombre de familles monoparentales augmente assez fortement entre 2010 et 2015 : + 2,6 % par an soit 800 ménages supplémentaires. Elles représentent un tiers des familles, soit davantage que dans des territoires plus ruraux mais parfois moins que dans d'autres villes-centres (cf. ABS 2017 « Familles »).

Un découpage nord/sud de la ville assez marqué en matière d'âge et de composition familiale

Les secteurs nord de la ville se caractérisent par une présence importante de lycéens et étudiants : plus d'un tiers de la population des secteurs 1 et 2 est âgée de 15 à 29 ans. **Le secteur 6 concentre quant à lui la part la plus élevée d'enfants âgés de moins de 15 ans** : un habitant du secteur sur quatre soit 4 410 enfants. Leur nombre progresse fortement entre 2010 et 2015 : + 3 % par an. Néanmoins en raison de la taille inégale des secteurs, c'est dans le secteur 4 que vivent le plus grand nombre d'enfants de moins de 15 ans (4 640).

Alors que le secteur 1 présente la part la plus faible de personnes âgées de 60 ans et plus (15 % de sa population), **les séniors sont tendanciellement plus nombreux dans le secteur 5** (23 % de la population) où le nombre de 75 ans et plus augmente fortement (+ 4 % par an). L'effectif le plus important de séniors est recensé sur le secteur 2 : 7 280 personnes âgées de 60 ans et plus.

Part des personnes seules dans l'ensemble des ménages en 2015



L'analyse de la structure des ménages donne à voir une géographie encore plus différenciée selon les territoires. En partie en lien avec la part élevée de jeunes en âge d'étudier, mais pas seulement, **les ménages d'une personne ou vivant en colocation sont surreprésentés dans les secteurs 1 et 2** : c'est le cas de 6 ménages sur 10. On recense jusqu'à près de 70 % de personnes seules dans les quartiers Europole, Gabriel Péri ou encore Génissieu.

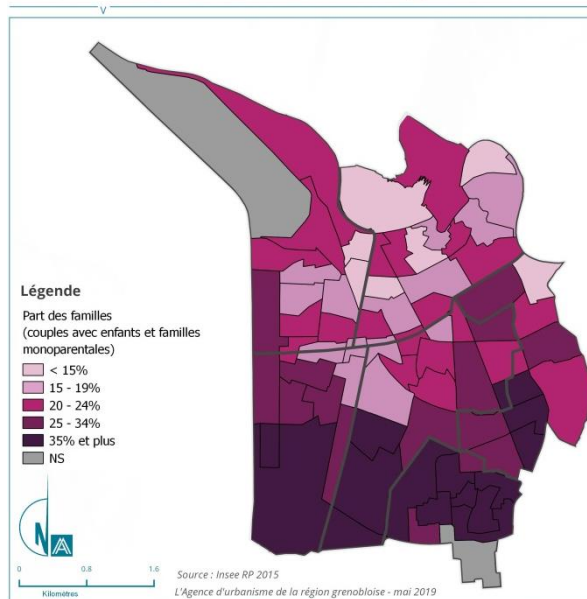
Le nombre de ménages d'une personne progresse assez fortement dans le secteur 2 : près de 900 personnes seules supplémentaires soit + 1,7 % par an entre 2010 et 2015. Il s'agit en majorité d'étudiants et jeunes adultes dans les quartiers d'hyper-centre (Jean Jaurès, Génissieu, de tranches d'âge actives et de populations plus âgées à Championnet et Hoche.

À l'opposé, le secteur 5 et davantage encore le secteur 6 sont des territoires très familiaux : les ménages avec enfants y représentent 30 % à 40 % de l'ensemble des ménages, soit des taux équivalents aux communes familiales de la première couronne métropolitaine. Les taux les plus élevés s'observent dans les quartiers Paul Cocat ou Village Olympique Nord.

En termes d'effectifs, il convient néanmoins de garder à l'esprit que c'est sur le secteur 4 que vit le plus grand nombre de familles : 4 110 ménages.

À noter d'autre part que la population familiale tend à reculer entre 2010 et 2015 sur le secteur 5, **au profit des personnes seules qui progressent très fortement** : 950 personnes supplémentaires soit 5 % d'augmentation par an, principalement des étudiants notamment dans le quartier Valmy.

Part des familles dans l'ensemble des ménages en 2015



En résumé...

- ▶ La population grenobloise augmente faiblement durant les cinq dernières années et uniquement grâce au solde naturel positif (avec néanmoins un recul des naissances) : les flux entrants ne compensent pas le nombre d'habitants qui quittent le territoire.
- ▶ Sur les territoires infracommunaux, deux mouvements antagonistes sont à l'œuvre : on observe des quartiers ayant accueilli de nouvelles constructions très dynamiques (Jean Macé, Championnet, Drac-Ampère, Paul Cocat) mais également un fléchissement démographique dans des quartiers anciens (Gabriel Péri, Esplanade, Mistral, Poterne, Village Olympique Sud). Il semble intéressant de considérer les besoins des nouveaux habitants sur le cadre de vie, l'accès aux commerces et services, l'implication dans la vie locale...
- ▶ La population grenobloise se renouvelle à hauteur de 10 % au cours de l'année, principalement sous l'effet de l'arrivée des étudiants et jeunes adultes, impliquant notamment des besoins en matière de logement, de déplacements, d'accès à l'emploi.
- ▶ Grenoble se caractérise par une présence importante de personnes vivant seules dans leur logement, comme dans d'autres grandes villes, et des tranches d'âge jeunes (moins de 15 ans en augmentation et étudiants).
- ▶ Seulement un quart des ménages sont des familles avec enfants, mais leur population représente 45 % des habitants de la commune et elles sont plus nombreuses au sud de la ville. Les enfants de moins de 15 ans sont en augmentation, nécessitant une prise en compte des besoins de la population familiale en termes de cadre de vie, d'éducation, de parentalité...

PARTIE 2

LOGEMENT ET HABITAT

Les chiffres clefs

Nombre de logements

97 000

Part de T1-T2

36 %

Part de locataires

59 %

Nombre de logements sociaux

20 000
23,4 % du parc

Loyer médian

entre 10,6 €
et 12 €/m²

Prix médian à l'achat

2 130 €/m² dans l'ancien
3 920 €/m² dans le neuf

Nombre de personnes en demande
d'hébergement auprès du 115

6 000 dans
l'agglomération grenobloise

Un parc de logements en progression, très typé selon les territoires

Des logements plutôt petits et anciens, un renouvellement urbain qui s'observe déjà dans certains quartiers

Avec près de **100 000 logements** en 2015, le parc grenoblois est composé d'après l'Insee de :

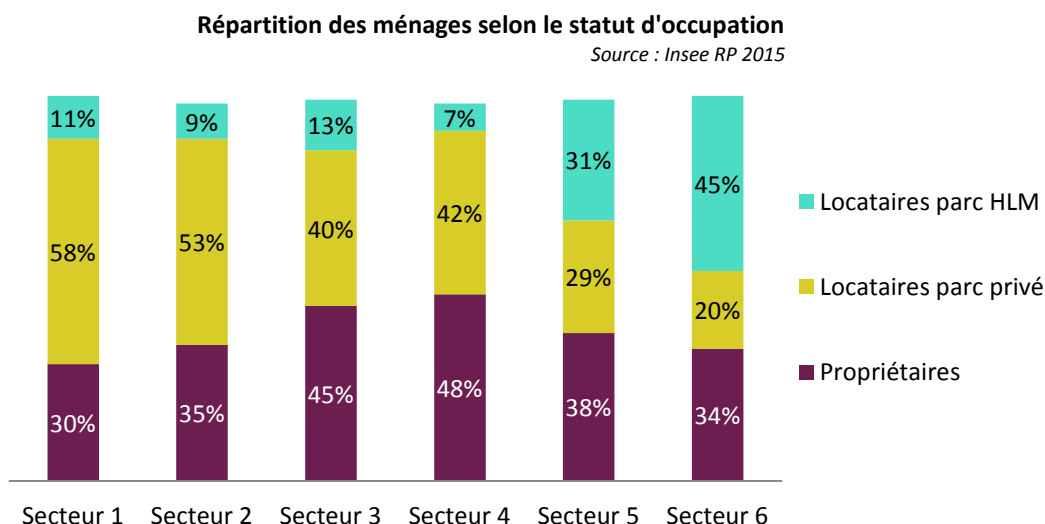
- 83 585 résidences principales
- 3 260 résidences secondaires
- 10 400 logements vacants ; la question de la vacance doit faire l'objet de travaux plus précis afin de disposer d'une connaissance locale du phénomène plus robuste que les données du recensement.

Le nombre de logements a progressé de 1,7 % par an entre 2010 et 2015, soit trois fois plus rapidement que l'ensemble de la population. En effet, comme précisé dans l'ABS généraliste précédente, **la croissance du nombre de logements ne s'accompagne pas nécessairement d'une progression démographique**, dans la mesure où la taille des ménages évolue (une famille qui se sépare occupera désormais deux logements au lieu d'un, sans que la population n'ait augmenté) et qu'un effet « vacance » peut exister (tous les logements ne sont pas nécessairement occupés).

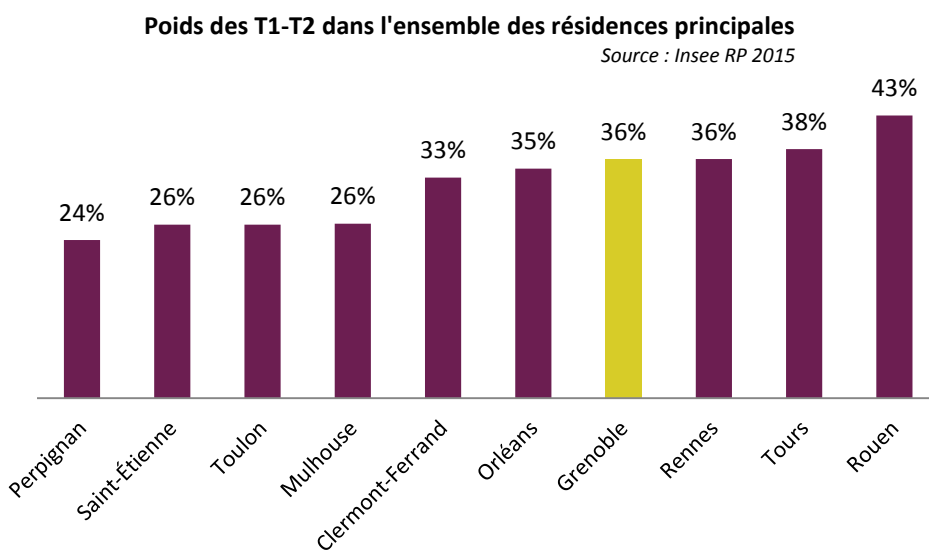
Spécificité grenobloise, le parc de logements est composé à 95 % d'appartements, un taux nettement plus élevé que dans d'autres grandes villes et dans la métropole (78 %).

La majorité des résidences principales sont occupées par des locataires en 2015, soit bien davantage que dans la métropole (59 % contre 47 %). Néanmoins, en comparaison avec les communes de même taille, les propriétaires sont assez nombreux à Grenoble : 38 % des ménages soit un taux équivalent à Saint-Étienne ou Perpignan.

Des disparités importantes sont à relever selon les secteurs : une prédominance des locataires du parc privé dans les secteurs 1 et 2, davantage de propriétaires dans les secteurs 3 et 4, et des locataires du parc social plus nombreux dans les secteurs 5 et 6.

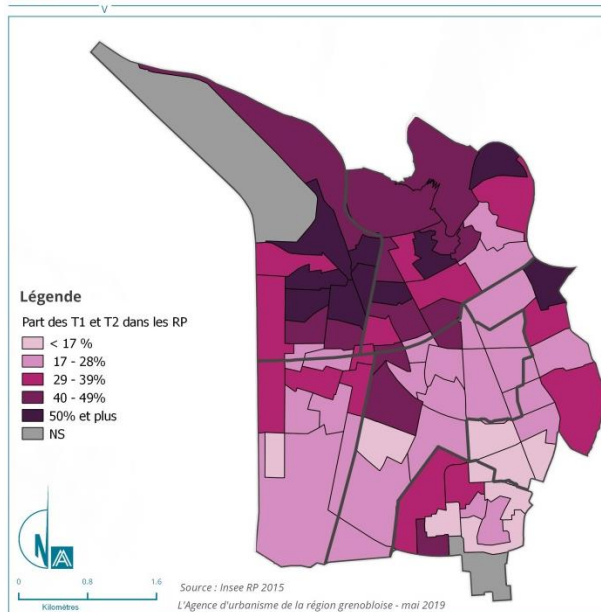


Par ailleurs, les logements grenoblois sont plutôt petits en comparaison avec les communes du panel : plus d'un tiers sont des T1 ou T2. On recense seulement 35 % de T4 et plus, contre 50 % dans l'ensemble de la métropole. Néanmoins, les nouvelles constructions tendent à renforcer le poids des T3 et T4 dans l'offre globale de logements entre 2010 et 2015.

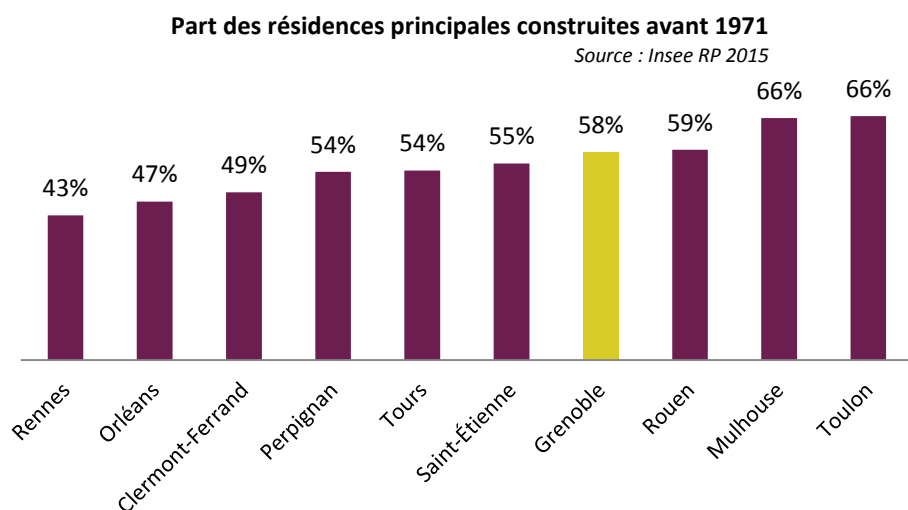


Au sein de la ville, les différences de typologie de logements sont marquées. Les T1 et T2 sont majoritaires dans les secteurs 1 et 2, particulièrement à Europole, Gabriel Péri, Génissieu et Grenette. Dans les secteurs 3 et 4, les T3 sont surreprésentés : un tiers des logements et jusqu'à plus de 40 % à Vallier, Jaurès-Vallier, Abry et Capuche. Enfin, les secteurs 5 et 6 se caractérisent davantage que les autres par leur parc de grands logements : entre 43 % et 49 % de T4 et plus. On recense jusqu'à plus de 70 % de grands logements dans les quartiers Malherbe, Helbronner-Géants et Village Olympique Nord.

Part de T1 et T2 dans l'ensemble des résidences principales en 2015



Témoignant de l'histoire de la construction de la ville, avec notamment l'extension marquée au sud à partir des Jeux Olympiques de 1968, le parc de logements grenoblois est globalement assez ancien. **Près de 6 logements sur 10 ont été construits avant 1971**, contre 47 % du parc métropolitain, soit avant les premières réglementations thermiques de 1975. Seul 20 % du parc actuel existe depuis les années 1990.



L'analyse infracommunale permet d'identifier les différentes étapes de construction de la ville : alors que les secteurs 1 et 2 se caractérisent par un parc ancien (44 % des logements du secteur 2 datent d'avant 1945), la période importante de constructions à la fin des années 1960 est visible dans les secteurs 3, 4 et 5 dont plus de la moitié du parc a été construite entre 1946 et 1970. Le secteur 6 quant à lui s'est principalement peuplé entre 1971 et 1990, bien qu'une partie des logements ait été également construite dans les années 2000 à Vigny-Musset. Sur la période récente, on observe l'apparition de quartiers comme Europole entre 1991 et 2005, le renouvellement de Jean Macé, Drac-Ampère et Championnet à partir de 2005, et Paul Cocat plus particulièrement à partir de 2006.

Le confort des logements

À Grenoble, le parc ancien, plus énérgivore que le parc récent, est marqué par une surreprésentation du chauffage électrique : près d'un logement sur deux en est équipé dans le secteur 1. Les territoires proposant de plus grands logements, le plus souvent dans des grands ensembles, se caractérisent quant à eux par une prédominance du chauffage central collectif (jusqu'à 95 % des logements du secteur 6).

Le sentiment de confort dans le logement, en grande partie lié aux caractéristiques techniques de l'habitat, se mesure notamment par la chaleur ressentie en été comme en hiver. L'enquête IBEST nous permet d'observer que **si la grande majorité des Grenoblois s'estiment satisfaits de la température de leur logement en hiver, les avis sont nettement plus tranchés en été.**

En hiver, 86 % des ménages déclarent que la température de leur logement est « assez chaude » voire « correcte », un taux qui est plus élevé pour les résidences construites entre 1975 et 1990 (90 %), ainsi que chez les propriétaires (91 %).

En été, les Grenoblois sont 47 % à souffrir de la chaleur dans leur logement, contre 39 % des Métropolitains. Les logements les plus chauds sont ceux qui ont été construits entre 1975 et 1990 (55 %

contre 39 % des logements construits à partir de 1990).

À l'échelle nationale, une étude de la Drees⁴ souligne que **les inégalités face au confort du logement perdurent voire augmentent entre les ménages à bas revenus et les plus aisés**. Si la situation en termes de confort sanitaire de base (eau courante, WC intérieurs, installation sanitaire) est aujourd'hui assez égalitaire, les ménages les plus pauvres demeurent plus souvent confrontés aux **problématiques de surpeuplement** (20 % contre 4 % des ménages les plus aisés en 2013). Ils déclarent également davantage vivre dans un logement présentant des **signes d'humidité** sur les murs (29 % contre 17 % des ménages les plus aisés), et subir des **nuisances sonores** le jour (30 % contre 19 %).

Un parc social important mais concentré au sud de la ville

Au 1^{er} janvier 2018, Grenoble compte 19 908 logements sociaux au sens de la loi SRU, dont :

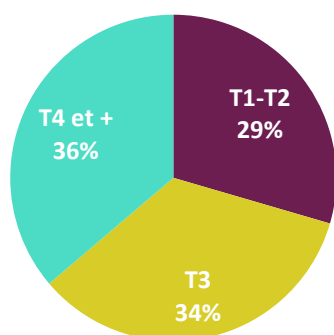
- 13 736 logements familiaux
- 4 439 logements d'autres bailleurs (notamment les logements conventionnés du parc privé)
- 1 733 places en foyer.

Ce parc social correspond à **23,4 % des résidences principales grenobloises** (contre 22 % en 2015), soit 1 343 logements manquants par rapport à l'obligation de 25 % de la loi Duflot. Dans la métropole, seules 5 communes dépassent ce taux : Saint-Martin-le-Vinoux, Fontaine, Le Pont-de-Claix, Échirolles et Saint-Martin-d'Hères (plus de 40 % dans les deux derniers cas). **Le parc de logements sociaux apparaît particulièrement concentré au cœur du territoire métropolitain**, puisqu'avec Grenoble, ces communes regroupent 80 % de l'ensemble du parc social de la métropole.

À Grenoble, le parc de logements HLM est relativement semblable à l'ensemble des logements, malgré une prédominance des T3. Entre 2014 et 2018, on observe néanmoins un recul du nombre de petits logements au profit des T4 et T5 qui représentent désormais un tiers du parc social soit 6 points d'augmentation en 4 ans. La structure du parc social grenoblois est quasiment équivalente à celle du parc métropolitain ; on y recense légèrement plus de T1-T2 (29 % contre 26 %) et moins de T3-T4 (2 points d'écart).

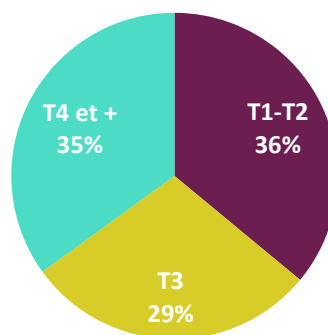
Typologie du parc social grenoblois

Source : CGDD RPLS 2018



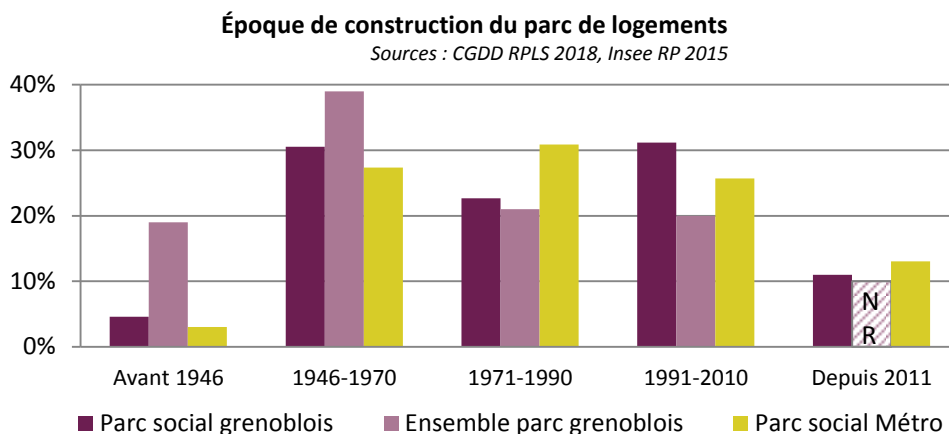
Typologie de l'ensemble des logements grenoblois

Source : Insee RP 2015



⁴ Mathieu Calvo, Lucile Richet-Mastain, « Conditions de logement : amélioration de la situation des ménages à bas revenus mais des inégalités toujours marquées », *Études et Résultats* n° 1069, Drees, juin 2018.

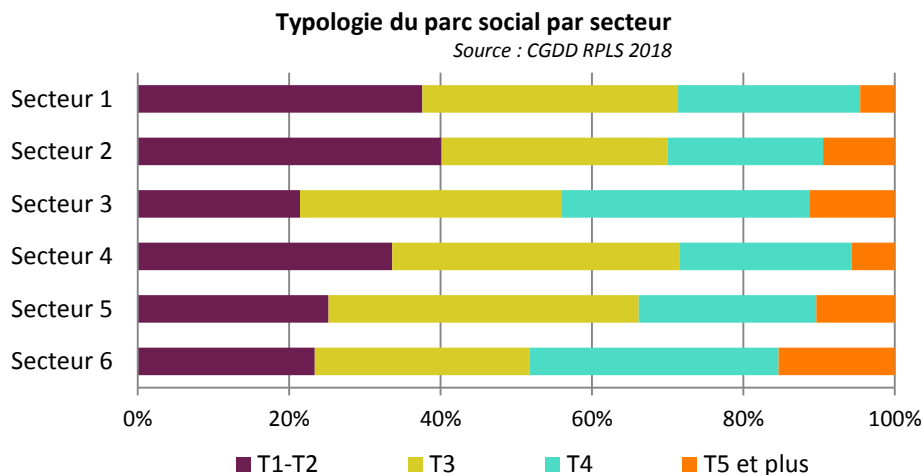
Conséquence des politiques publiques volontaristes de création de logements sociaux sur la période récente, le parc HLM grenoblois est plus moderne que l'ensemble des logements. Quatre logements sociaux sur dix ont été construits depuis les années 1990, soit 10 points de plus que l'ensemble du parc. On observe des disparités avec le parc social métropolitain : Grenoble semble avoir porté l'initiative dès la période 1946-1970, tandis que le reste du territoire métropolitain a pris le relais jusqu'aux années 1990. Un tiers des logements sociaux actuels ont ensuite été construits entre 1991 et 2010 à Grenoble, soit légèrement plus que dans la métropole.



Au sein de la commune, si l'on recense au moins 2 000 logements sociaux dans chaque secteur, **le parc social apparaît particulièrement concentré dans les secteurs 5 et 6** (46 % de l'ensemble des logements sociaux de la commune). De même, 44 % du parc HLM est implanté dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, particulièrement à Villeneuve Village Olympique (21 % de l'ensemble du parc).

Néanmoins, les nouvelles opérations de constructions intègrent désormais l'obligation de 30 % de logements sociaux, ce qui peut tendre à rééquilibrer l'offre sociale au sein de la ville. Entre 2015 et 2018, le nombre de logements sociaux a ainsi davantage augmenté dans les secteurs 1, 3 et 4, qui regroupent désormais 38 % du parc HLM grenoblois contre 35 % en 2015.

À l'échelle infracommunale, les typologies de logements sociaux varient d'un secteur à l'autre, quasiment sur le même modèle que l'ensemble du parc. Ainsi, les T1 et T2 sont prépondérants dans les secteurs 1 et 2 (40 % du parc social), tandis que les secteurs 3 et 6 proposent davantage une offre de grands logements (entre 44 % et 48 % de T4 et plus). Dans les secteurs 4 et 5, ce sont les T3 qui prédominent en comparaison avec la moyenne grenobloise (4 logements sociaux sur 10).

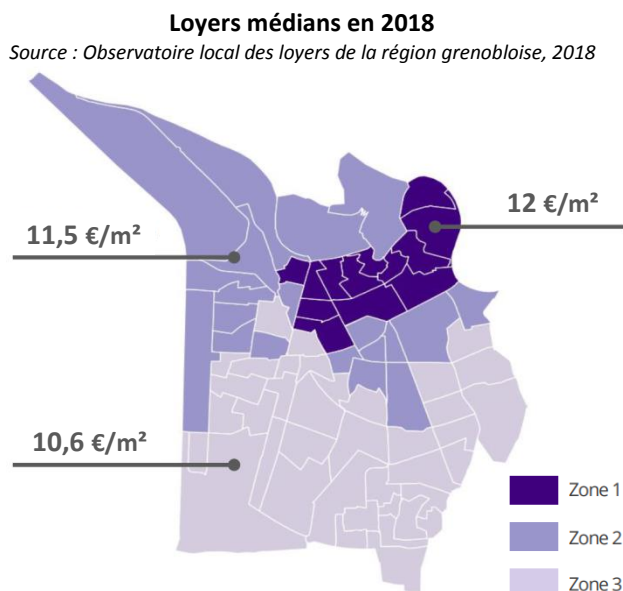


L'accès au logement : une demande en progression et des logements toujours coûteux pour le budget des ménages

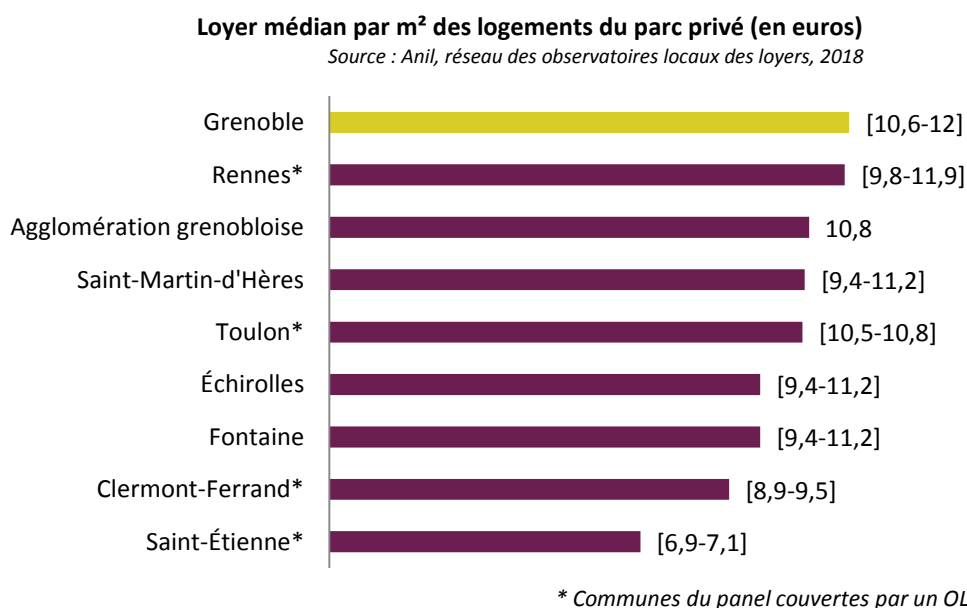
Un parc locatif cher, particulièrement dans l'hyper-centre

Le marché locatif grenoblois apparaît globalement tendu. Les trois années d'analyse de l'Observatoire local des loyers (OLL) de la région grenobloise donnent en effet à voir des niveaux de loyers médians élevés à Grenoble en comparaison avec la métropole et d'autres grandes villes.

À Grenoble en 2018, les loyers médians s'échelonnent de **10,6 €/m²** en zone 3 à **12 €/m²** en zone 1, contre 10,8 €/m² dans l'agglomération grenobloise⁵. Ils sont assez stables depuis 2016 (entre 0,1 € et 0,2 € supplémentaires par m²), tandis que le loyer médian de l'agglomération grenobloise progresse plus fortement (+ 0,5 €/m²).



Si Grenoble se plaçait en 2016 dans la moyenne des communes disposant d'un observatoire local des loyers, le constat est différent lorsque l'on isole les communes de même taille. Dans l'hyper-centre, le loyer médian grenoblois est le plus élevé des villes du panel, devant Rennes.



⁵ La commune de Grenoble, comme d'autres grandes villes, a fait l'objet d'un découpage en 3 zones « iso-loyers » en concertation avec les experts et acteurs professionnels du logement afin de proposer une observation des loyers cohérente du point de vue du marché locatif.

Plusieurs variables structurelles expliquent ces niveaux élevés de loyers :

- **La taille des logements tout d'abord : plus le logement est petit, plus le prix au m² est élevé.** Or, Grenoble se caractérise par une forte représentation des T1 et T2, particulièrement dans le parc locatif privé (54 % des résidences principales en location libre). En 2017, le prix à la location des T1 dans le parc privé est un quart voire un tiers plus élevé que l'ensemble du parc à Grenoble : **le loyer médian d'un T1 dans l'hyper-centre s'élève à 15,30 €/m² en 2017**, contre 9,9 €/m² pour un T4.
- **La période de construction des logements** a également une incidence sur le niveau de loyer : les logements les plus récents présentent les loyers les plus élevés, contrairement à ceux construits dans l'après-guerre. À Grenoble, le loyer médian des logements construits après 2005 s'échelonne de **12,3 €/m² en zone 3 à 12,9 €/m² en zone 1** en 2017, soit 12 % à 19 % plus cher que les logements construits entre 1946 et 1970.
- **Le type de logement** : les appartements présentent généralement un prix au m² plus élevé que les maisons, or le parc grenoblois est dans sa quasi-totalité composé d'appartements.
- **L'ancienneté d'occupation est également un facteur-clef** : les loyers à la relocation sont souvent supérieurs à ceux pratiqués dans le cadre d'un bail long, notamment parce que le turnover est plus important dans les petits logements à Grenoble. Rappelons qu'entre 2014 et 2015, 9 % de la population grenobloise a changé de logement au sein même de la commune, soit un taux parmi les plus élevés des villes du panel. **Dans l'hyper-centre, le loyer médian des locataires ayant emménagé entre 2016 et 2017 s'élève à 12,6 €/m²**, soit 5 centimes de plus au m² que l'ensemble des logements de la zone. En zone 3 en revanche, le loyer médian reste le même qu'il s'agisse des nouveaux emménagements ou de l'ensemble des résidents, ce qui souligne le lien entre prix du logement, tension du marché locatif, environnement et localisation.

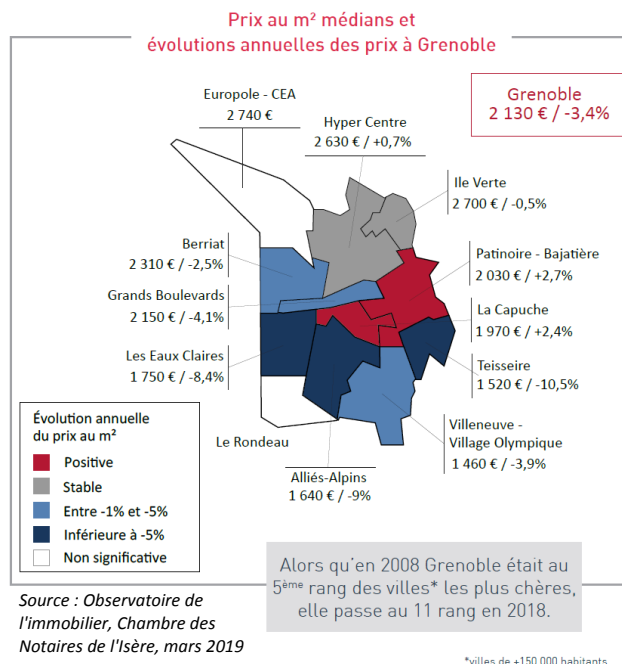
La mise en place du décret du 27 juillet 2017 sur l'encadrement des loyers à la relocation devrait conduire dans les années prochaines à une réduction de l'écart observé entre nouveaux emménagements et logements occupés depuis plus longtemps.

Un marché de l'achat moins tendu mais des écarts importants selon les quartiers

En novembre 2018, le prix médian d'un appartement dans l'ancien s'élève à 2 130 €/m² à Grenoble, soit un niveau similaire à celui de la métropole et très légèrement supérieur à celui du département (2 050 €/m²). De manière comparable au parc locatif, les prix de vente médians des logements neufs sont plus élevés : 3 920 €/m² à Grenoble, 3 335 €/m² dans la métropole et 3 400 €/m² en Isère.

Bien qu'on observe une légère hausse des prix de vente entre 2017 et 2018, **le prix des logements anciens à l'achat diminue depuis 2012 à Grenoble**. L'observatoire de l'immobilier de la Chambre des notaires de l'Isère souligne également que le délai moyen de revente d'un appartement a augmenté en comparaison avec la fin des années 2000, signe d'un marché moins dynamique.

Malgré cette tendance à la baisse, **Grenoble présente les plus hauts prix au m² de la métropole** : la moitié des appartements anciens se vendent entre 1 510 €/m² à Fontaine et 1 870 €/m² à Saint-Martin-d'Hères. Au sein de la ville, des écarts marqués sont également à souligner : le prix médian de vente des appartements anciens s'échelonne de 1 460 €/m² à Villeneuve-Village Olympique (soit moins qu'à Fontaine) à environ 2 700 €/m² pour les quartiers Europole et du centre-ville.



Une part conséquente du budget des ménages consacrée au logement, particulièrement dans le parc privé et les quartiers nord de la ville

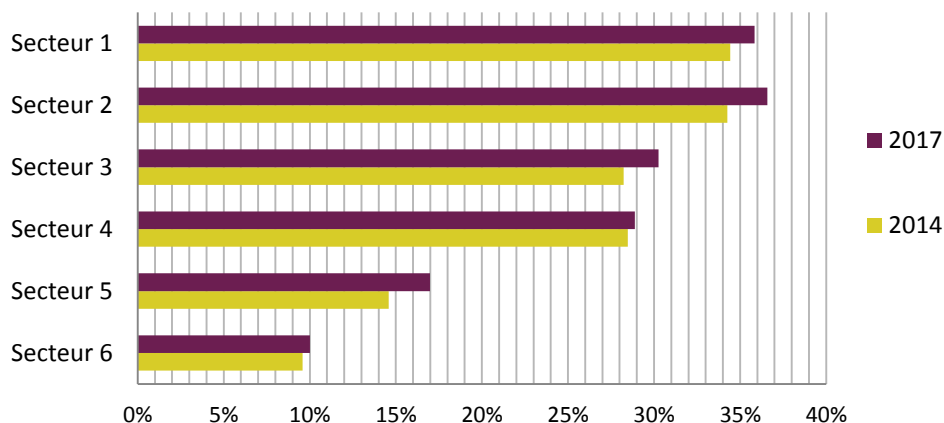
Les données de la Caisse d'allocations familiales permettent d'observer, au sein de la population allocataire d'une aide au logement (locataire ou en accession), la part des revenus consacrée au logement (y compris les charges locatives), déduction faite des aides au logement. Les étudiants sont exclus de cette analyse en raison de la difficulté à appréhender leurs ressources fiscales.

En 2017, un quart des ménages allocataires d'une aide au logement, soit près de 5 600 ménages, consacrent plus de 30 % de leurs ressources à leur logement à Grenoble. Cette part est particulièrement élevée dans les secteurs 1 et 2 (respectivement 36 % et 37 % des ménages concernés), alors qu'elle n'est que de 10 % dans le secteur 6 en raison d'un parc de logements moins onéreux.

Le nombre et la part de ménages concernés progresse entre 2014 et 2017, signe à la fois d'une augmentation du coût du logement et d'une baisse du pouvoir d'achat des ménages.

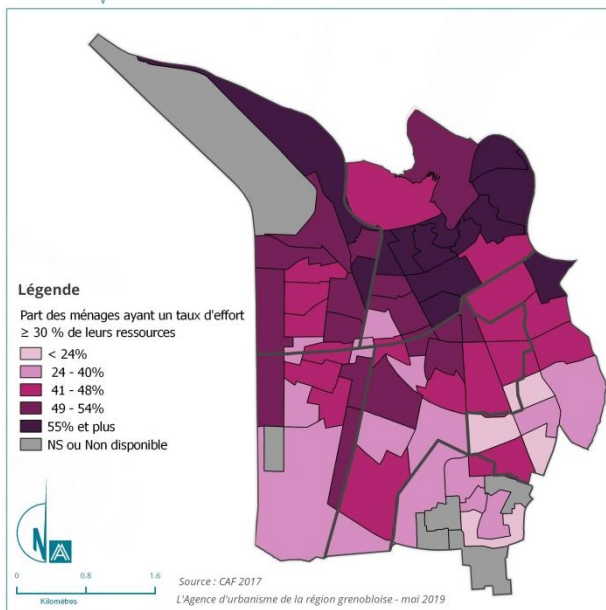
Part de ménages allocataires d'une aide au logement avec un taux d'effort ≥ 30 % de leurs ressources

Source : Caf 2014-2017



Dans le parc privé, le budget logement représente au moins 30 % des ressources pour **la moitié des ménages** qui y vivent. Le nombre de ménages concernés augmente également entre 2014 et 2017 (+ 300 ménages).

Part de ménages vivant dans le parc privé avec un taux d'effort \geq 30 % de leurs ressources en 2017



À l'échelle infracommunale, le poids élevé du logement dans les ressources des ménages est particulièrement visible dans les quartiers nord de la ville. Plus de 6 ménages sur 10 sont concernés dans l'hyper-centre (Jean Jaurès, Saint-André, Préfecture) ainsi que dans des quartiers adjacents (Trois Tours, Île Verte Maréchal Randon et Île Verte Saint-Roch, jusqu'à plus de 72 % des ménages).

À noter que la part de ménages concernés est également élevée dans les quartiers d'habitat social à Notre-Dame et Hoche, signe d'une inadéquation entre niveau de ressources et prix du logement dans le parc privé pour les ménages qui n'accèdent pas au parc social. Les effectifs concernés sont néanmoins assez faibles.

Une progression du nombre de ménages en demande d'un logement

En 2018, près de 7 000 ménages ont formulé une demande de logement social à Grenoble (1^{er} choix). Ce nombre est 8 % plus élevé qu'en 2016, où l'on recensait un peu plus de 6 400 ménages en demande. La majorité des demandeurs ne vivent pas dans le parc social au moment de leur demande (58 %), une part stable depuis 2016. **Un tiers des demandeurs motivent leur demande par l'absence de logement, soit environ 2 000 ménages.**

Près de 1 600 ménages ont emménagé dans un nouveau logement social en 2018 à Grenoble. Si la majorité (61 % d'entre eux) était en demande depuis moins d'un an seulement, ce taux est moins élevé que dans la métropole où 69 % des attributions ont eu lieu dans l'année.

Les attributions ne correspondent pas entièrement au profil de la demande, plus particulièrement au regard des éléments suivants :

- **La typologie des logements** : 50 % des demandeurs souhaitent un T1 ou un T2 à Grenoble, alors que ces typologies composent moins d'un tiers du parc social. Par conséquent, seulement 34 % des logements attribués sont des T1 ou T2 en 2018.
- **Le profil des ménages** : les ménages jeunes et en activité, les familles ainsi que les personnes dépourvues de logement sont davantage représentées au sein des attributions que dans la demande. À titre de comparaison, alors que les personnes seules représentent 51 % des demandeurs, elles ne sont plus que 39 % parmi les ménages attributaires d'un logement social, notamment en raison des caractéristiques du parc. Les ménages dépourvus de logement représentent plus de 40 % des attributions réalisées en 2018, soit 10 points de plus que leur poids dans la demande initiale.

L'absence de logement personnel

Durant l'année 2018, l'équipe de la MOUS pour l'inclusion des publics en difficultés de logement a recensé 39 squats et campements sur l'ensemble de la métropole, dont 27 à Grenoble. **Plus de 200 ménages vivaient dans ces 27 lieux, soit 700 personnes différentes.** L'année 2018 a été marquée par l'arrivée de familles, néanmoins le nombre de squats et de personnes concernées demeure stable par rapport à 2017. La MOUS note en revanche la tendance au développement de petits squats moins visibles, rendant plus difficile le repérage. Il est également à souligner que le démantèlement des campements sans solutions de relogement aboutit systématiquement à la constitution de nouveaux sites.

Le nombre de personnes dépourvues de logement dépasse la seule population vivant en squats et campements. Leur mesure peut être envisagée au travers de la demande qui s'exprime auprès du 115. En 2017, plus de 4 300 ménages soit 7 000 personnes ont formulé une demande d'hébergement d'urgence auprès du 115 dans l'ensemble du département de l'Isère. 80 % d'entre elles vivent dans l'agglomération grenobloise, soit **près de 6 000 personnes sans domicile personnel** ayant sollicité le 115 tout au long de l'année.

Le nombre de ménages en demande d'hébergement d'urgence progresse depuis 2015 : 8 % d'augmentation par an soit plus de 600 ménages supplémentaires au total dans le département. Le rapport 2018 du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) souligne que malgré des fluctuations dans l'année (hausse des demandes auprès du 115 à l'approche de la fin du dispositif hivernal, baisse durant l'été puis nouvelle hausse à l'arrivée de l'hiver), **la demande d'hébergement d'urgence a désormais tendance à se maintenir toute l'année à des niveaux de plus en plus élevés**, tandis que les taux d'orientation fluctuent en fonction de l'ouverture de places temporaires en hiver.

Dans l'agglomération grenobloise, **deux tiers des demandeurs sont des personnes seules**, auxquelles s'ajoutent 6 % de mineurs étrangers isolés (essentiellement des hommes) dont le nombre augmente au sein de la demande recensée par le 115. **Les ménages avec enfants représentent un quart des demandeurs**, ce qui est spécifique à l'agglomération grenobloise en comparaison avec les autres territoires isérois. Les familles sont cependant moins souvent orientées que les personnes seules vers une place d'hébergement, en particulier les familles nombreuses pour qui l'offre d'hébergement d'urgence demeure peu adaptée (il existe en effet peu de grandes typologies dans l'offre d'hébergement d'urgence pérenne). Les taux d'orientation plus favorables pour les personnes seules et notamment les plus jeunes s'expliquent ainsi par la nature des hébergements proposés : davantage d'accueils bénévoles avec des orientations nuit par nuit.

Le SIAO recense par ailleurs un peu plus de 1 000 ménages en demande d'un hébergement d'insertion dans l'agglomération grenobloise, dont un cinquième se trouve à la rue au moment de la demande. **La part de ménages sans aucune solution d'hébergement ou dans un hébergement dédié à la demande d'asile augmente fortement depuis 5 ans**, contrairement aux ménages hébergés chez des tiers ou vivant dans un logement. Cela pourrait laisser supposer que l'hébergement d'insertion devient de plus en plus sollicité en réponse à des situations d'extrême précarité et d'urgence, tandis que les ménages ayant déjà une solution d'hébergement tendent à renoncer à formuler une demande en raison des délais de traitement et de l'absence de réponse positive.

En résumé...

- ▶ Le nombre de logements augmente plus rapidement que l'ensemble de la population (+ 7 700 logements entre 2010 et 2015), témoignant de besoins accrus du fait de l'évolution des compositions familiales.
- ▶ Le parc apparaît très typé selon les quartiers : une majorité de logements petits et anciens au nord de la ville, principalement occupés par des locataires ; davantage de propriétaires dans les secteurs 3 et 4 ; les logements de grande taille et à loyer modéré concentrés dans les secteurs 5 et 6. Cela implique de s'interroger sur l'adéquation du bâti aux compositions familiales ainsi qu'à l'évolution des besoins des ménages.
- ▶ Le logement privé est cher à Grenoble, et pèse de plus en plus dans le budget des ménages.
- ▶ Le logement social demeure sous tension : moins d'une attribution pour quatre demandes actives en 2018, un nombre de demandeurs en augmentation et une moindre prise en compte des inactifs, des personnes seules et des plus âgées dans les attributions, en raison notamment des caractéristiques du parc et des besoins prioritaires des ménages dépourvus de logement.
- ▶ L'absence de logement personnel persiste voire s'amplifie, un phénomène visible au travers du nombre de demandes d'hébergement d'urgence formulées auprès du 115 (+ 8 % par an entre 2015 et 2017) qui concernent en majorité des personnes seules. Cela incite à poursuivre les réflexions dans le cadre du « logement d'abord » et sur les capacités de réponse à l'urgence en dehors des dispositifs hivernaux.

PARTIE 3

ÉCONOMIE ET EMPLOI

Les chiffres clefs

Nombre d'emplois

95 300

Taux de chômage

16 %

Évolution du nombre de chômeurs

+ 3,5 %/an

Part d'actifs occupés à temps partiel

21 %

Répartition des salariés à temps partiel

65 % ♀
35 % ♂

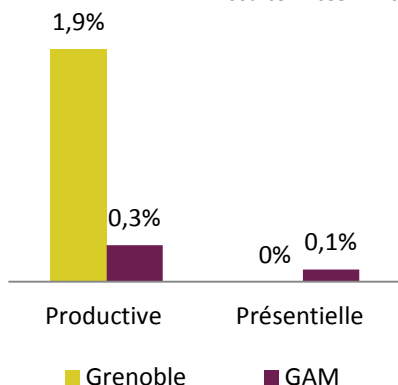
Un pôle économique aux fonctions métropolitaines développées

Une activité économique en légère progression grâce à l'emploi productif

En 2015, le territoire grenoblois compte plus de 95 300 emplois, concentrant 40 % des emplois de la métropole. Le nombre d'emplois a progressé de 0,6 % par an entre 2010 et 2015, suivant l'augmentation de la population sur cette même période.

Évolution du nombre d'emplois selon la sphère économique entre 2010 et 2015

Source : Insee RP 2015



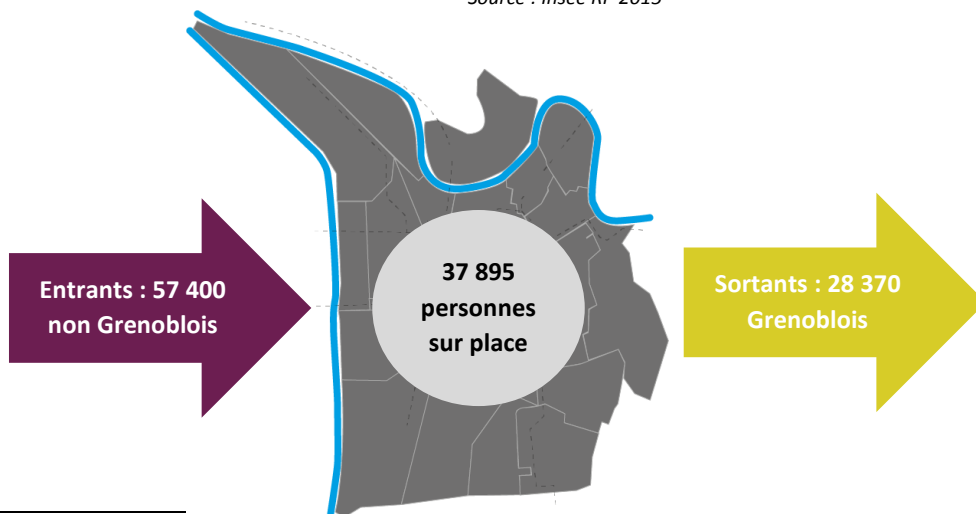
La croissance des emplois est tirée par une augmentation du nombre d'emplois productifs (+ 1,9 % par an entre 2010 et 2015, soit 3 000 emplois supplémentaires). En parallèle, l'emploi présentiel⁶ stagne sur la période récente, avec une hausse marginale de plus de 100 emplois. **Malgré tout, le secteur présentiel demeure majoritaire à Grenoble : 61 800 emplois contre 33 540 emplois productifs.** Le territoire métropolitain se caractérise quant à lui par une faible croissance des emplois, aussi bien dans la sphère présentielle (+ 0,1 %) que dans la sphère productive (+ 0,3 %).

Un peu moins de 39 000 actifs résidant à Grenoble ont un emploi dans la commune, soit 57 % des actifs occupés grenoblois. 4 Grenoblois sur 10 travaillent à l'extérieur de la commune, correspondant à 28 370 flux sortant quotidiens qui se déplacent majoritairement vers 8 communes de la métropole (Saint-Égrève, Crolles, Eybens, Montbonnot-Saint-Martin, La Tronche, Meylan, Échirolles et Saint-Martin-d'Hères).

Le nombre d'actifs occupés non grenoblois qui viennent travailler à Grenoble est deux fois supérieur aux flux sortants (57 400 personnes), en raison de la concentration d'un grand nombre d'emplois dans la ville-centre. Les personnes occupant ces emplois sont originaires de dix communes (Voiron, Pont-de-Claix, Eybens, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Meylan, Saint-Egrève, Fontaine, Échirolles et Saint-Martin-d'Hères).

Nombre d'emplois au lieu de travail

Source : Insee RP 2015



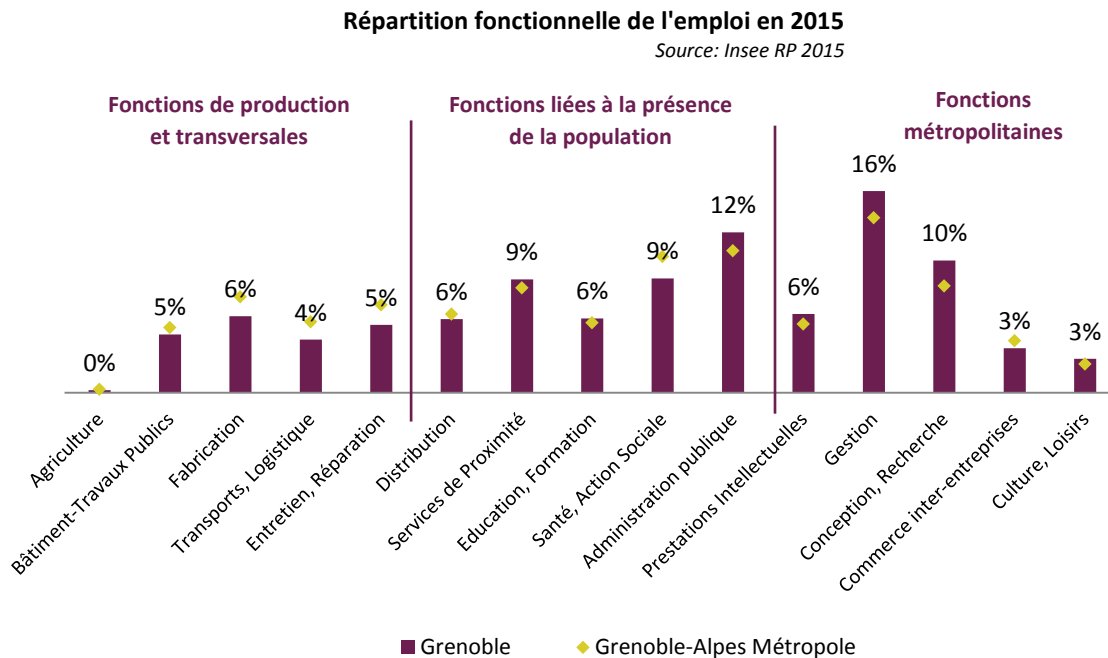
⁶ Les activités présentes, au sens de la définition donnée par l'Insee, sont les « activités mises en œuvre localement pour la production de biens ou de services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes ». Les activités productives sont déterminées par différence : il peut s'agir de la production de biens de consommation, mais aussi du transport d'électricité par exemple.

Une ville qui concentre les fonctions administratives, intellectuelles et de gestion

Comme dans d'autres grandes villes, à Grenoble, près de 4 emplois sur 10 sont liés à des fonctions métropolitaines, contre 3 emplois sur 10 dans la métropole. Les fonctions métropolitaines concernent les domaines de la gestion, des prestations intellectuelles, de la culture et des loisirs, du commerce interentreprises et de la conception-recherche.

Un peu plus de 4 emplois sur 10 sont liés à des services de proximité à Grenoble comme dans la métropole. On retrouve ce type d'emplois dans des secteurs tels que la santé, l'action sociale, la distribution, l'éducation, les services de proximité et l'administration publique, cette dernière étant particulièrement représentée sur Grenoble.

Seulement 20 % des emplois du territoire grenoblois sont liés à des fonctions de production, soit cinq points de moins que sur le territoire métropolitain.



Grenoble : un modèle économique technopolitain qui pourrait s'enrichir davantage de l'économie présentielle et intermédiaire ?

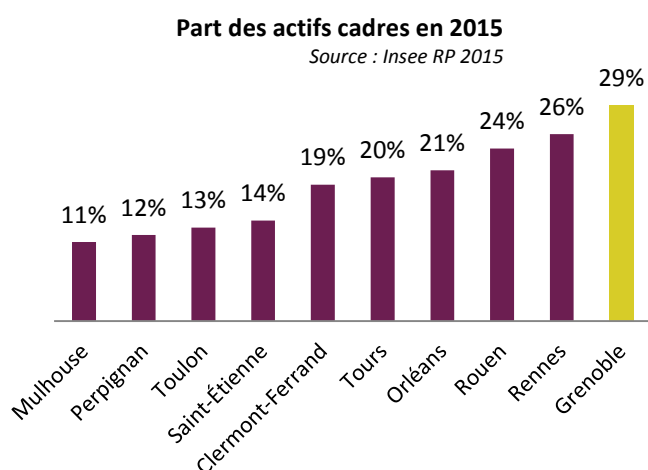
Avec 23,2 % d'emplois tournés vers l'exportation, l'aire urbaine grenobloise au sens large est caractérisée par une **surreprésentation des formes d'emploi productif** au regard de métropoles comme Nantes et Lyon. Le système économique grenoblois technopolitain est basé sur des ressorts publics et se montre majoritairement orienté vers l'extérieur, témoignant du rapport historique entretenu par la ville avec ses trois pôles de croissance (université, recherche et industrie).

Or, d'après Magali Talandier, économiste et urbaniste au laboratoire Pacte de Grenoble, cette « structure de développement économique fondée sur [une] capacité exportatrice et publique »⁷ qui caractérise Grenoble s'est trouvée plus fortement affaiblie par la crise économique de 2008 que d'autres métropoles.

⁷ Magali Talandier pour l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, « La région grenobloise : un système économique singulier », avril 2019.

Une piste avancée par la chercheuse pour assurer au modèle économique grenoblois une plus grande capacité de résistance consisterait à investir d'autres leviers de développement économique, comme l'économie résidentielle et touristique ainsi que l'économie de l'intermédiation. Cette dernière, composée des secteurs d'activités tournés vers les entreprises locales ou vers les services aux ménages, est en effet moins développée dans la région grenobloise que dans d'autres métropoles comme Lyon.

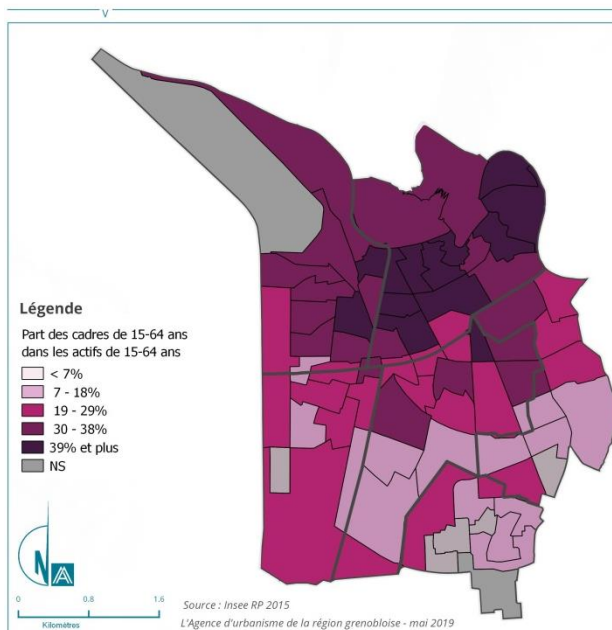
Une ville à forte dominante de cadres correspondant aux types d'emplois sur le territoire, mais de fortes disparités territoriales



Grenoble se caractérise historiquement par une forte présence des catégories socioprofessionnelles dites supérieures. **Près d'un actif grenoblois sur trois est cadre**, soit trois fois plus qu'à Mulhouse ou encore Perpignan. La part de cadres parmi les actifs grenoblois est également supérieure à celle de la métropole (26 %), ce qui est à mettre en lien avec la concentration importante d'emplois liés aux fonctions métropolitaines à Grenoble, nécessitant souvent un haut niveau de qualification.

Bien que la part de cadres parmi les actifs soit sensiblement élevée à Grenoble, l'observation à l'échelle infracommunale laisse entrevoir une répartition socioprofessionnelle très fragmentée. **Dans les secteurs 1 et 2, la part de cadres parmi les actifs atteint respectivement 37 % et 43 %, contre 18 % et 13 % dans les secteurs 5 et 6.** À l'échelle des quartiers, Saint-André, Jean Jaurès, Préfecture, Diabes Bleus et Championnet témoignent de la forte présence des cadres dans les secteurs du centre-ville. En revanche, ils sont très peu nombreux dans les quartiers tels que Mistral, Teisseire, Arlequin et Village Olympique Nord et Sud.

Part d'actifs cadres (15-64 ans) en 2015



C'est dans ces quartiers que l'on observe en revanche la plus forte part d'actifs employés et ouvriers. Au sein des quartiers Les Trembles, Mistral et Village Olympique Nord et Sud, la part des actifs employés et ouvriers est deux fois supérieure (environ 80 %) à celle de Grenoble.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette inégale répartition des actifs cadres, employés et ouvriers selon les territoires. **Le niveau de diplôme et le degré de qualification des résidents influencent largement les caractéristiques socioprofessionnelles d'un quartier**, tout comme les types d'emplois existants nourrissent la présence de certaines catégories d'actifs. Enfin, la nature du parc de logements est aussi une donnée

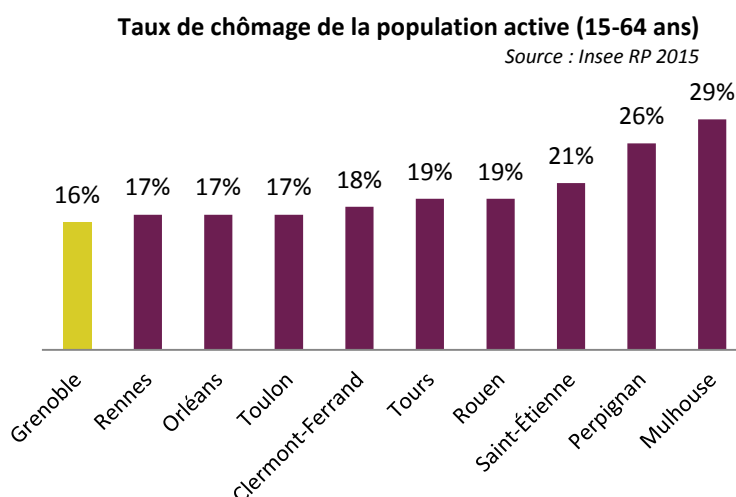
importante. Dans des espaces géographiques où le taux de logements sociaux est élevé, **on observe une surreprésentation des CSP employés et ouvriers**. À l'inverse, on retrouve les ménages les plus favorisés dans le parc de logements privés, plus onéreux, davantage dans les secteurs 1 et 2.

Un chômage en progression et des marqueurs prononcés de précarité de l'emploi

Un accroissement du nombre de chômeurs

En 2015, on recense à Grenoble 77 500 personnes en activité (en emploi ou au chômage), soit plus des deux tiers de la population en âge de travailler. Des différences genrées sont à souligner : alors que 73 % des hommes âgés de 15 à 64 ans sont en activité, ce n'est le cas que de 68 % des femmes. L'inactivité de la population féminine est particulièrement visible dans le secteur 6 : seulement 63 % de femmes actives contre 78 % d'hommes actifs.

Plus de 12 000 personnes se trouvent au chômage en 2015, soit **16 % des actifs**. **Le chômage apparaît relativement contenu à Grenoble en comparaison avec les villes du panel**. Néanmoins, le taux de chômage s'avère supérieur à celui observé à l'échelle métropolitaine (13 %).



Taux de chômage : de quoi parle-t-on ?

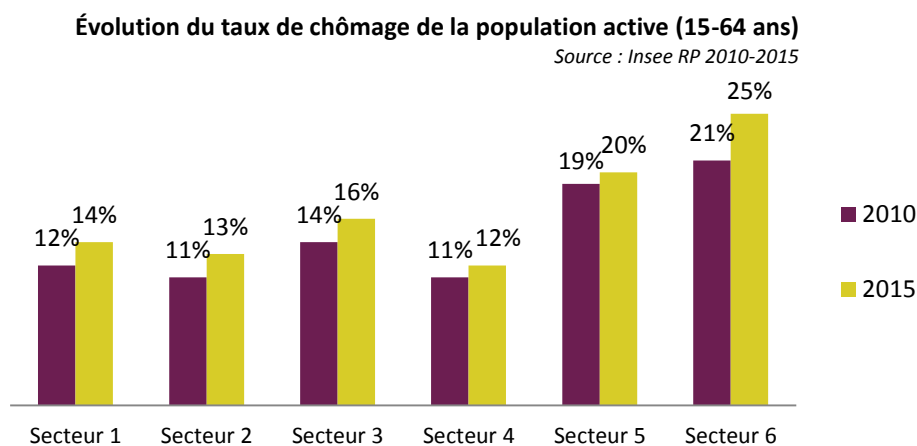
La mesure du chômage fait l'objet de plusieurs enquêtes et calculs, qui ne définissent pas les chômeurs selon les mêmes critères. **Le taux de chômage présenté ici est issu du recensement de la population mené par l'Insee : il comptabilise le nombre de personnes de 15 ans ou plus ni en emploi ni en inactivité et qui se sont déclarées au chômage durant l'enquête, c'est-à-dire recherchant un emploi, en étant ou pas inscrites à Pôle Emploi.**

Par conséquent, ces données diffèrent des chiffres du chômage pouvant être présentés régulièrement par le Ministère du travail et Pôle Emploi, qui recensent quant à eux le nombre de personnes inscrites auprès de Pôle Emploi.

Ces deux sources peuvent ne pas prendre en compte les mêmes effectifs : une personne peut déclarer à l'Insee rechercher du travail, tout en ne figurant pas dans les listes de Pôle Emploi (radiation, délai de carence avant de pouvoir s'inscrire...); dans l'autre sens, une personne peut être comptabilisée par Pôle Emploi et bénéficier d'une formation dans ce cadre, et ne pas indiquer se trouver au chômage lors de l'enquête de l'Insee.

Entre 2010 et 2015, le nombre de chômeurs a progressé de 3,5 % par an, soit 2 000 personnes supplémentaires. Malgré une légère hausse de l'emploi à Grenoble, plus marquée dans la sphère productive, le nombre d'actifs occupés a quant à lui augmenté de manière moins significative. La hausse du nombre d'emplois n'entraîne en effet pas nécessairement une amélioration du taux de chômage, les emplois créés ayant pu être pourvus par des non-Grenoblois.

À l'échelle infracommunale, seuls les secteurs 1, 2 et 4 présentent un taux de chômage inférieur à la moyenne communale. Plus d'un actif sur cinq est au chômage dans les secteurs 5 et 6. Le taux et le nombre de personnes au chômage progresse dans l'ensemble des secteurs de la ville entre 2010 et 2015.



Les obstacles à de « bonnes » conditions d'emploi restent prononcés pour certaines catégories de population, notamment les jeunes et les femmes

Par tranche d'âge, on observe un taux de chômage plus élevé chez les jeunes (25 % des 15-24 ans en activité) que dans les catégories des 25-54 ans et des 55 ans et plus (respectivement 14 % et 10 %). Ce constat doit cependant être relativisé par le fait que les moins de 25 ans sont majoritairement inactifs, c'est-à-dire ni en emploi ni au chômage, le plus souvent en études (65 % de la tranche d'âge), ce qui tend à gonfler le taux de chômage.

À l'exception notable du secteur 2, le taux de chômage des jeunes progresse dans tous les autres secteurs de la ville entre 2010 et 2015. Néanmoins, cette hausse concerne un effectif réduit (70 personnes supplémentaires au total dans la commune) et l'augmentation du taux est plutôt imputable à la baisse globale du nombre de jeunes de la tranche d'âge.

Les jeunes fortement touchés par la précarité de l'emploi⁸

En 2017, le taux de précarité de l'emploi, c'est-à-dire le nombre d'emplois à durée déterminée, en intérim et en apprentissage rapportés à l'emploi total, atteint 13,6 % à l'échelle nationale.

Une catégorie est particulièrement affectée par les emplois précaires : il s'agit des jeunes de moins de 25 ans. Plus de la moitié des emplois occupés par cette tranche d'âge sont en effet considérés comme précaires. Chronologiquement, le taux de précarité des moins de 25 ans a eu tendance à augmenter de manière conséquente au début des années 1980 pour atteindre un pic en 1999 (47 %), avant de stagner au début des années 2000. Suite à la crise de 2008, le taux de précarité a de nouveau progressé entre 2009 et 2017.

⁸ Centre d'Observation de la société, « La précarité du travail progresse à nouveau », avril 2019.

En 2015, un peu plus de 14 000 personnes occupent un emploi à temps partiel⁹, soit un actif grenoblois sur cinq. Cette part est stable depuis 2010 et dans la moyenne des villes de comparaison : seules Orléans et Toulon comptent moins de travailleurs à temps partiel (17 % des actifs occupés).

Bien qu'ils soient moins nombreux que leurs aînés à se trouver en activité, **les jeunes de 15 à 24 ans travaillent davantage à temps partiel que les autres tranches d'âge** : 39 % des jeunes salariés occupent un temps partiel, contre 18 % des 25-54 ans et 22 % des 55-64 ans.

À l'échelle des secteurs, les taux d'emplois à temps partiel sont assez homogènes, contrairement à d'autres indicateurs de mesure de la précarité. Néanmoins, on observe **un taux de temps partiels plus élevé dans les quartiers prioritaires, notamment chez les salariés** (de 28 % à Mistral à 39 % à Arlequin). La part d'actifs travaillant à temps partiel apparaît également élevée dans le secteur 2 (Île Verte Maréchal-Randon, Hébert-Mutualité), avec presque 3 actifs sur 10 dans cette situation. Dans ces quartiers, le temps partiel pourrait davantage relever de choix que de contraintes, contrairement aux quartiers prioritaires où les temps partiels pourraient être plus souvent subis.

Les femmes davantage concernées par le temps partiel

À Grenoble, le temps partiel concerne 21 % des actifs occupés. Ce sont les femmes qui occupent le plus fréquemment ce type d'emplois, **puisqu'elles représentent 65 % de l'ensemble des salariés occupant un emploi à temps partiel.** Ainsi, près de 3 femmes sur 10 occupent un temps partiel, contre 1 homme sur 10.

À l'échelle infracommunale, tous les quartiers sont concernés par ce phénomène de **surreprésentation des femmes dans les emplois salariés à temps partiel.** Variant de 55 % (Notre-Dame) à 91 % (La Bruyère), la part de femmes salariées occupant un emploi à temps partiel est toujours supérieure à celle des hommes.

Toutefois, ces chiffres regroupent indifféremment les temps partiels choisis pour se consacrer à d'autres activités et les temps partiels subis faute de trouver un emploi à temps complet. À l'échelle nationale, le temps partiel apparaît plus répandu dans les secteurs des services à domicile et du commerce, où les femmes se trouvent moins qualifiées et davantage à temps partiel que les femmes cadres du secteur privé¹⁰.

⁹ Pour l'Insee, un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail, ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Il peut s'agir de temps partiel à l'initiative de l'employeur comme du salarié, ce qui ne permet pas de distinguer temps partiel subi et choisi.

¹⁰ Centre d'observation de la société, « Le temps partiel reprend, lentement, sa progression », janvier 2017.

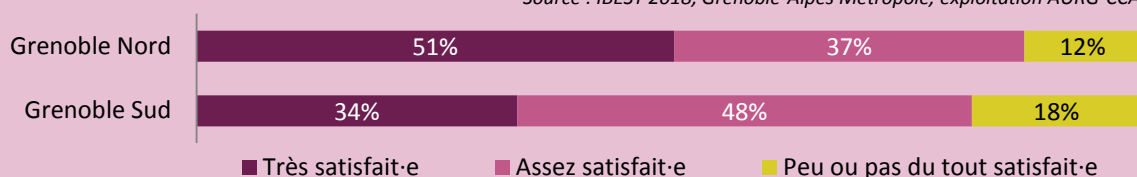
La satisfaction au travail et le sentiment de justice salariale

En complément des indicateurs de qualification du marché de l'emploi, l'enquête IBEST nous permet de disposer d'éléments relatifs à l'appréciation que se font les Grenoblois de leur emploi. Si la nature de ce dernier apparaît globalement satisfaisante, les personnes enquêtées se montrent plus réservées concernant leur rémunération.

Au sein de la population occupant un emploi, 87 % des Grenoblois se déclarent satisfaits de leur emploi, et 85 % de leurs conditions d'emploi (en termes de contrat de travail, de durée, etc.). Ces scores favorables masquent néanmoins des disparités au sein de la ville, avec des appréciations plus nuancées au sud des grands boulevards. Il sera intéressant de croiser ces taux de satisfaction avec la catégorie socioprofessionnelle, la nature du contrat de travail, la quotité de temps travaillé ainsi que la satisfaction vis-à-vis des rythmes de vie.

« Globalement, quel est votre niveau de satisfaction concernant vos conditions d'emploi ? »

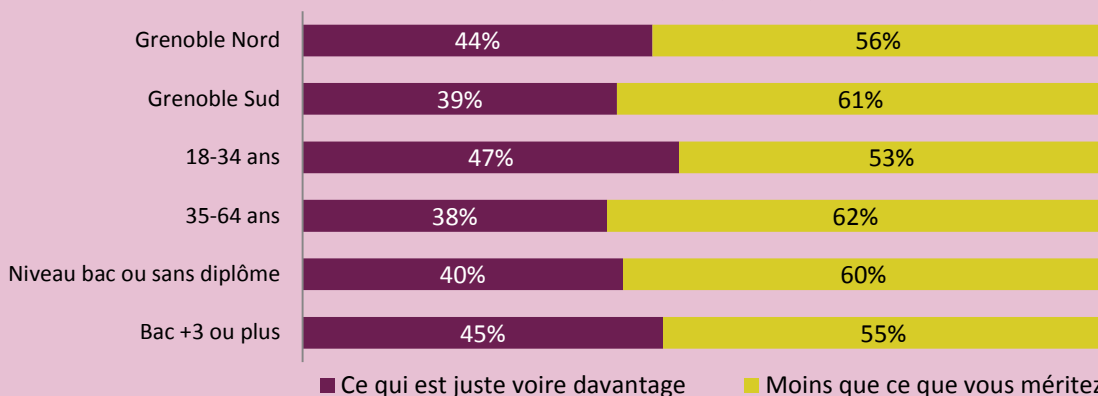
Source : IBEST 2018, Grenoble-Alpes Métropole, exploitation AURG-CCAS



Les habitants de la métropole étaient également invités à apprécier leur niveau de rémunération au regard de leurs compétences et des efforts fournis. Sur cette thématique, **près de 60 % des Grenoblois témoignent d'un sentiment d'injustice salariale**. Les personnes qui s'estiment satisfaites de leur rémunération sont plus nombreuses au nord de la ville, plus jeunes et avec un niveau de diplôme plus élevé.

« Compte tenu de vos compétences et de vos efforts, pensez-vous que vous gagnez... »

Source : IBEST 2018, Grenoble-Alpes Métropole, exploitation AURG-CCAS



Le constat selon lequel les jeunes actifs grenoblois s'estiment plus satisfaits de leur rémunération est également valable dans la métropole. Ainsi, on pourrait supposer qu'en début de carrière, les personnes se montrent moins exigeantes mais qu'à contrario les années d'expérience et d'investissement professionnel alimentent un sentiment d'injustice salariale.

En revanche, la plus forte satisfaction observée à Grenoble chez les diplômés du supérieur en comparaison avec les personnes titulaires d'un niveau bac maximum ne se vérifie pas dans le reste du territoire métropolitain, où les niveaux de satisfaction sont les mêmes dans les deux cas. Il serait intéressant de croiser ces données avec les revenus effectivement perçus dans les deux territoires, ainsi que la CSP et le domaine d'activité : on pourrait en effet supposer que ce sont les caractéristiques de l'emploi grenoblois (fonctions métropolitaines et intellectuelles, plus haut niveau de qualification) qui rendent les emplois occupés par les personnes fortement diplômées plus satisfaisants à leurs yeux comparativement à la métropole.

En résumé...

- ▶ Grenoble concentre une part importante des emplois de la métropole, entraînant davantage de flux entrants que sortants chez les actifs occupés.
- ▶ Les fonctions intellectuelles, administratives, de recherche, de gestion et de services à la personne représentent la majorité des emplois grenoblois, ce qui induit un haut niveau de qualification et un nombre important de cadres.
- ▶ D'importants écarts sont néanmoins à souligner entre les territoires, le sud de la ville abritant une population nettement moins diplômée et occupant des emplois peu rémunérateurs. Cet élément doit attirer l'attention sur l'adéquation des emplois existants sur le territoire grenoblois au profil socio-économique des habitants.
- ▶ Le taux de chômage est moins élevé que dans d'autres grandes villes, mais le nombre de chômeurs augmente six fois plus vite que la population active.
- ▶ Les marqueurs de précarité de l'emploi sont plus prononcés chez les jeunes et les femmes, ainsi que dans les quartiers prioritaires et d'habitat social, impliquant de penser des actions d'accompagnement à l'emploi ciblées et adaptées aux problématiques de ces publics (formation, garde d'enfants, ...).

PARTIE 4

REVENUS ET PRÉCARITÉ

Les chiffres clefs

Revenu médian (par UC)

1 700 €/mois

Revenu médian des familles monoparentales (par UC)

1 300 €/mois

Revenu maximum des 10 % les plus pauvres

800 €/mois

Taux de pauvreté des moins de 30 ans

27 %

Part de la population estimant sa situation financière juste voire difficile

34 %

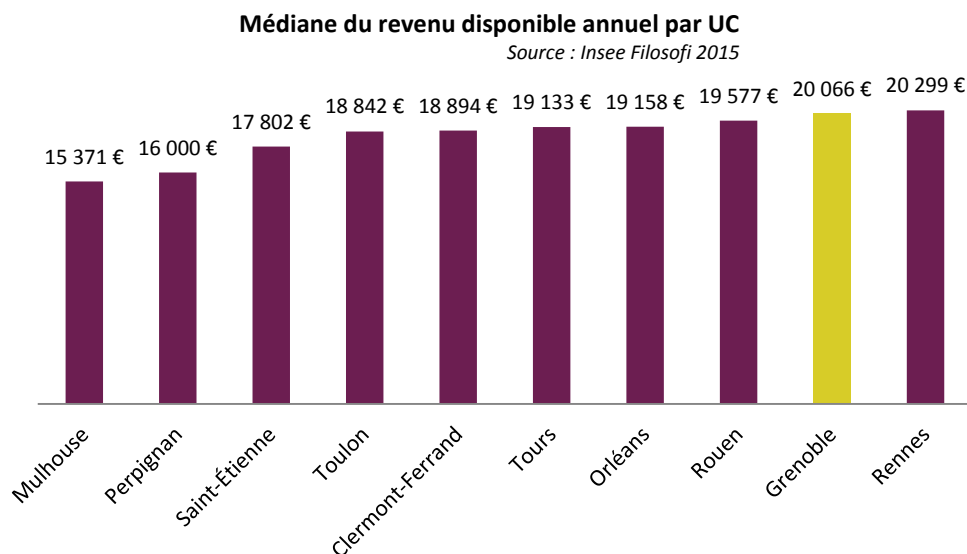
Part de la population déclarant se restreindre sur les vacances et les loisirs

48 %

Une ville assez aisée avec néanmoins des contrastes sociaux et territoriaux et une précarité plus marquée pour certaines populations

Une richesse monétaire inégalement répartie selon les quartiers

En 2015, la moitié de la population grenobloise vit avec **un revenu annuel disponible légèrement supérieur à 20 000 € par unité de consommation (UC), soit environ 1 700 euros par mois**. Grenoble est la deuxième ville du panel la plus favorisée, juste derrière Rennes.

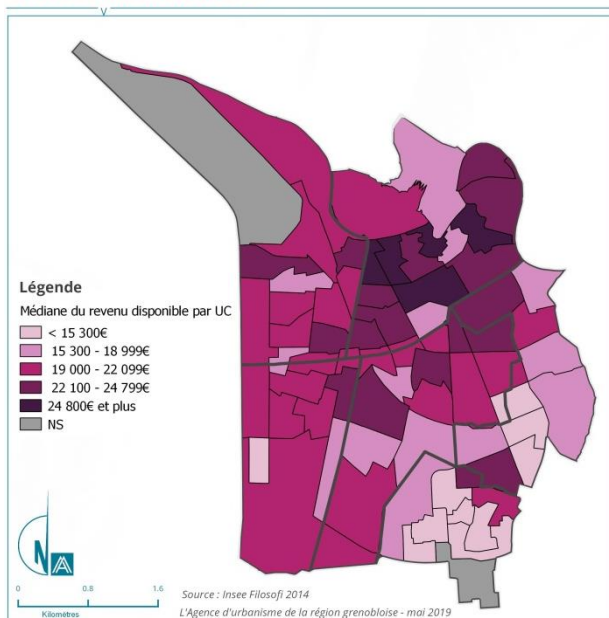


Par son statut de ville-centre, Grenoble concentre une population avec des revenus plus disparates que ceux observés à l'échelle métropolitaine, dont le revenu médian annuel s'élève à 21 700 euros. La distribution des revenus sur le territoire grenoblois donne à voir d'importantes inégalités entre les 10 % les plus défavorisés, disposant de 800 € par mois et les 10 % des personnes les plus aisées, avec plus de 3 100 € par mois. Dans le panel de comparaison, seules trois villes ont une distribution des revenus plus inégalitaire (Rennes, Orléans et Rouen).

Entre le quartier le plus aisé de la ville, Victor Hugo-Créqui, avec un revenu médian de plus de 2 500 € par mois, et le quartier Arlequin, où 50 % des habitants vivent avec moins de 1 000 €, de fortes disparités sont visibles.

Les revenus médians les plus élevés de la ville se trouvent en très grande majorité dans le secteur 2 (Jean-Jaurès, Préfecture, Saint-André et Trois tours), alors que les revenus médians les plus faibles sont observés dans les quartiers Mistral, Arlequin, Village Olympique Nord et Sud.

Médiane du revenu disponible annuel des ménages par unité de consommation en 2014

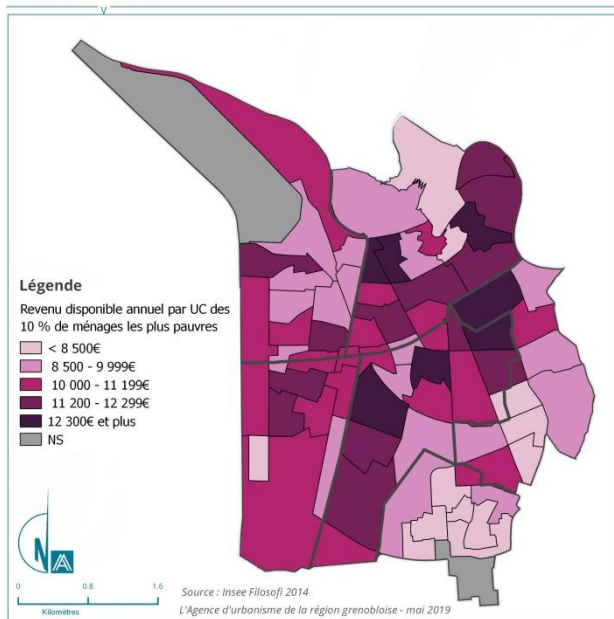


Les inégalités sont marquées à l'intérieur de la ville, même au sein de groupes a priori homogènes. Les 10 % de ménages les plus pauvres le sont davantage à Mistral (600 € mensuels) qu'aux Trois tours (1 150 €). À l'extrême inverse, les revenus des 10 % les plus riches varient de 1 600 € à Mistral à plus de 4 900 € à Victor Hugo.

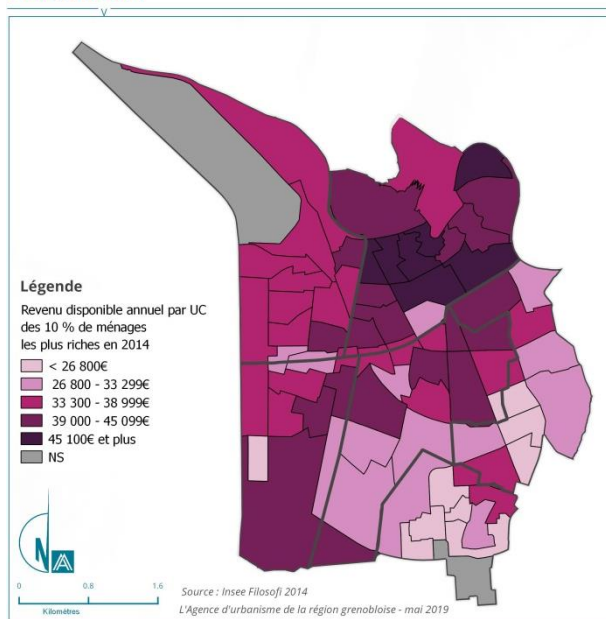
Au sein des secteurs, plusieurs constats peuvent être posés :

- **Le secteur 2 se révèle être un îlot de disparités en termes de revenus.** Les 10 % les plus aisés du quartier le plus riche (Créqui-Victor Hugo) disposent d'un revenu 7 fois supérieur aux 10 % des plus défavorisés du quartier le plus pauvre (Notre-Dame).
- **Le secteur 6 est celui où les inégalités de revenus sont les moins conséquentes,** en raison d'un niveau de revenus globalement bas. En dehors du quartier Constantine, les ménages les plus riches du secteur 6 n'atteignent pas le niveau de revenu médian moyen de la commune.
- **Les secteurs 4 et 5 se caractérisent par une inégale concentration des faibles revenus et des hauts revenus.** Les IRIS situés au nord de ces secteurs sont composés de ménages disposant de revenus plus conséquents que ceux localisés dans le sud. Dans ces territoires (Diabls Bleus, Foch Est sur le secteur 4 et Clémenceau sur le secteur 5), les 10 % les plus aisés bénéficient d'un revenu médian global supérieur à la moyenne observée à l'échelle communale.

Revenu disponible annuel par UC des 10 % de ménages les plus pauvres en 2014



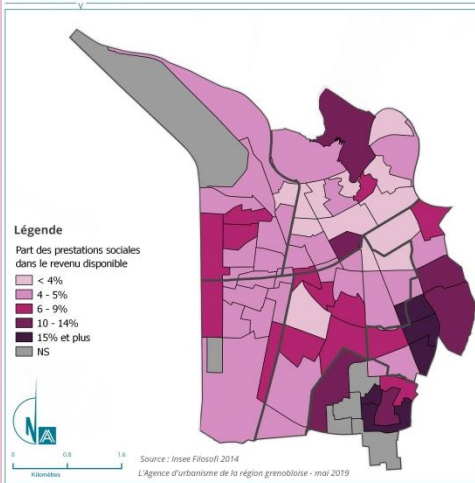
Revenu disponible annuel par UC des 10 % de ménages les plus riches en 2014



Les composantes du revenu déterminent-elles le niveau de vie d'un territoire ?

La composition du revenu global disponible par source de revenus (activité, prestations sociales, patrimoine...) donne à voir des dynamiques sociales et territoriales hétérogènes, en lien avec le niveau de richesse monétaire de ces secteurs.

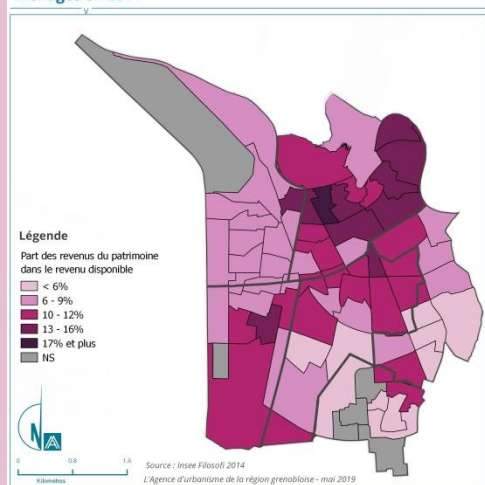
Part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages en 2014



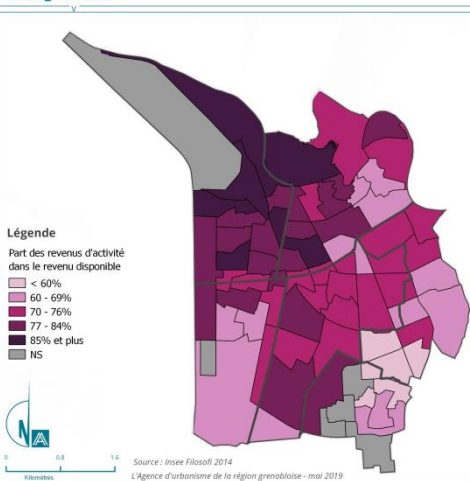
Dans les quartiers les plus pauvres avec un revenu médian inférieur à 1 250 € mensuel, principalement en géographie prioritaire, **la part des revenus tirés des prestations sociales est significativement plus élevée** que la moyenne grenobloise : jusqu'à 27 % du revenu disponible à Arlequin contre 7 % à Grenoble. Ce premier constat se double de la faiblesse des revenus d'activité dans le revenu global et d'un taux de chômage plus important. Alors qu'à Grenoble la part des revenus d'activité s'élève à 75 % du revenu global, celle-ci tombe à respectivement 54 % et 59 % à Arlequin et Teisseire.

À l'opposé de l'échelle des revenus, certains quartiers principalement localisés dans le secteur 2 présentent des caractéristiques nettement différentes. Dans ces quartiers riches (Créqui-Victor Hugo, Jean Jaurès, Préfecture, Saint-André et Trois Tours), où le revenu médian est supérieur à 2 080 €/mois, **la part des revenus du patrimoine est particulièrement élevée** (17 % à Préfecture et Jean Jaurès, 23 % à Créqui-Victor Hugo contre 11 % en moyenne à Grenoble), tandis que la part des prestations sociales se révèle quasi-nulle (de l'ordre de 2 % à 3 % à Trois Tours, Saint-André et Préfecture, contre 20 % à 27 % pour les taux les plus élevés de la ville à Jouhaux et Arlequin).

Part des revenus du patrimoine dans le revenu disponible des ménages en 2014

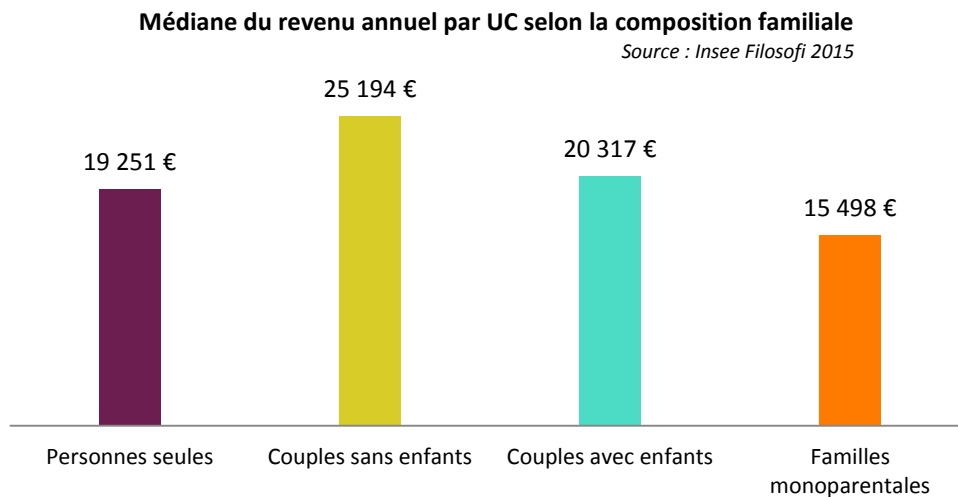


Part des revenus d'activité dans le revenu disponible des ménages en 2014



Enfin, les territoires dont le revenu médian se situe dans la moyenne (entre 1 670 € et 2 080 € par mois), principalement au nord-ouest de Grenoble, sont ceux où la principale source de revenus des ménages est issue de l'activité professionnelle. Dans les Iris Europole, Waldec Rousseau, Diderot, Jean Macé, Championnet, Esplanade et Gabriel Péri, la part des revenus d'activité dans le revenu global est supérieure à 85 %.

Des niveaux de revenus contrastés selon l'âge et la composition familiale

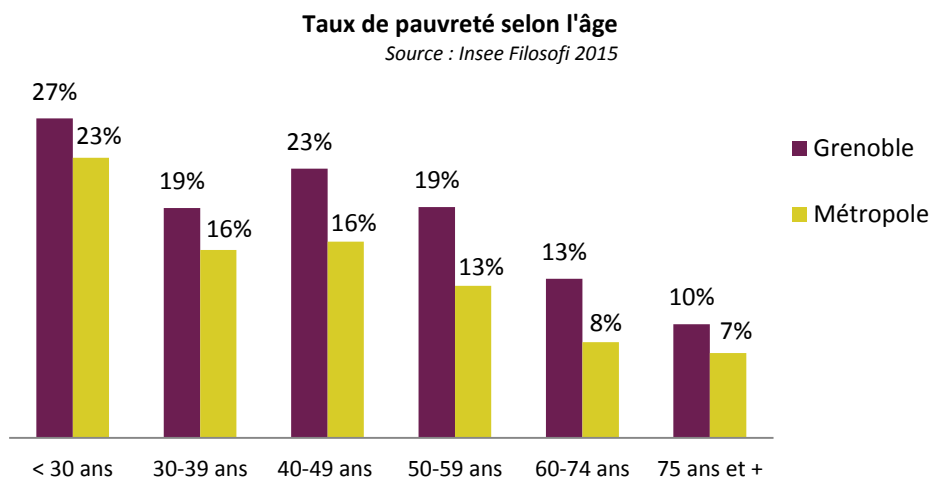


Les familles monoparentales sont les ménages présentant le plus faible niveau de revenu. À Grenoble en 2015, la moitié des familles monoparentales dispose de moins de 1 300 € mensuels par unité de consommation, soit par exemple 1 940 € au total pour un parent vivant seul avec son adolescent. Bien qu'étant supérieure aux revenus observés dans les autres villes du panel, la médiane grenobloise reste en-deçà de celle observée à l'échelle métropolitaine (1 360 €).

À l'opposé, ce sont les couples sans enfant qui disposent des plus hauts niveaux de revenus, avec un niveau de vie médian de 2 100 euros par mois.

La pauvreté reste globalement mesurée à Grenoble en comparaison avec les villes de même taille : 19 % de la population vit sous le seuil de pauvreté en 2015, soit le plus faible taux de pauvreté du panel. Néanmoins, ce taux est près de 4 points supérieur à la moyenne nationale et 5 points à celle de la métropole, les grandes villes étant souvent le lieu d'une plus grande concentration de la pauvreté.

Le taux de pauvreté tend à diminuer avec l'âge. Les ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans sont les plus nombreux à vivre en situation de précarité monétaire : 27 % d'entre eux contre moins de 10 % pour les ménages les plus âgés. Le taux de pauvreté des jeunes grenoblois demeure néanmoins le plus faible des villes du panel.



Une précarité aux visages multiples

Une approche de la pauvreté en conditions de vie

Au-delà des indicateurs classiques de mesure de la pauvreté analysés dans la partie précédente, certaines données récentes permettent de considérer la précarité sous l'angle des conditions de vie et des restrictions de consommation et d'usages.

Pauvreté en conditions de vie : sources et mesures

Au niveau national, les résultats de l'enquête « Statistiques sur les ressources et les conditions de vie » réalisée par l'Insee depuis 2004 permettent de construire un **taux de pauvreté en conditions de vie** au regard de quatre dimensions de privations : l'insuffisance des ressources, les retards de paiements, les restrictions de consommation et les difficultés de logement. **Un ménage est considéré comme pauvre s'il subit au moins 8 privations parmi une liste de 27 identifiées** au sein de ces 4 dimensions. Cet indicateur permet de suivre l'évolution des conditions de vie des Français depuis 2004, mais il s'agit néanmoins davantage d'une mesure des restrictions au regard de normes de consommation matérielle qui ne tient pas compte d'autres éléments constitutifs du bien-être comme la santé ou les relations sociales.

À l'échelle de la métropole grenobloise, les résultats de l'enquête IBEST permettent de mesurer **l'appréciation par les ménages de leur niveau de revenu et de leur situation financière à la fin du mois**, ainsi que les **restrictions vis-à-vis de postes de dépenses de la vie quotidienne**, en partie comparables à l'enquête de l'Insee. D'autres éléments relatifs aux relations sociales, à la solidarité, à la santé, aux conditions de logement viennent compléter cette mesure du bien-être de la population.

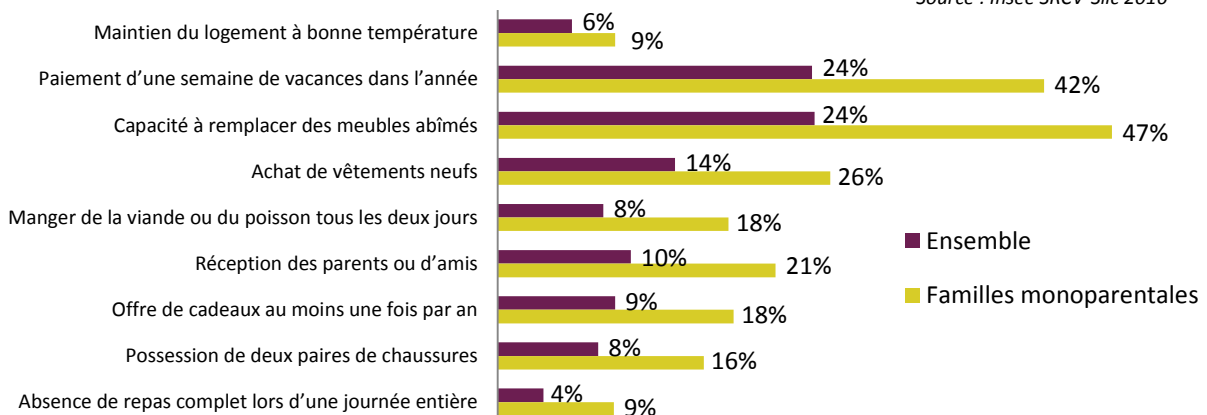
En France métropolitaine en 2016, on estimait à 12 % la part de ménages pauvres en conditions de vie.

Les aires urbaines fortement peuplées présentent des taux de pauvreté plus élevés que les territoires moins denses, mais inférieurs à l'agglomération parisienne. La composition familiale (monoparentalité, famille nombreuse), le chômage, le faible niveau de diplôme et le fait d'appartenir à une catégorie socioprofessionnelle « inférieure » (employé, ouvrier) constituent des facteurs d'aggravation de la pauvreté en conditions de vie, comme c'est par ailleurs le cas pour la pauvreté monétaire.

Les restrictions de consommation (au moins 4 postes sur 9) concernent 12 % des ménages français. Les privations les plus répandues concernent les vacances, le remplacement de mobilier, l'achat de vêtements neufs et la capacité à recevoir de la famille ou des amis. **Les familles monoparentales sont fortement touchées : 42 % d'entre elles déclarent ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances dans l'année**, contre 24 % de l'ensemble des ménages. De même, elles sont deux fois plus nombreuses que la moyenne à ne pas pouvoir remplacer des meubles abîmés (47 %) ou recevoir de la famille ou des amis (21 %).

Part de ménages français déclarant des restrictions de consommation selon la composition familiale

Source : Insee SRCV-Silc 2016

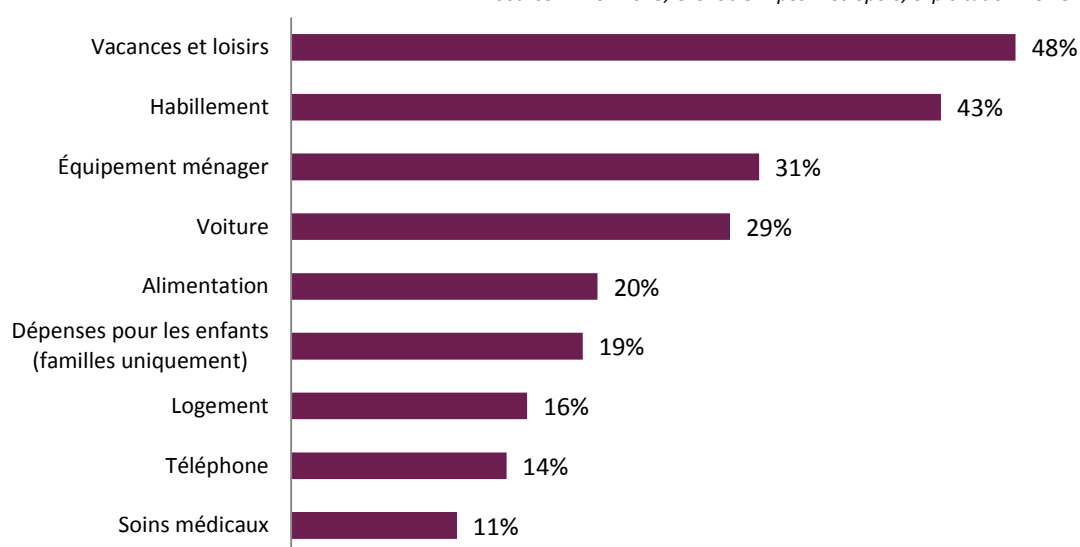


À Grenoble et dans la métropole, **les postes sur lesquels le plus grand nombre de ménages déclarent se restreindre sont les mêmes qu'en France métropolitaine** : les vacances et loisirs, l'habillement et l'équipement ménager. En revanche, **les restrictions les moins élevées concernent le logement, le téléphone et les soins médicaux**, soulignant peut-être qu'il s'agit de postes de dépenses plus prioritaires sur lesquels les ménages ont moins tendance à rogner. Néanmoins, il convient de rappeler que les ménages âgés, aisés et à haut niveau de diplôme sont surreprésentés dans l'enquête IBEST à l'échelle grenobloise, population ayant davantage tendance à recourir aux soins notamment.

De manière générale, rappelons également que ces données fiscales et statistiques ne permettent pas d'éclairer la situation des ménages les plus précaires, absents des fichiers fiscaux, du recensement de la population ou peu à même d'être enquêtés via les systèmes classiques d'administration des questionnaires par téléphone.

« Au cours des 12 derniers mois, vous est-il arrivé de vous restreindre sur chacun des postes suivants ? »

Source : IBEST 2018, Grenoble-Alpes Métropole, exploitation AURG-CCAS

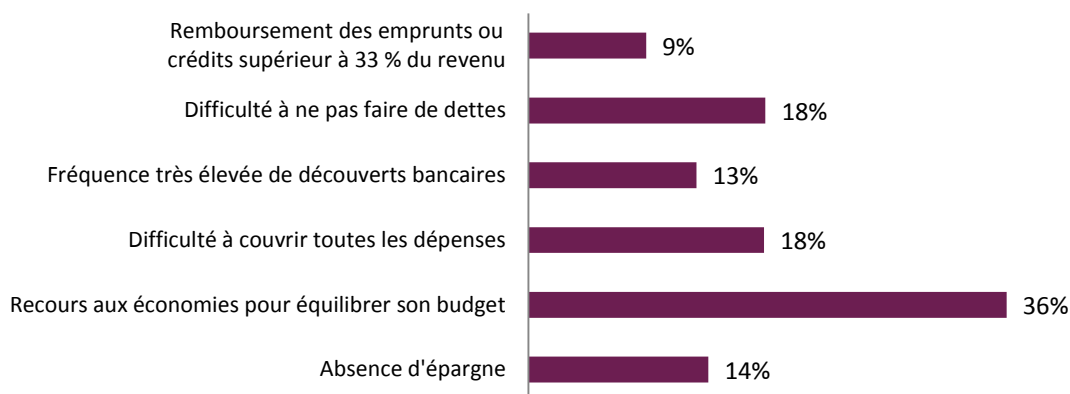


Il n'est pas possible de conclure à un phénomène de restrictions plus important au niveau local qu'en France métropolitaine. En effet, les questions ne sont pas formulées de la même manière dans les deux enquêtes : au niveau national, l'Insee interroge les ménages sous l'angle de « la capacité à » (par exemple : « les moyens financiers de votre ménage vous permettent-ils de vous payer une semaine de vacances une fois dans l'année ? »), tandis que dans l'enquête IBEST il s'agit de savoir si la restriction a déjà pu avoir lieu de manière générale au cours de l'année, cela pouvant entraîner davantage de réponses positives. Ainsi, il ne semble pas cohérent de comparer strictement les deux sources de données.

Si les statistiques internationales retiennent un seuil du revenu médian pour définir la pauvreté monétaire, cette dernière peut également être définie par une analyse de l'adéquation du budget des ménages aux frais engagés. En 2016, **plus d'un tiers des Français déclarent avoir recours à leurs économies pour équilibrer leur budget**, un taux qui s'élève jusqu'à 40 % chez les 30-44 ans, les familles monoparentales ou les couples avec 3 enfants et plus. Dans le même temps, **14 % des ménages enquêtés déclarent ne pas pouvoir épargner à la fin du mois**, et jusqu'à 22 % des familles monoparentales.

Part de ménages déclarant des difficultés financières

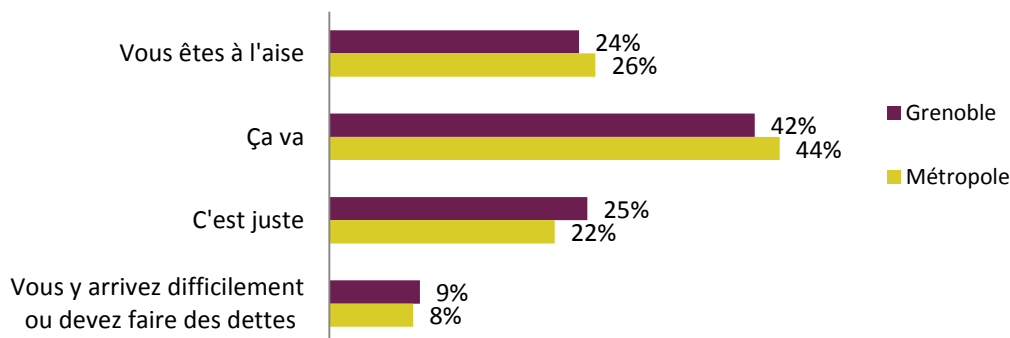
Source : Insee SRCV-Silc 2016



À Grenoble et dans la métropole, les données issues de l'enquête IBEST permettent d'appréhender le point de vue des ménages sur leur situation financière. La population grenobloise se montre légèrement plus pessimiste que la population métropolitaine, mais les écarts sont relativement ténus. Si un quart des ménages s'estime à l'aise financièrement, il est à souligner qu'**un tiers des ménages enquêtés à Grenoble indique à l'opposé que sa situation financière est juste voire difficile**, soit 4 points de plus qu'à l'échelle métropolitaine. Les différences sont marquées entre le nord et le sud de la ville : alors qu'un tiers des foyers déclare être à l'aise financièrement au nord des grands boulevards, ce n'est le cas que de 19 % des habitants du sud, qui sont en revanche 11 % à déclarer y arriver difficilement ou devoir s'endetter.

« Actuellement, diriez-vous qu'au sein de votre foyer, financièrement... »

Source : IBEST 2018, Grenoble-Alpes métropole, exploitation AURG



Renoncements et priorisations : zoom sur trois conséquences de la pauvreté dans la vie quotidienne des ménages

Analyser les besoins sociaux suppose nécessairement de mesurer la pauvreté et d'identifier les populations les plus vulnérables à cet égard. Mais ce portrait statistique des difficultés financières ne permet qu'en partie d'appréhender la réalité de la précarité dans le quotidien des ménages. Pour compléter l'analyse présentée précédemment, trois zooms mobilisent des éléments issus d'enquêtes nationales et de données locales des services du CCAS de la Ville de Grenoble afin de dresser un portrait plus large de la précarité et des besoins non satisfaits des populations les plus vulnérables.

Les difficultés d'accès à l'alimentation : un marqueur fort de pauvreté

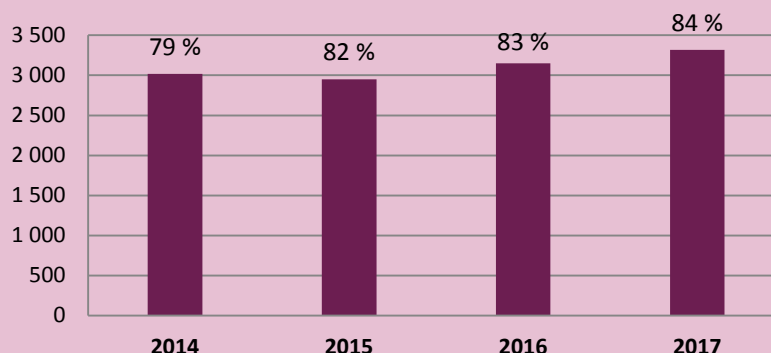
Dans l'enquête nationale de l'Insee sur les conditions de vie, 4 % des Français interrogés déclarent ne pas avoir mangé de repas complet durant une journée au cours des deux dernières semaines, et 8 % ne pas pouvoir manger de la viande ou du poisson tous les deux jours. Si ces taux sont assez faibles, il convient de souligner que les modalités de l'enquête Insee **ne permettent pas d'interroger les personnes vivant à la rue, en abri de fortune ou en hébergement**. Cela contribue à nettement sous-évaluer la précarité sur des thématiques comme l'accès à l'alimentation.

Au CCAS de Grenoble, la **grande majorité des aides sociales facultatives distribuées aux 2 000 ménages accompagnés chaque année relève de l'aide alimentaire**. Cela s'explique, d'une part, par la fréquence des aides alimentaires dites « humanitaires » allouées aux personnes en droits minorés (étrangers sans titre de séjour ou sans autorisation de travail), et d'autre part par les choix budgétaires des ménages, qui priorisent le règlement de leurs charges courantes auprès de leurs créanciers (loyer et factures lorsqu'ils ont un logement) avant de solliciter les services sociaux ou associatifs pour subvenir à leurs besoins primaires. À noter que les aides alimentaires sont également sollicitées par certains ménages à la suite d'une rupture de ressources (suspension des allocations) ou dans l'attente en raison des délais de traitement des demandes d'allocations par les organismes.

Signe de situations de précarité qui deviennent plus aiguës, la part des demandes alimentaires parmi l'ensemble des demandes reçues par le CCAS augmente depuis 2014.

Nombre d'aides alimentaires demandées et part dans l'ensemble des demandes

Source : ASDOM 2014 à 2017



Partir en vacances, accéder aux loisirs : des obstacles financiers et un renoncement fréquent

D'après la dernière étude du Crédoc sur les conditions de vie, **60 % des Français sont partis en vacances en 2014** (séjours d'au moins 4 nuits consécutives hors du domicile pour des raisons non professionnelles). Cette moyenne cache de fortes disparités selon les caractéristiques sociales : seulement 40 % des bas revenus sont concernés contre 86 % des plus hauts revenus, et 47 % des ouvriers contre 82 % des cadres supérieurs. Les contraintes financières sont fortes en matière de loisirs et conduisent un grand nombre de ménages à renoncer au départ en vacances : **près de la moitié des ménages enquêtés déclaraient ne pas envisager de partir principalement par manque d'argent. Rappelons également que les vacances sont le premier poste de consommation sur lequel les ménages déclarent se restreindre, au niveau national comme local.**

Une seconde enquête nationale réalisée en 2016 auprès des familles allocataires de la Caf par le réseau national des observatoires des familles de l'Unaf souligne que les **trois quarts des familles enquêtées ne connaissent pas les aides proposées par différents organismes pour les départs en vacances**. Le rapport avance que « *cette méconnaissance, certes non-atypique dans le domaine des aides sociales, reflète peut-être la grande dispersion des acteurs de l'aide spécifique au secteur des vacances (...) [qui] distribuent des aides selon des critères et des modalités particulièrement peu homogènes* ».

Parmi ces acteurs, le CCAS de Grenoble accompagne les familles dans l'accès aux vacances en fonction du quotient familial à raison de 35 jours maximum par année civile sur l'ensemble des périodes de vacances scolaires. **En 2018, ce dispositif a bénéficié à près de 2 100 familles et 3 400 enfants, soit 12 % de la population mineure de Grenoble.** Cet effectif est en augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente. En moyenne, 14 jours de vacances ont été financés par enfant, qu'il s'agisse d'accueils sans hébergement ou de séjours.

Précarité énergétique : quand la précarité financière et les caractéristiques du logement empêchent le confort¹¹

En France, la précarité énergétique est aujourd'hui reconnue comme une problématique sociale transversale et ses contours sont définis par la loi : il s'agit des « *difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat* »¹². Dans l'enquête nationale sur les conditions de vie, 5 % des Français déclaraient ne pas avoir pu payer à temps leurs factures d'électricité au moins une fois dans l'année en 2016. Ce taux s'élève jusqu'à 13 % chez les familles monoparentales et 11 % chez les couples avec 3 enfants et plus.

À Grenoble, la plateforme précarité énergétique du CCAS accompagne les ménages pour réduire leur consommation d'énergie et apporter des solutions face au paiement des factures énergétiques. L'intervention repose sur le repérage des situations, l'accompagnement juridique et budgétaire, et l'orientation vers les acteurs adéquats. En 2018, 157 ménages ont été accompagnés dans ce cadre. Le nombre de demandes a triplé depuis 2015 (de 102 à 333).

Les ménages en situation de précarité énergétique cumulent bien souvent précarité financière et difficultés à se chauffer confortablement compte tenu des caractéristiques de leur logement et de leur mode de chauffage. Les ménages accompagnés par la plateforme du CCAS réunissent en effet plusieurs marqueurs de vulnérabilité : il s'agit pour plus de la moitié de personnes seules, sans emploi (71 % de bénéficiaires inactifs ou au chômage), dans leur quasi-totalité locataires et dont le mode de chauffage est individuel (électricité ou gaz). Les trois dimensions de la précarité énergétique sont visibles, à la fois dans l'inconfort ressenti et du point de vue des caractéristiques du bâti : ancien et peu isolé. Le public accompagné vit en effet essentiellement dans des quartiers d'habitat ancien (Berriat, Saint-Bruno, centre-ville) ou construit entre 1946 et 1975 (Capuche, grands boulevards).

Si les difficultés à chauffer correctement son logement se répercutent sur le budget des personnes, **les impacts de la précarité énergétique se mesurent également du point de vue de l'inconfort, des conséquences psychologiques (stress), sociales (honte de recevoir ses proches, isolement) et sanitaires.**

L'enjeu de la lutte contre la précarité énergétique consiste à repérer les publics concernés. Même lorsqu'une problématique énergétique est avérée, les professionnels soulignent que les difficultés énoncées par les ménages ne concernent pas en premier lieu la précarité énergétique à proprement parler. Il est donc d'abord nécessaire de traduire les demandes pour caractériser les situations avérées. Une autre problématique de repérage concerne **les publics potentiellement en précarité énergétique mais invisibles** car non suivis par les services sociaux ou qui ne se trouvent pas en situation d'impayés d'énergie car ayant renoncé à se chauffer correctement.

Enfin, **le repérage des publics en difficultés de paiement peut également s'avérer plus problématique aujourd'hui** en raison du remplacement des tarifs sociaux de l'énergie, dont le bénéfice était automatisé, par le chèque énergie envoyé au domicile des bénéficiaires mais qui demande à ces derniers une démarche auprès de leur fournisseur d'énergie pour déduire le montant de leur facture. Ce repérage implique de tisser des liens forts avec les fournisseurs d'accès à l'énergie. À Grenoble, le partenariat avec GEG permet d'orienter un certain nombre de ménages vers la plateforme du CCAS.

¹¹ Pour davantage de données sur ce sujet, voir le cahier « Précarité et vulnérabilité énergétiques dans l'agglomération grenobloise » réalisé par l'Obs'Y en mai 2014.

¹² Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 ».

En résumé...

- ▶ Malgré un niveau de vie élevé, les inégalités de revenus sont marquées à Grenoble d'un quartier à l'autre et entre les plus riches et les plus pauvres.
- ▶ La pauvreté monétaire est plus marquée chez les jeunes, les personnes seules et les familles monoparentales.
- ▶ De nouveaux indicateurs permettent de compléter l'approche monétaire et d'éclairer les conditions de vie des ménages précaires, en élargissant la définition de la pauvreté pour prendre en compte des aspects plus sensibles de la vie sociale : fréquence des liens sociaux, loisirs, habillement et équipement ménager... Ces trois derniers éléments sont les postes sur lesquels les Grenoblois rognent le plus, pour davantage prioriser les soins médicaux, les frais liés au logement et à la téléphonie.
- ▶ Le recueil de l'opinion des ménages par l'enquête IBEST nous montre également que si 19 % de la population grenobloise se trouve sous le seuil de pauvreté dans l'approche classique de la statistique, c'est en revanche un tiers des habitants, soit près de deux fois plus, qui estime que sa situation financière est juste voire difficile, mettant en lumière l'inadéquation entre niveau de revenus et coût de la vie.
- ▶ L'analyse de l'activité des services du CCAS et du profil des usagers souligne enfin que la précarité correspond aussi et avant tout à la privation de biens de première nécessité, comme l'alimentation et le logement.

PARTIE 5

SANTÉ

Les chiffres clefs

**Part d'affiliés du régime général couverts
par une complémentaire santé**

73 %

Part de bénéficiaires de la CMU-C

12 %

Part de Grenoblois atteints d'au moins une ALD

17 %

Part de Grenoblois s'estimant en bonne santé

80 %

Taux de médecins généralistes libéraux

12
pour 10 000
habitants

**Part de médecins généralistes
âgés de 55 ans et plus**

62 %

**Part de médecins généralistes
conventionnés en secteur 2**

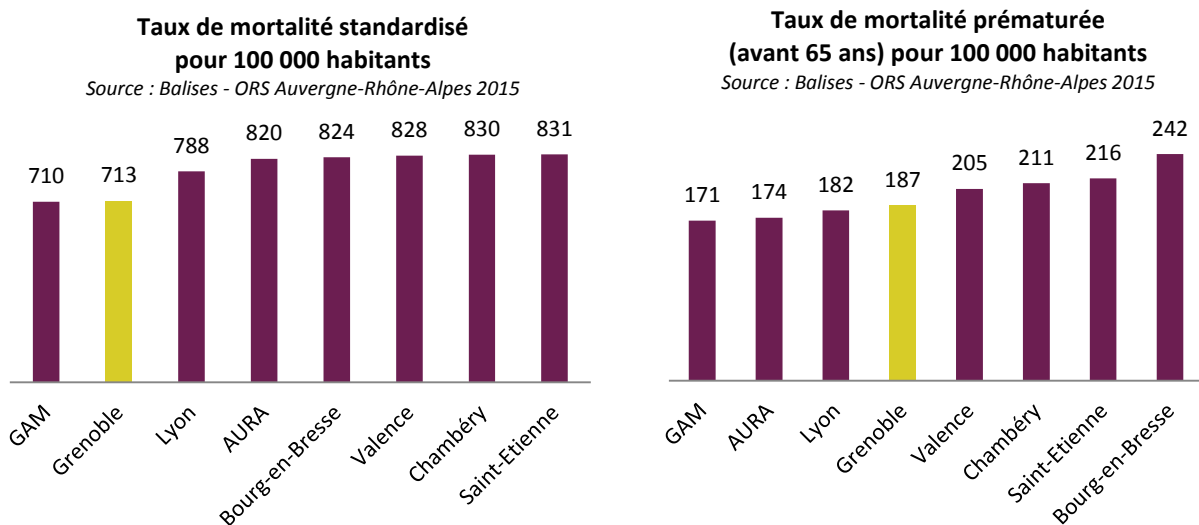
16 %

Une population grenobloise globalement en bonne santé, mais des problématiques persistantes dans les quartiers d'habitat social

Des indicateurs de santé plutôt favorables dans l'ensemble, qui mettent néanmoins en lumière la fragilité de certaines populations

En 2018, les indicateurs de santé se montrent relativement favorables à Grenoble mais donnent à voir deux phénomènes distincts :

- D'une part, **le taux de mortalité, d'environ 710 décès pour 100 000 habitants en 2015, est inférieur à la moyenne régionale et à celui des grandes communes de la région**, témoignant des caractéristiques sociodémographiques du territoire avec une part importante de cadres et de personnes avec un niveau d'éducation important, moins à même d'avoir des comportements à risque en matière de santé.
- D'autre part, **le taux de mortalité prématurée qui mesure le nombre de décès avant 65 ans est quant à lui supérieur à la moyenne métropolitaine et régionale : 187 décès pour 100 000 habitants**, ce qui peut s'expliquer par la concentration caractéristique des villes-centres de populations plus défavorisées. Néanmoins la situation grenobloise demeure plus favorable que la plupart des autres villes de la région.



Des pathologies plus fréquentes dans les quartiers précarisés

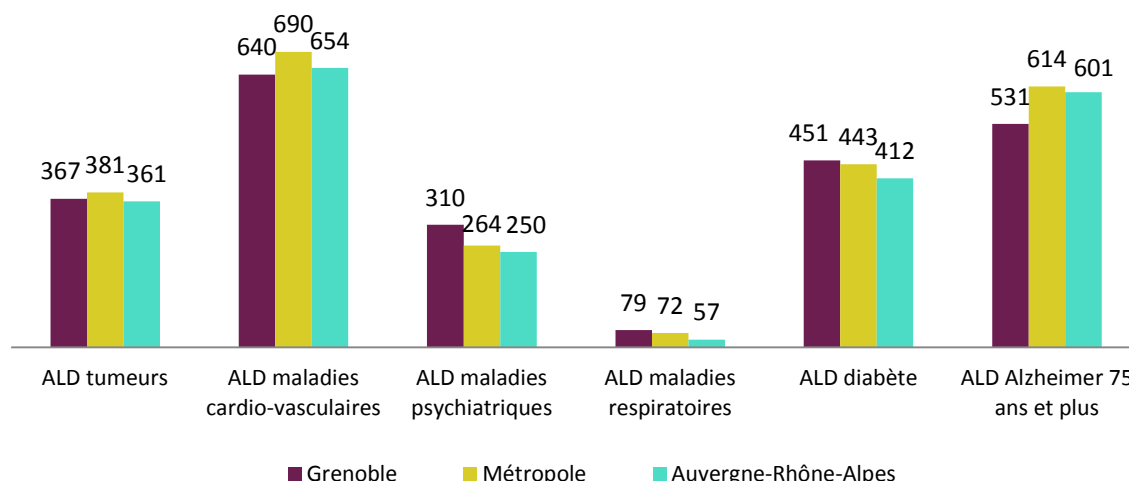
À Grenoble, **17 % de la population est atteinte d'au moins une affection de longue durée (ALD)¹³**. Les hommes sont davantage touchés que les femmes : 20 % contre 15 %, notamment en raison de la plus forte prévalence des maladies cardio-vasculaires dans la population masculine.

Si Grenoble présente des indicateurs de morbidité plutôt favorables en comparaison avec l'échelle métropolitaine et régionale en ce qui concerne les maladies cardio-vasculaires, Alzheimer et les tumeurs, **la prévalence des ALD pour maladies psychiatriques, respiratoires et le diabète est en revanche plus élevée localement.**

¹³ Dans la précédente ABS généraliste, les données analysées fournies par l'ORS concernaient le nombre de nouvelles admissions en ALD au cours de l'année. Désormais, les données disponibles concernent la prévalence globale des ALD dans l'ensemble de la population. Les deux périodes ne sont donc pas comparables.

Prévalence des affections de longue durée pour 1 000 habitants

Source : Balises - ORS Auvergne-Rhône-Alpes 2017



En dépit de la situation communale globalement positive, **on constate une présence de publics caractérisés par un état de santé plus dégradé dans les quartiers d’habitat social (Mistral, Paul Cocat, Village Olympique et Baladins), où entre 20 % et 22 % des affiliés du régime général sont atteints d’au moins une ALD.** Dans le secteur 2, où le niveau de revenu est sensiblement plus élevé que dans les secteurs sud de la ville, les taux d’ALD sont en revanche plus faibles (entre 12 % et 13 % à Jean Jaurès, Créqui-Victor Hugo, Préfecture).

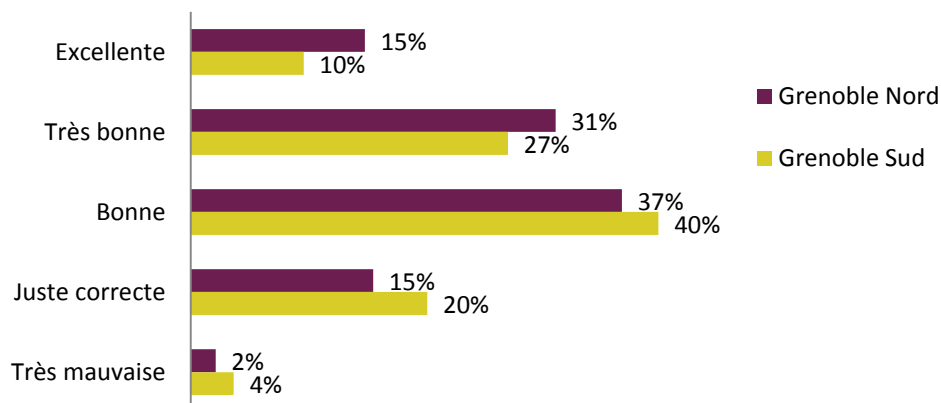
Malgré un très bon état de santé perçu à l’échelle de la ville, des disparités selon les caractéristiques sociales et économiques des populations

Près de 80 % des Grenoblois s’estiment en bonne santé en 2018, dont 40 % en très bonne voire excellente santé, un taux similaire à la moyenne métropolitaine. Ce n’est en effet pas le territoire qui affecte la perception de l’état de santé de la population, mais les caractéristiques socio-économiques.

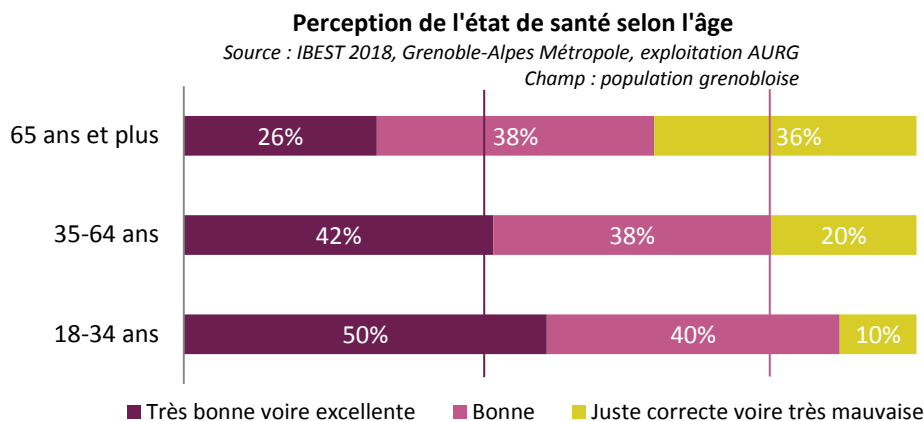
L’état de santé des Grenoblois diffère en effet entre le nord et le sud des grands boulevards, avec une perception plus favorable pour les habitants des secteurs 1 et 2 et davantage de personnes qui s’estiment en mauvaise santé au sud (jusqu’à un quart des personnes interrogées).

« En général, diriez-vous que votre santé est... »

Source : IBEST 2018, Grenoble-Alpes Métropole, exploitation AURG-CCAS

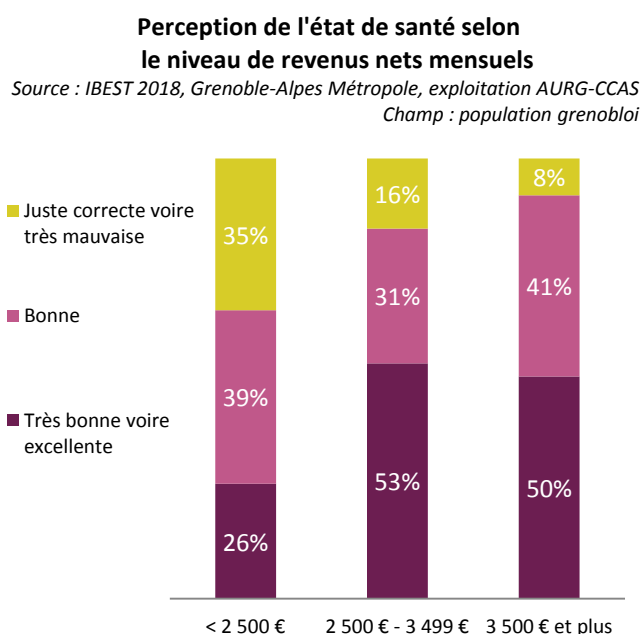
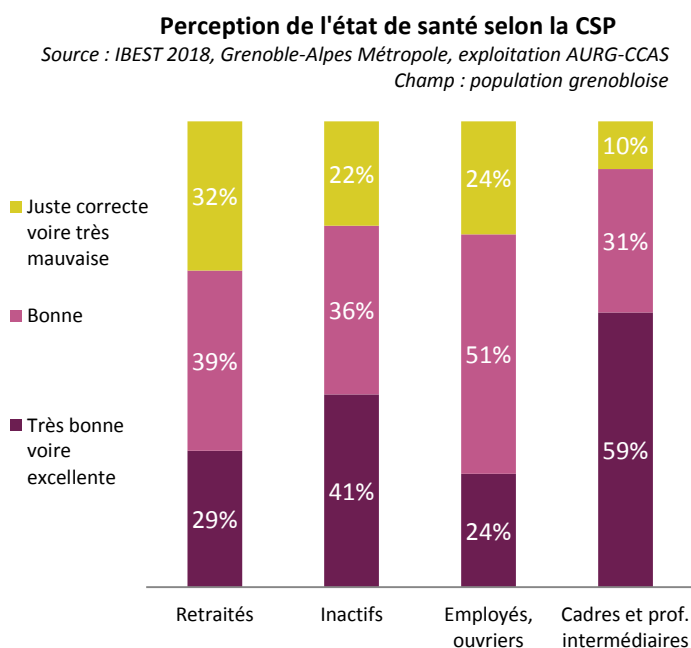


L'âge, la catégorie socioprofessionnelle et le niveau de revenus influencent l'état de santé ressenti. Les populations les plus âgées sont en effet plus d'un tiers à estimer leur santé juste correcte voire très mauvaise, contre 21 % de l'ensemble des Grenoblois et seulement 10 % des 18-34 ans, qui sont à l'inverse nombreux à s'estimer en très bonne santé. À noter que la part des personnes âgées de 65 ans et plus s'estimant en mauvaise santé est plus élevée à Grenoble que dans la métropole (36 % contre 28 %).



Concernant les facteurs économiques, plusieurs éléments sont à souligner :

- D'une part le **meilleur état de santé ressenti par les cadres et professions intermédiaires** (59 % s'estiment en très bonne voire excellente santé, soit 18 points de plus que la moyenne) ;
- D'autre part le **taux plus élevé de personnes en mauvaise santé chez les retraités ainsi que les employés et ouvriers**, ces derniers étant cependant plus nombreux que la moyenne à s'estimer aussi en « bonne » santé (51 % contre 39 % des Grenoblois), cette réponse permettant de nuancer leur appréciation ;
- Enfin la **corrélation positive entre niveau de revenus et bon état de santé**, la part de Grenoblois déclarant avoir une santé juste correcte voire très mauvaise se réduisant de moitié à chaque tranche de revenus. En revanche, il est à souligner que le taux le plus élevé de personnes s'estimant en très bonne voire excellente santé n'est pas observé dans la tranche la plus riche mais dans la tranche intermédiaire de revenus (2 500 à moins de 3 500 euros mensuels nets).



Une offre de santé conséquente mais inégalement répartie et des professionnels de santé qui vieillissent

Des professionnels de santé nombreux dans la ville-centre...

Avec un peu moins de 200 médecins généralistes libéraux sur son territoire en 2017, soit en moyenne 12 pour 10 000 habitants contre 11 dans la métropole et 9 au niveau régional, **Grenoble est une ville disposant d'une offre de soins de premier recours relativement importante**. Son statut de ville-centre en fait un lieu particulier de concentration des médecins, ce qui implique à la fois une consommation de soins par les résidents grenoblois mais aussi par des habitants non grenoblois.

Au même titre que les médecins généralistes, **le nombre de dentistes à Grenoble est relativement élevé**. Avec plus de 150 dentistes libéraux répertoriés en 2017, soit plus de 9 dentistes pour 10 000 habitants, l'offre de soins dentaires grenobloise est plus élevée que celle de la métropole (6 dentistes pour 10 000 habitants) et de la région (5 dentistes).

Les professions paramédicales sont également bien implantées à Grenoble. En effet, les densités de kinésithérapeutes et d'infirmiers sont respectivement de 20 et 18 pour 10 000 habitants à l'échelle de la commune, soit quelques points au-dessus des chiffres observés aux échelles métropolitaine et régionale.

Cette offre libérale est complétée par une offre associative et institutionnelle assez diversifiée, qui assure la prise en charge de certaines problématiques peu couvertes par le secteur libéral : centres de santé polyvalents de l'Agecsa, Planning familial, Médecins du Monde, Protection maternelle et infantile, services municipaux de santé, santé scolaire, centre de soins infirmiers...

L'Agecsa, une offre de santé plurielle qui couvre les besoins de publics vulnérables

En 2017, **17 860 patients ont été pris en charge dans les 5 centres de santé de l'Agecsa** (Abbaye, Arlequin, Vieux-Temple, Mistral et Géants), dont près de 7 500 pour le seul centre de l'Arlequin.

Les trois quarts des patients reçus habitent à Grenoble, mais il est à souligner que les centres de santé sont sollicités pour un quart par des non Grenoblois résidant principalement sur le territoire de la métropole.

Parmi les publics de l'Agecsa, certaines populations sont surreprésentées : les jeunes de moins de 15 ans et les bénéficiaires de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C).

Alors que la part des 0-14 ans dans la population grenobloise est de 16 %, **celle-ci monte à 29 % au sein du public de l'Agecsa**. De fait, dans les quartiers où le nombre d'enfants est très important, on constate une forte fréquentation des enfants au sein des centres de santé. C'est le cas à Arlequin où plus d'un tiers de la patientèle accueillie en 2017 est âgée de moins de 15 ans, en lien avec la présence de trois pédiatres dans l'équipement. A contrario, les centres de santé implantés dans des quartiers où la démographie est relativement vieillissante accueillent davantage de personnes âgées que dans les autres centres (26 % à Vieux-Temple, soit 7 points au-dessus du taux moyen de l'Agecsa).

Enfin, **l'Agecsa constitue une réponse aux populations les plus vulnérables**. On note en effet une **surreprésentation des personnes bénéficiaires de la CMU-C** dans la patientèle reçue en 2017 qui représentent plus d'un quart de l'ensemble des patients, contre 12 % de la population grenobloise.

... Mais vieillissants et concentrés dans le centre-ville et le long des grands boulevards

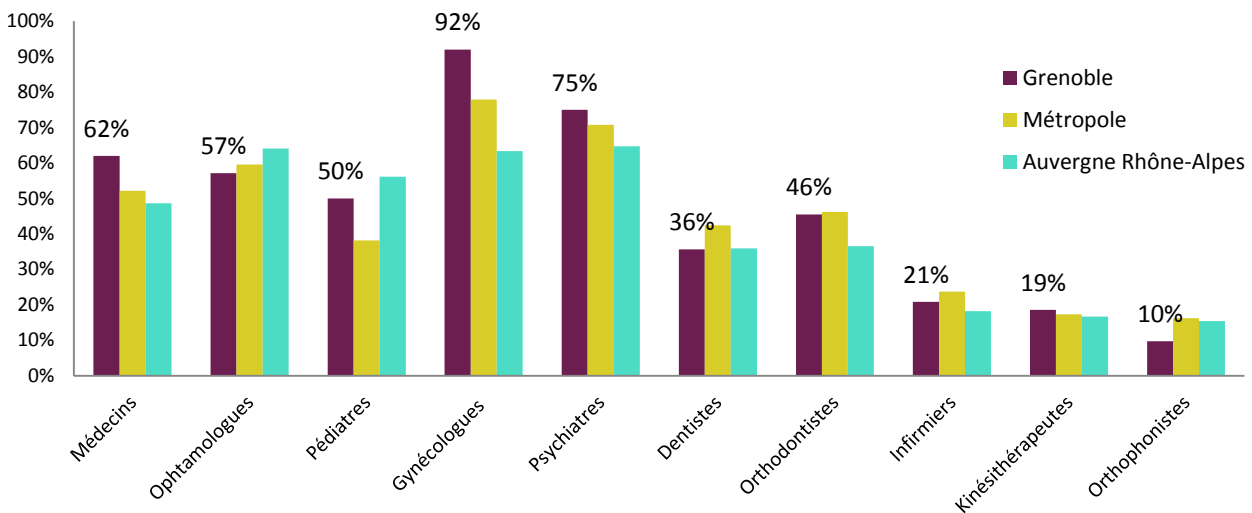
À Grenoble en 2017, **6 médecins généralistes sur 10** sont âgés de **55 ans et plus**, un taux supérieur aux moyennes intercommunale et régionale. **Cet indicateur doit alerter sur la tendance au vieillissement des médecins généralistes libéraux**, dont le nombre tend à diminuer sans que de nouvelles générations ne viennent renouveler les effectifs.

Deux spécialités doivent également attirer l'attention : les gynécologues et les psychiatres dont le vieillissement est marqué. En 2017, 75 % des psychiatres et 92 % des gynécologues sont âgés de 55 ans et plus, des taux en progression par rapport à 2014 en raison de la diminution des effectifs. Cette situation est plus aiguë à Grenoble que dans la métropole ou la région.

En revanche, les professions paramédicales, les pédiatres et les dentistes sont plus jeunes et voient leurs effectifs se renouveler sur les dernières années.

Part de professionnels de santé libéraux âgés de 55 ans et plus

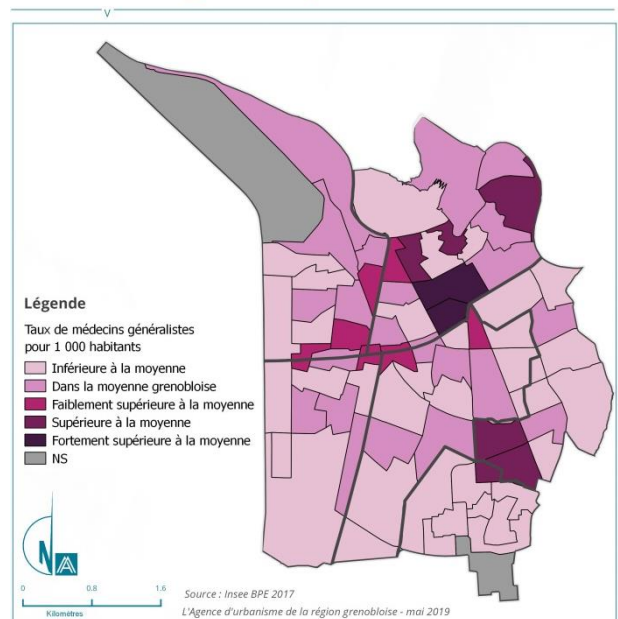
Source : Balises- ORS Auvergne-Rhône-Alpes 2017



Par ailleurs, la présence assez importante de professionnels de santé à Grenoble ne doit pas cacher l'existence d'inégalités territoriales marquées entre le nord-centre et le sud de la ville. **La concentration des professionnels de santé libéraux autour de deux pôles, le centre-ville et les grands boulevards, met en visibilité quelques zones creuses dans les quartiers d'habitat social.** Toutefois, l'existence d'une offre associative et institutionnelle dans ces quartiers vient compenser le faible nombre de médecins libéraux.

Précautions d'analyse : la carte ci-contre représente le nombre de médecins généralistes libéraux rapporté au nombre d'habitants des Iris. Elle permet de mettre en lumière l'inégale répartition des professionnels dans la ville, mais ce calcul de densités à l'échelle infracommunale s'appuie sur des frontières statistiques inexistantes dans la réalité.

Taux de médecins généralistes pour 1 000 habitants en 2017



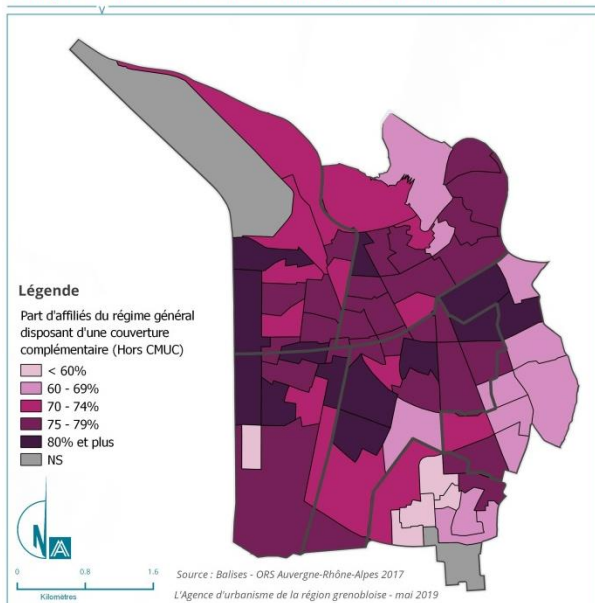
Une persistance des barrières à l'accès aux soins, notamment pour les plus défavorisés

Les difficultés d'accès financières, cumul de l'absence de couverture complémentaire et du coût des soins et consultations

À l'échelle communale, le taux d'affiliés du régime général disposant d'une couverture complémentaire santé (hors CMU-C) est de 73 % en 2017, totalisant environ 88 000 personnes soit 6 000 personnes de plus qu'il y a quatre ans. Néanmoins, le taux d'affiliés d'une couverture complémentaire reste en deçà de la moyenne régionale (83 %).

Les femmes sont davantage protégées que les hommes, puisque les trois quarts d'entre elles bénéficient d'une couverture complémentaire contre 70 % des hommes.

Part d'affiliés du régime général disposant d'une couverture complémentaire santé hors CMUC (taux standardisé) en 2017



Les quartiers où la part d'affiliés du régime général disposant d'une couverture complémentaire santé est la plus importante sont majoritairement situés dans l'ouest de la ville (Eaux-Clares Painlevé, Drac-Ampère, Sidi-Brahim), ainsi que dans certains quartiers du nord des secteurs 4 et 5 (Clémenceau, Peretto, Alpines).

À l'inverse, les secteurs 5 et 6 sont ceux où le taux d'affiliés du régime général disposant d'une couverture complémentaire est le plus faible, particulièrement dans certains IRIS paupérisés : Teisseire, Jouhaux, Paul Cocat (entre 61 % et 65 %), Arlequin, Village Olympique Nord et Sud (entre 47 % et 56 %).

À Grenoble, le nombre d'affiliés du régime général bénéficiant de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) s'élève à 15 040 en 2017, soit 12 % de l'effectif total des affiliés. En raison de la concentration d'une plus grande part de personnes précarisées dans la ville-centre, ce taux est légèrement plus élevé à l'échelle régionale (6,5 %).

Au même titre que certains autres indicateurs de précarité, l'observation à un niveau infracommunal laisse entrevoir de fortes disparités entre certains quartiers de la ville. La part de bénéficiaires de la CMU-C est la plus élevée dans les quartiers où le niveau de revenus est faible (Mistral, Arlequin, Village Olympique, Teisseire...). **Dans ces quartiers, environ un quart des affiliés au régime général bénéficient de la couverture maladie universelle complémentaire.**

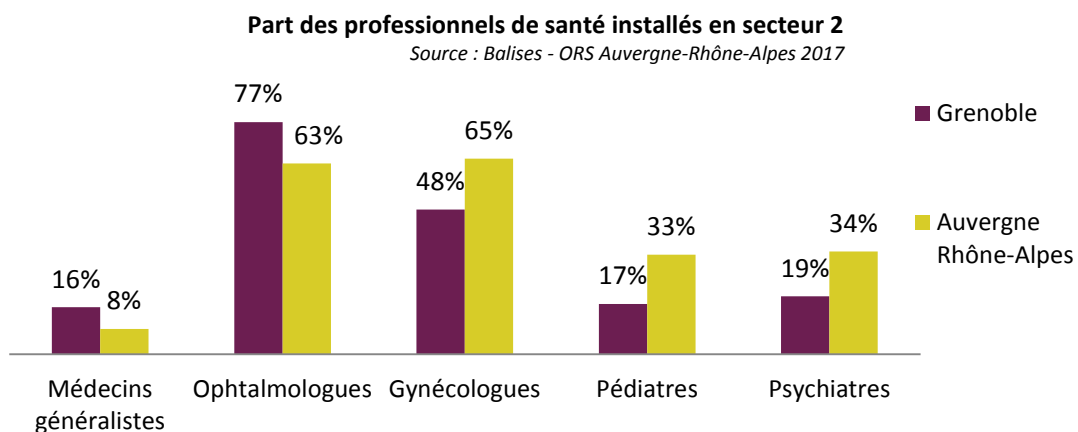
L'accès même à la CMU-C demeure problématique pour certaines personnes, en particulier pour le renouvellement de droits qui n'est pas automatique pour les personnes ne percevant pas le RSA. De plus, plusieurs études nationales ont montré les difficultés d'accès aux professionnels de santé pour les personnes titulaires de la CMU-C en raison de discriminations. **À Grenoble, les médiateurs pairs en santé de la Ville confirment cette problématique : les patients se voient souvent proposer des délais de**

rendez-vous plus longs, ce qui peut générer des oublis et aggraver les problématiques de santé. L'Aide médicale d'État (AME) apparaît par ailleurs peu sollicitée par les personnes étrangères qui pourraient en bénéficier, principalement en raison d'une méconnaissance de la prestation.

Une autre problématique de l'accès aux soins concerne le coût des services de santé : avance de frais demandés lorsque le tiers payant n'est pas proposé, franchises médicales, coût des lunettes et des prothèses (auditives, dentaires) et dépassements d'honoraires pratiqués par les professionnels.

À Grenoble, la part des professionnels de santé exerçant en secteur 2 varie d'une profession à une autre. Si dans les domaines de la gynécologie, de la pédiatrie et de la psychiatrie, la part de professionnels ayant choisi l'exercice en secteur 2 est sensiblement inférieure aux taux affichés en région, **le taux de médecins généralistes et ophtalmologues en secteur 2 est largement supérieur à celui observé en Auvergne-Rhône-Alpes. Plus de 15 % des médecins généralistes et près de 8 ophtalmologues sur 10 pratiquent le dépassement d'honoraires à Grenoble en 2017.**

À noter de plus que la part d'ophtalmologues exerçant en secteur 2 a augmenté de 4 points entre 2014 et 2017. En revanche, on observe une diminution chez les gynécologues (de 54 % à 48 % de professionnels installés en secteur 2).



Le coût des examens et traitements constitue également un obstacle à l'accès aux soins, en raison de l'insuffisance du montant des remboursements proposés par les couvertures complémentaires. Pour les personnes les plus précaires accompagnées par les médiateurs pairs de la Ville, le coût des dépassements d'honoraires, des opérations techniques (particulièrement pour les soins dentaires) et des lunettes apparaît constituer un facteur important de non-recours. Les professionnels soulignent également que le coût élevé de la santé constitue une croyance fortement ancrée chez les personnes âgées : **« il y a une croyance qu'en-dehors du médecin traitant, la santé c'est quelque chose qui coûte, particulièrement les médecins spécialistes »**, entraînant une absence de recours aux médecins spécialistes et aux examens médicaux.

Dans un contexte de budget contraint pour les ménages les plus précaires, la santé relève par ailleurs d'un poste de dépense moins prioritaire. Consulter un médecin, réaliser les examens ou suivre les traitements prescrits n'est possible qu'en dernier recours, après le paiement de l'alimentation et du loyer.

Un moindre taux de recours aux soins qu'à l'échelle métropolitaine et des inégalités substantielles entre quartiers

À Grenoble, 71 % de la population a eu recours à un médecin généraliste au moins une fois au cours de l'année 2017, un taux de recours inférieur à ceux observés à l'échelle métropolitaine (75 %) et régionale (78 %). Les femmes ont davantage tendance que les hommes à consulter un médecin généraliste : 72 % contre 70 %.

En tant que ville-centre, Grenoble concentre des populations plus hétérogènes sur le plan socio-économique, pouvant entraîner une variation des comportements en matière d'accès aux soins. **La présence combinée d'une population à l'état de santé plutôt favorable et d'une population qui tend davantage à ne pas recourir aux soins peut expliquer ce plus faible taux de recours à un acte de médecine générale.**

Les inégalités en matière de recours aux soins sont marquées socialement et territorialement. Dans les quartiers où les taux de pauvreté sont les plus élevés, on observe que le taux de recours à un médecin généraliste est plus faible. À Mistral, Arlequin ou Helbronner-Géants, 50 % des affiliés du régime général ont eu recours à un acte de médecine générale, 53 % et 54 % respectivement aux Trembles et à Baladins.

Les disparités de recours aux soins dentaires sont moins marquées qu'en médecine générale. À Grenoble, la part de personnes ayant eu recours à un dentiste en 2017 est de 38 %, soit 3 points de moins qu'au niveau régional et 1 point en dessous du taux métropolitain. À l'échelle infracommunale, les taux de recours à un dentiste s'échelonnent de 29 % à Mistral à 42 % dans le quartier Peretto.

Le phénomène de non-recours aux soins persiste de manière générale, particulièrement chez les populations les plus précaires. La peur d'être jugé et la honte de donner à voir sa vulnérabilité sociale et ses problématiques de santé constituent un premier obstacle à la consultation des professionnels de santé. L'accompagnement par des médiateurs pairs en santé dans une relation de confiance permet dans cette perspective de lever une partie des réticences.

D'autre part, la barrière de la langue est également un facteur de non-recours, particulièrement dans le cadre des suivis de traitements et des examens médicaux. Les professionnels de la Direction de la santé soulignent en effet que la mauvaise ou la non compréhension des ordonnances retarde voire empêche l'observance des prescriptions pour les personnes allophones ou peu à l'aise avec le jargon médical.

Enfin, l'accès physique aux professionnels de santé apparaît problématique pour les personnes isolées et peu mobiles, notamment les personnes âgées, dans un contexte où les pratiques des professionnels tendent à se transformer. La saturation de patientèle chez les médecins généralistes a en effet pour conséquence de réduire le temps disponible à consacrer aux patients moins mobiles, via des visites à domicile par exemple.

En résumé...

- ▶ L'état de santé, qu'il soit mesuré par la prévalence des maladies ou l'appréciation des individus, reflète les caractéristiques socio-économiques des populations : les Grenoblois les moins aisés, vivant dans des quartiers précarisés, se trouvent en moins bonne santé que les plus riches. L'analyse des relations entre la santé et les conditions d'existence confirme les inégalités sociales de santé : la mauvaise santé se cumule souvent avec une plus grande insécurité matérielle et relationnelle, et affecte l'appréciation que les personnes portent sur leur vie. Ces éléments invitent à considérer les problématiques sanitaires et médico-sociales de manière globale et en lien avec les autres champs : précarité financière, isolement relationnel, insertion professionnelle...
- ▶ L'âge influence également fortement l'état de santé perçu : alors que les plus jeunes s'estiment en très bonne santé, les personnes âgées de 65 ans et plus ont davantage tendance à déclarer un état de santé dégradé. Si ce constat peut être mis en lien avec la prévalence des maladies plus importante aux âges avancés et le recours effectif au système médical, d'autres facteurs peuvent être envisagés pour expliquer le ressenti plus négatif des personnes âgées : capacité à pouvoir être aidé par autrui, pessimisme vis-à-vis de la fin de vie... La question de la santé des personnes âgées se pose d'autant plus dans un contexte d'augmentation de l'espérance de vie et doit intégrer les enjeux liés à la capacité effective d'accéder aux soins : offre vieillissante, problématiques de mobilité, coût des traitements notamment optiques et dentaires...
- ▶ La question du non-recours aux soins ou aux couvertures complémentaires constitue également un enjeu important, particulièrement pour les populations jeunes et les plus précaires, pour qui le coût, l'organisation du système de soins et les facteurs culturels sont des obstacles avérés.
- ▶ Ainsi, si les indicateurs de santé sont plutôt favorables à Grenoble, la capacité à prendre soin de sa santé et se soigner en cas de difficultés demeure soumise à certaines ressources et à la possibilité de les exercer : niveau de vie et de diplôme, âge, lieu d'habitation, réseaux de sociabilité, confiance dans l'avenir... impliquant de proposer un accompagnement adapté aux publics les plus éloignés.

PARTIE 6

PETITE ENFANCE

Les chiffres clefs

Nombre d'enfants de moins de 3 ans

5 500

Évolution moyenne annuelle entre 2012 et 2017

- 2 %

**Nombre de jeunes enfants vivant dans
une famille à bas revenus**

1 800

**Taux de couverture en modes d'accueil formels
(pour 100 enfants de moins de 3 ans)**

72 places

**Part d'enfants de moins de 3 ans accueillis
dans les EAJE du CCAS**

32 %

**Part d'enfants de moins de 3 ans accueillis
chez une assistante maternelle**

21 %

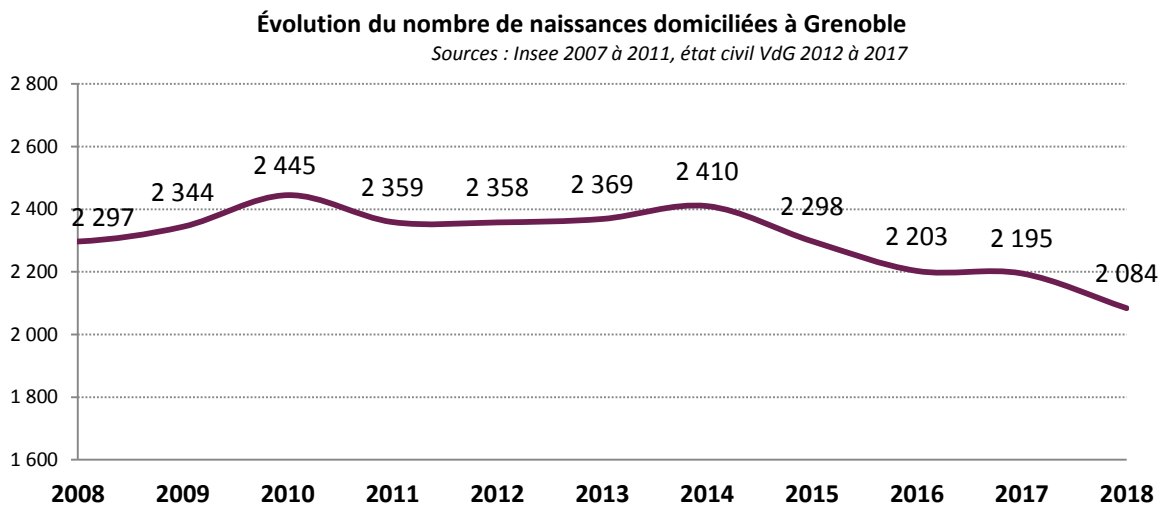
**Part d'enfants accueillis au sein des EAJE du CCAS
vivant dans une famille en situation de pauvreté**

52 %

Malgré un ralentissement démographique, la précarité progresse au sein de la population enfantine

Un fléchissement du nombre de jeunes enfants

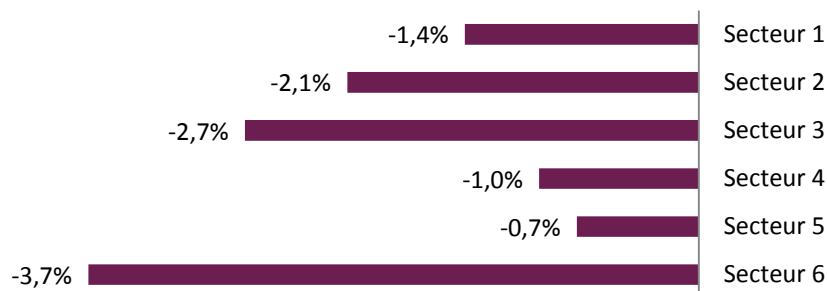
Au 31 décembre 2017, un peu plus de 5 500 enfants âgés de moins de 3 ans vivent à Grenoble¹⁴. Le nombre de jeunes enfants est en diminution depuis 2012 (près de - 2 % chaque année soit 500 enfants au total), en lien notamment avec l'inflexion des naissances enregistrées sur la commune.



Ce ralentissement démographique s'observe dans tous les secteurs de la ville, mais de manière plus marquée dans les secteurs 3 et 6 qui enregistrent une nette diminution de la population des 0-2 ans (- 3 % à - 4 %/an soit près de 200 enfants en moins entre 2012 et 2017 dans chaque secteur), alors qu'elle est plus mesurée dans les secteurs 4 et 5. Ces secteurs demeurent pour autant des territoires familiaux, ce qui porte à conclure que les jeunes enfants du début des années 2000 ont désormais grandi, sans que de nouvelles naissances ne permettent de renouveler les effectifs des moins de 3 ans.

Évolution annuelle moyenne du nombre d'enfants de moins de 3 ans entre 2012 et 2017

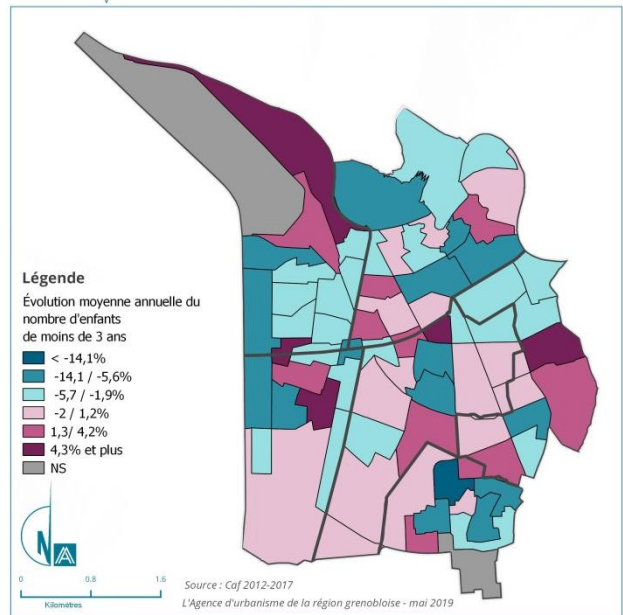
Source : Caf 2012-2017



¹⁴ Les données relatives à la petite enfance sont issues des bases de la Caisse d'allocations familiales. Les prestations familiales du régime général couvrent en effet la quasi-totalité de la population des jeunes enfants, à plus forte raison à Grenoble où le régime agricole est peu présent. Néanmoins, ces données ne tiennent pas compte des ménages non allocataires de la Caf, comme les demandeurs d'asile.

Évolution moyenne annuelle du nombre d'enfants de moins de 3 ans entre 2012 et 2017

Dans certains quartiers en revanche, le nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans progresse fortement entre 2012 et 2017 : c'est le cas de quartiers qui connaissent un dynamisme démographique général comme Jean Macé (+ 12 %/an, 80 enfants supplémentaires) et Abbaye (+ 9 %/an, 40 enfants supplémentaires). Néanmoins la variable démographique ne semble pas être le seul facteur explicatif, car une augmentation du nombre de jeunes enfants est également visible à Gustave Rivet, Clinique mutualiste et Houille Blanche, dont la population globale tend plutôt à diminuer.



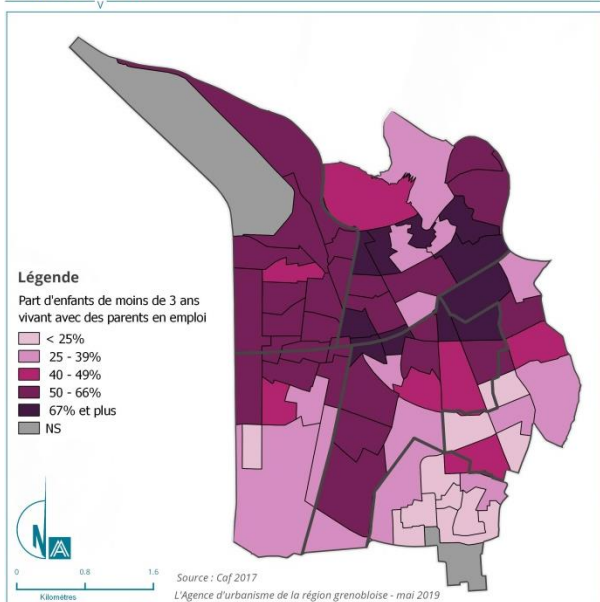
Des marqueurs de vulnérabilité assez prononcés et qui s'aggravent

Trois indicateurs construits par la Caf permettent d'appréhender les conditions de vie et les facteurs de vulnérabilité des jeunes enfants : la monoparentalité, le statut des parents vis-à-vis de l'emploi et le niveau de revenus des familles.

En 2017, **près de 900 jeunes enfants vivent dans une famille monoparentale, soit 16 % de la tranche d'âge**. Ce taux a progressé de 2 points en cinq ans, mais le nombre d'enfants supplémentaires concernés demeure contenu (une trentaine).

Ce sont dans les secteurs 5 et 6 que l'on observe le plus grand nombre de jeunes enfants ne vivant qu'avec un seul parent : un cinquième de la tranche d'âge est concerné. Cela n'est pas dû à une plus forte représentation de la monoparentalité (un tiers de familles sont monoparentales dans ces secteurs soit un taux similaire à la moyenne grenobloise, bien que certains quartiers soient davantage concernés), mais plutôt lié au plus grand nombre d'enfants par famille et à une monoparentalité plus précoce.

Part d'enfants de moins de 3 ans vivant avec des parents en emploi en 2017



Second indicateur des conditions de vie des jeunes enfants : l'activité des parents. **À Grenoble, 2 450 enfants de moins de 3 ans vivent avec des parents en emploi (parent seul en emploi ou couple bi-occupé), soit 44 % de la tranche d'âge.**

La situation est très contrastée à l'échelle infracommunale : au moins 70 % des jeunes enfants vivent dans une famille en emploi dans les quartiers de l'hypercentre jusqu'à Trois Tours et Mutualité, ainsi qu'autour des boulevards Maréchal Foch et Clémenceau.

L'ensemble du secteur 1 présente également un profil de familles avec jeunes enfants le plus souvent en emploi, mais dans une moindre mesure (entre 5 et 6 jeunes enfants sur 10).

En revanche, dans les quartiers d'habitat social du sud de la ville, la part de jeunes enfants vivant avec des parents en emploi est très inférieure à la moyenne communale : elle chute à 10 % à Arlequin, Village Olympique Nord ou Les Trembles.

L'activité des parents de jeunes enfants a évolué entre 2012 et 2017. **En 2012, davantage de jeunes enfants vivaient avec des parents en emploi** : 47 % soit un différentiel de 400 enfants par rapport à 2017. Cet écart est le fait de la **progression du chômage chez les parents de jeunes enfants** : entre 2012 et 2017, la part d'enfants vivant dans une famille en activité avec au moins un parent au chômage est passée de 8 % à 12 % de la tranche d'âge. Les progressions les plus notables ont eu lieu dans les secteurs 4, 5 et 6.

La part de jeunes enfants vivant avec au moins un parent inactif, quant à elle, est demeurée stable sur la période : 44 % en 2017 soit 2 400 enfants de moins de 3 ans. Le nombre d'enfants concernés a diminué au même rythme que l'ensemble de la tranche d'âge. On n'observe donc pas d'accroissement du phénomène d'inactivité chez les familles avec jeunes enfants. Néanmoins, il convient de souligner que Grenoble compte **autant de jeunes enfants avec un parent inactif que vivant dans une famille en emploi.**

Enfin, les enfants de moins de 3 ans apparaissent particulièrement touchés par la précarité. Un tiers de la tranche d'âge vit dans un foyer à bas revenus en 2017¹⁵, contre 28 % en 2012. Plus de 1 800 jeunes enfants sont concernés, soit une centaine de plus en cinq ans.

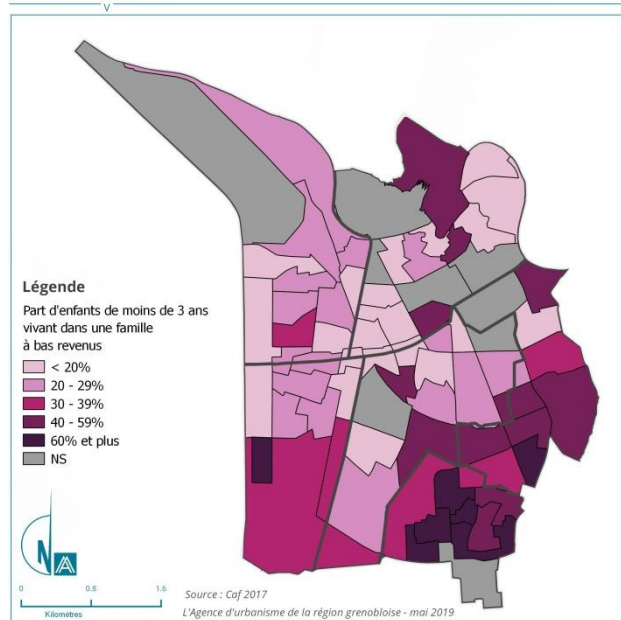
Cet indicateur est à mettre en regard de la précarité globale observable à Grenoble, qui concentre les phénomènes de pauvreté en raison de son statut de ville-centre, ainsi que de la situation financière des familles, plus souvent défavorable que celle d'autres ménages (cf. ABS « Familles »).

Les jeunes enfants vivant dans les secteurs 1, 2 et 4 sont en proportion moins touchés (entre 18 % et 24 % de la tranche d'âge vit dans une famille à bas revenus), mais **le phénomène progresse dans les secteurs 1 et 4** (+ 4 points par rapport à 2012, sous l'effet d'une augmentation importante du nombre d'enfants concernés et d'une diminution de l'ensemble de la tranche d'âge).

La précarité infantile est particulièrement marquée dans les secteurs 5 et 6, où un jeune enfant sur deux vit dans une famille pauvre. Contrairement aux secteurs 1 et 4, leur nombre tend désormais à stagner entre 2012 et 2017.

À noter les taux très élevés à Village Olympique Sud (70 %) et Arlequin (79 %).

Part d'enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille à bas revenus en 2017



¹⁵ Le seuil de bas revenus s'élève à 1 052 euros mensuels maximum par unité de consommation en 2017, soit par exemple 2 209 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de 3 ans, ou 1 578 euros par mois pour une famille monoparentale avec un jeune enfant.

Une offre d'accueil importante et diversifiée, un recours qui varie fortement selon les territoires

Une offre importante à Grenoble, mais une diminution de l'accueil individuel

À la fin de l'année 2018, Grenoble compte près de 3 800 places d'accueil du jeune enfant :

- 2 060 en accueil individuel auprès des assistantes maternelles indépendantes
- 1 730 en accueil collectif au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) du CCAS pour les trois quarts des places ainsi que des crèches associatives et privées.

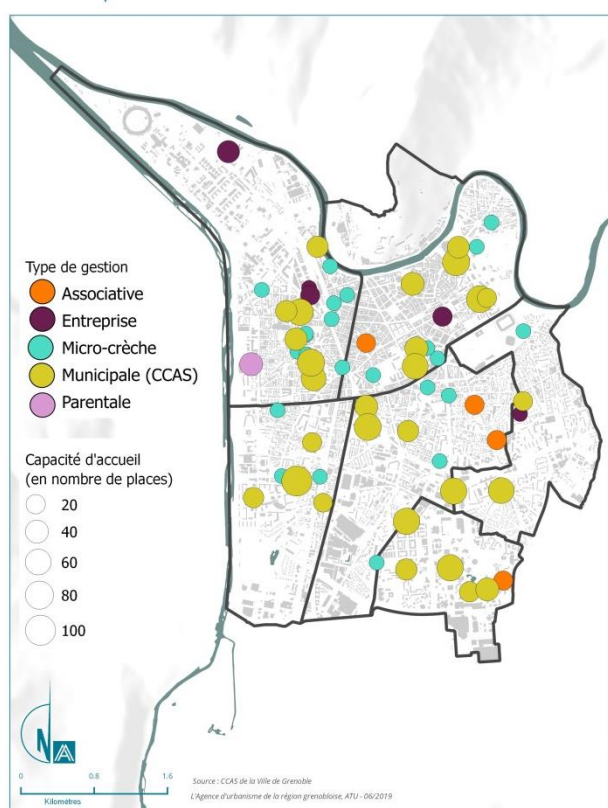
Si l'on ajoute les places proposées aux enfants de 2 ans en toute petite section de maternelle (TPS), la capacité théorique d'accueil s'élève à Grenoble à **72 places pour 100 jeunes enfants**, contre 58 à l'échelle nationale.

	Nb de places au 31/12/2018	Nb de places pour 100 enfants de moins de 3 ans	Comparaison nationale (données 2016)
Assistants maternelles indépendantes	2 064	37	33,4 + 1,8 salariés à domicile
EAJE	1 733	31	18,5
<i>dont EAJE du CCAS</i>	1 289	23	
<i>dont micro-crèches et crèches d'entreprise</i>	326	6	
<i>dont crèches associatives</i>	118	2	
École maternelle (TPS)	185	3	4
Totale offre formelle théorique	3 982	72	58

Sources : DASPE 2018, DEJ 2017-2018, Caf 2017, Rapport Onape 2018

Cette couverture en modes d'accueil formels est élevée, mais elle tend à diminuer sous l'effet du recul du nombre d'assistantes maternelles : elles étaient plus de 800 à être en activité en 2015, contre 616 en 2018. L'offre d'accueil collectif est quant à elle en légère progression en raison du développement important des micro-crèches principalement dans les secteurs nord de la ville.

Offre d'accueil petite enfance au 4 juillet 2019



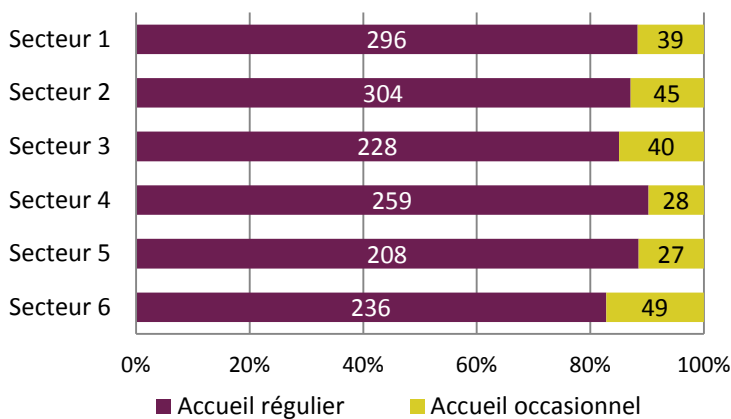
Dans la mesure où cette offre est néanmoins théorique (un même enfant peut être accueilli à la fois en accueil individuel et collectif par exemple, et une même place peut être occupée par plusieurs enfants au cours de la journée), cette approche par l'offre doit s'accompagner d'une analyse de l'usage effectif.

Les EAJE du CCAS accueillent un tiers des jeunes enfants grenoblois, dont une part importante d'enfants pauvres

Au 31 décembre 2017, en plus de la centaine d'enfants résidant dans d'autres communes¹⁶, **les EAJE municipaux accueillent près de 1 800 enfants grenoblois, soit un tiers de la tranche d'âge**. Le nombre d'enfants accueillis est stable par rapport à 2016. Tout au long de l'année, ce sont plus de 3 500 enfants distincts qui ont bénéficié d'un accueil au sein des crèches du CCAS.

Nombre et part d'enfants accueillis dans les EAJE du CCAS au 31/12/17 selon le secteur de résidence

Source : DASPE 2017



Parmi les enfants accueillis, près de 9 sur 10 le sont de manière régulière (1 500 enfants), et un peu plus de 200 enfants se trouvaient en contrat occasionnel à la fin de l'année 2017.

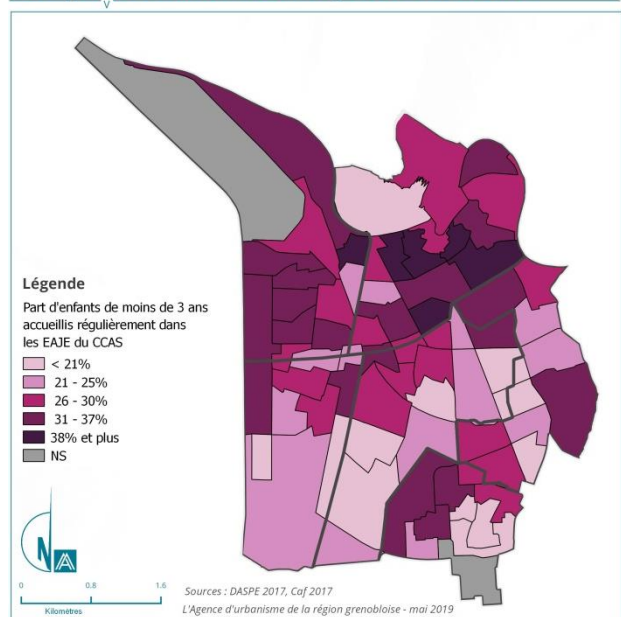
L'accueil occasionnel est davantage sollicité dans les secteurs 3 et 6 : entre 15 % et 17 % des enfants accueillis en crèche.

Le recours à l'accueil en EAJE de manière régulière (au moins un jour par semaine dans le cadre d'un contrat entre la famille et la crèche) est variable selon le secteur de résidence de l'enfant.

Il est plus développé dans les secteurs 1 et 2, particulièrement à Lustucru, Créqui-Victor Hugo et Notre-Dame : jusqu'à la moitié des jeunes enfants de ces quartiers sont inscrits dans un EAJE de manière régulière¹⁷.

Dans les autres secteurs, le recours à l'accueil régulier concerne en moyenne un quart des jeunes enfants. Néanmoins, dans les quartiers Arlequin et Helbronner-Géants, seuls 13 % à 15 % des enfants de moins de 2 ans fréquentent un EAJE municipal de manière régulière. Le secteur 6 se montre toutefois très hétérogène, puisqu'on recense a contrario des taux de fréquentation régulière supérieurs à la moyenne communale aux Trembles, Vigny-Musset et Village Olympique Nord.

Part d'enfants de moins de 3 ans accueillis régulièrement dans les EAJE du CCAS en 2017 selon le quartier de résidence



¹⁶ Dans certains cas en effet, des enfants non grenoblois peuvent être accueillis si leurs parents sont agents municipaux, travaillent dans certaines institutions et entreprises conventionnées ou s'ils fournissent une déclaration d'activité à Grenoble.

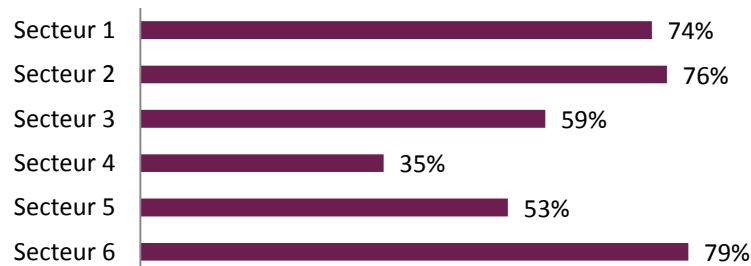
¹⁷ Les données des autres quartiers mis en valeur dans la carte doivent être considérées avec précaution dans la mesure où les effectifs concernés sont très faibles.

Par ailleurs, la mobilité des familles au sein de la ville et la prise en compte de leurs choix dans le processus d'attribution des places donnent à voir des géographies différenciées dans la fréquentation des EAJE.

Les enfants résidant dans les secteurs 1, 2 et 6 ont beaucoup plus tendance que les autres à fréquenter une crèche située dans leur secteur d'habitation, pour les trois quarts d'entre eux. Dans le secteur 4, c'est l'inverse : seulement un tiers des enfants qui y résident et vont en crèche fréquentent un équipement du territoire ; cela peut notamment s'expliquer par la position centrale de ce secteur dans la ville, les familles pouvant plus facilement rejoindre un équipement d'un autre secteur (principalement 2 et 5). Enfin, dans les secteurs 3 et 5, un peu moins de la moitié des enfants fréquente un équipement d'un autre secteur, principalement dans les territoires limitrophes (secteur 1 et 2).

Part d'enfants fréquentant la crèche de son secteur d'habitation

Source : DASPE 2017



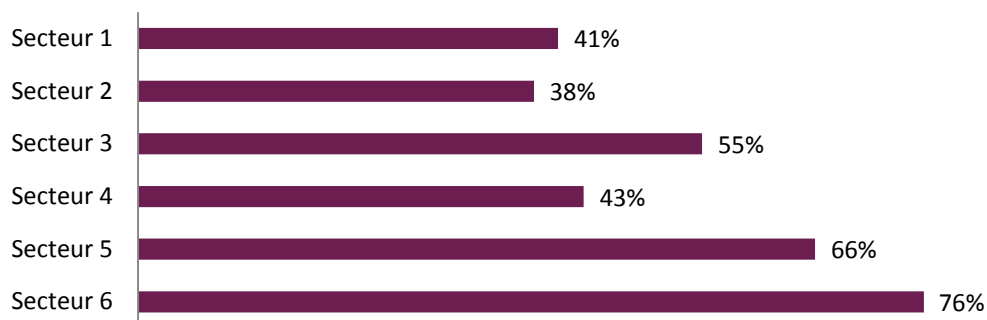
Enfin, les EAJE du CCAS accueillent une part importante d'enfants en situation de pauvreté¹⁸. Une grande partie d'entre eux accèdent à une place par le mécanisme d'attribution classique basé sur l'ancienneté de la demande, le critère de « priorité sociale » permettant de moduler cette admission pour seulement un tiers.

Au 31 décembre 2017, **plus de la moitié des enfants accueillis dans les EAJE municipaux vivent dans une famille pauvre**, soit plus de 900 enfants. Leur nombre a légèrement diminué depuis 2016.

Les taux sont très variables selon les secteurs et les équipements, témoignant à la fois des caractéristiques socio-économiques du quartier d'implantation des crèches et également des processus d'attribution des places et des choix des familles. En effet, en raison de l'absence de lien systématique entre lieu de résidence et emplacement de la crèche, on observe que certaines crèches pourtant situées dans des quartiers pauvres accueillent une part contenue d'enfants vivant dans une famille à bas revenus. À l'inverse, dans certains équipements, près de 8 enfants sur 10 ont un tarif inférieur à 1€/heure, alors que le taux de pauvreté des enfants est modéré dans leur quartier d'implantation.

Part d'enfants vivant dans une famille pauvre accueillis au sein des EAJE du CCAS au 31/12/2017 selon le secteur de la crèche

Source : DASPE 2017



¹⁸ Pour cet indicateur, sont considérés en situation de pauvreté les enfants dont les familles s'acquittent de moins d'un euro de l'heure pour un accueil en EAJE.

L'accueil en micro-crèche progresse au détriment de l'accueil individuel auprès des assistantes maternelles

En parallèle de l'accueil collectif proposé par les EAJE, les familles peuvent faire garder leurs enfants directement par une assistante maternelle ou par une personne salariée à domicile, ou encore au sein d'une micro-crèche. Le recensement des enfants concernés est permis par les données de la Caf qui comptabilisent le nombre d'enfants dont les parents perçoivent le Complément de libre choix du mode de garde (CMG) pour l'accueil par un professionnel ou dans une micro-crèche.

Au 31 décembre 2017, un jeune enfant sur cinq est accueilli chez une assistante maternelle. **Le recours à l'accueil individuel est en recul par rapport à 2012** : il concernait à l'époque 200 enfants supplémentaires soit 23 % des moins de 3 ans.

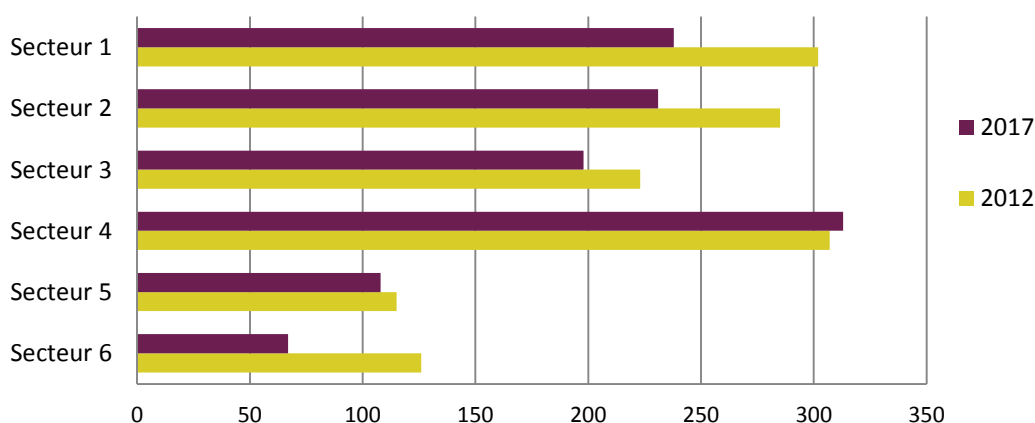
En revanche, le recours aux micro-crèches s'est développé sur la période : près de 300 jeunes enfants sont concernés en 2017 soit 5 % de la tranche d'âge.

Au total, ce sont donc 1 450 jeunes enfants qui bénéficient d'un mode d'accueil individuel ou en micro-crèche au 31 décembre 2017, soit un quart des moins de 3 ans.

Les dynamiques sont différentes à l'échelle infracommunale. Dans les secteurs 1 et 2, bien qu'il demeure supérieur à la moyenne communale (particulièrement à Europole, Diderot et Aigle), le recours à l'accueil individuel a diminué au profit de l'accueil en micro-crèche, qui concerne 8 % des moins de 3 ans. Dans le secteur 4, la part de jeunes enfants accueillis par une assistante maternelle est la plus élevée de la ville (30 % des moins de 3 ans et jusqu'à plus de 40 % à Foch, Clémenceau et Reyniès), et la seule qui progresse entre 2012 et 2017. Dans les secteurs 3 et 5, le recours à l'accueil individuel est stable sur la période, et l'accueil en micro-crèche dans la moyenne grenobloise. Enfin, le secteur 6 se distingue par un fort recul du recours à l'accueil individuel : 7 % des moins de 3 ans en 2017 contre 12 % cinq ans auparavant, tandis que l'accueil en micro-crèche demeure marginal.

Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans accueillis par une assistante maternelle

Source : Caf 2012-2017



Un recul net du recours au congé parental

Jusqu'aux trois ans de l'enfant, les parents peuvent choisir de réduire voire de cesser leur activité professionnelle. S'ils en font la demande, un complément d'activité peut alors leur être versé par la Caisse d'allocations familiales afin de compenser partiellement la perte de revenus : la Prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepa) qui prend la suite depuis le 1^{er} janvier 2015 du Complément de libre choix d'activité (CLCA).

À Grenoble, un peu plus de **800 enfants de moins de trois ans vivent dans une famille dont un parent a réduit voire arrêté** son activité au 31 décembre 2017. Cet effectif correspond à 15 % de la tranche d'âge (respectivement 7 % pour la prestation à taux partiel et 8 % pour la prestation à taux plein).

À l'échelle nationale, le congé parental est quasi entièrement pris par les mères (dans 96 % des cas).

Depuis une dizaine d'années, le recours au congé parental est en diminution, à plus forte raison pour l'arrêt total d'activité : il concernait un quart des jeunes enfants en 2008, un cinquième en 2014, un septième en 2017. Ce constat est valable à Grenoble comme à l'échelle nationale et peut s'expliquer par différents facteurs :

- l'augmentation et la diversification des modes d'accueil, qui offrent davantage de solutions et de modulation pour la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ;
- le rapport coût/avantage plutôt défavorable du congé parental, dans la mesure où la prestation n'offre pas un complément de revenus important et où l'éloignement trop long du marché du travail peut s'avérer dommageable pour la reprise d'activité, selon le niveau de diplôme et le secteur ;
- rappelons également la progression du chômage chez les parents de jeunes enfants, qui peut se substituer dans une certaine mesure au recours au congé parental ou à un mode de garde.

Au total, près de 3 400 enfants de moins de trois ans seraient accueillis au sein d'un mode de garde formel à Grenoble à la fin de l'année 2017 (crèche publique ou micro-crèche, assistante maternelle, salarié à domicile, école maternelle), **soit 61 % de la tranche d'âge**. Ce chiffre ne peut cependant être considéré que comme un ordre de grandeur, à la fois surévalué car un même enfant peut avoir été comptabilisé deux fois s'il bénéficie de deux solutions de garde dans une même journée, et à la fois sous-estimé car il ne tient pas compte des enfants accueillis au sein des crèches associatives et d'entreprise faute de données connues.

En déduction, Grenoble compterait environ 2 100 jeunes enfants sans mode de garde formel, soit près de 4 enfants sur 10.

Des chercheurs de l'Ined¹⁹ ont montré que **les inégalités socioéconomiques jouent un rôle important dans le développement langagier et moteur des jeunes enfants**. De plus, ils observent que le vocabulaire des enfants accueillis en crèche ou par une assistante maternelle est plus diversifié que celui des enfants gardés par leur famille. Néanmoins, cette différence de vocabulaire ne peut être imputée avec certitude au mode de garde occupé. En revanche, les chercheurs soulignent que « **le fait de fréquenter un mode de garde extérieur formel tend à réduire les inégalités sociales de développement langagier** ».

¹⁹ Sébastien Grobon, Lidia Panico, Anne Solaz, *Inégalités socioéconomiques dans le développement langagier et moteur des enfants à 2 ans*, Bull Epidémiol Hebd. 2019;(1):2-9.

En résumé...

- ▶ La situation démographique est en ralentissement en ce qui concerne la petite enfance, conséquence à la fois d'une baisse du nombre de naissances et du nombre d'arrivées restreint de jeunes familles, sauf dans les nouveaux quartiers de la ville.
- ▶ En revanche, la pauvreté infantile ne faiblit pas : la progression du chômage des parents et l'accroissement de la précarité touchent fortement les jeunes enfants grenoblois, entraînant des conséquences néfastes en matière de développement et d'apprentissage.
- ▶ Outils de socialisation et de conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, les modes d'accueil formels apparaissent bien développés à Grenoble en comparaison avec la moyenne nationale, particulièrement en ce qui concerne l'accueil collectif.
- ▶ Néanmoins ces modes d'accueil ne sont pas sollicités de la même manière selon les quartiers et les caractéristiques socioéconomiques des familles : on observe un recours moins important dans les territoires paupérisés, qu'il s'agisse de l'accueil collectif ou individuel, nécessitant d'accompagner les familles qui pourraient en avoir besoin dans la connaissance et le recours à cette offre d'accueil.
- ▶ Les crèches du CCAS jouent un rôle particulier dans la socialisation des enfants en situation de pauvreté, puisque plus de la moitié des enfants qu'elles accueillent relèvent d'un tarif inférieur à 1 euro de l'heure.

PARTIE 7

PERSONNES ÂGÉES

Les chiffres clefs

Nombre de personnes âgées de 60 à 74 ans

18 500

Nombre de personnes âgées de 75 ans et plus

13 700

Taux de pauvreté des 60-74 ans

13 %

Taux de pauvreté des 75 ans et plus

9,5 %

**Nombre de personnes âgées de 80 ans et plus
vivant seules**

5 000

Nombre d'allocataires de l'APA domicile

2 100

**Nombre de places en EHPAD
pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus**

66

Une croissance du nombre de personnes âgées qui ne s'accompagne pas d'un vieillissement de la population en raison de la progression parallèle du nombre d'enfants

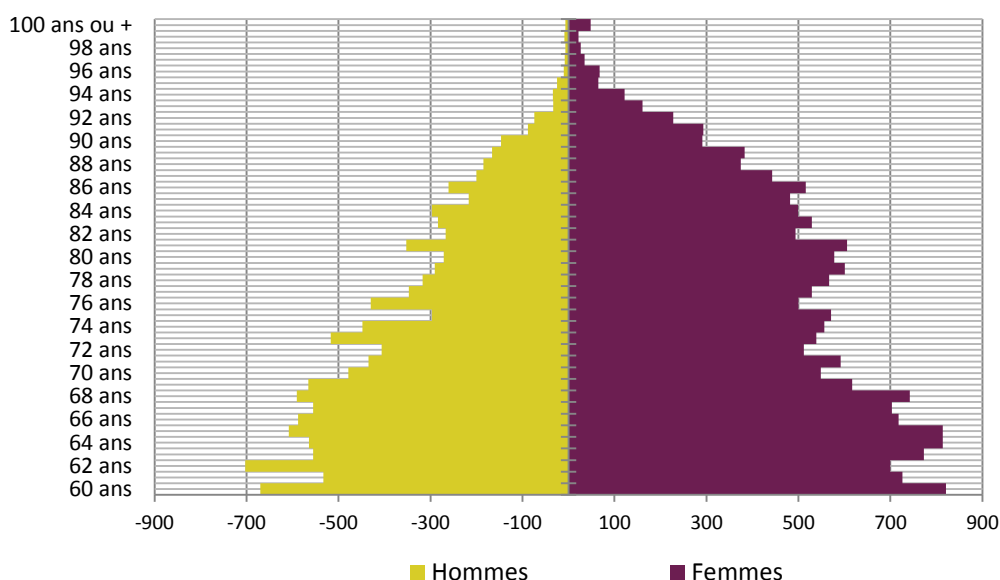
Conséquence du vieillissement des générations du baby-boom, une augmentation du nombre de séniors qui va se poursuivre dans les 30 prochaines années

Plus de 32 000 personnes âgées de 60 ans et plus vivent à Grenoble en 2015, dont près de 18 500 personnes âgées de 60 à 74 ans et 13 700 âgées de 75 ans et plus.

Les femmes sont surreprésentées parmi la population âgée, en raison de la différence d'espérance de vie avec les hommes : alors qu'elles représentent 52 % de l'ensemble de la population grenobloise, leur part s'élève à 56 % des 60-74 ans et 66 % des 75 ans et plus.

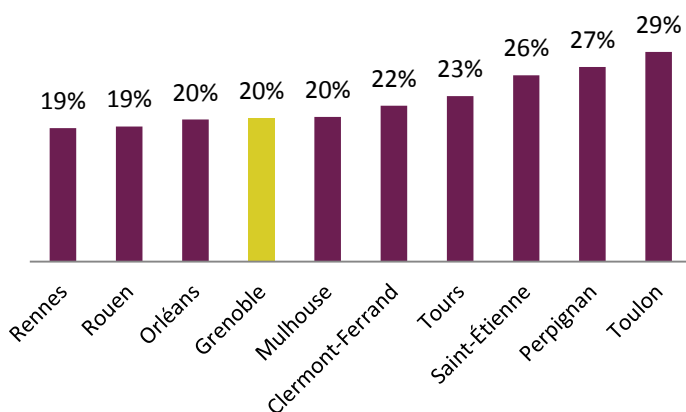
Pyramide des âges de la population grenobloise âgée de 60 ans et plus

Source : Insee RP 2015



Part des 60 ans et plus dans la population totale

Source : Insee RP 2015



En comparaison avec d'autres grandes villes, la population grenobloise n'est pas spécialement âgée : les 60 ans et plus représentent un habitant sur cinq, contre jusqu'à un quart voire près d'un tiers de la population dans des villes comme Saint-Étienne ou Toulon. Cela s'explique en partie par le poids important des moins de 30 ans à Grenoble.

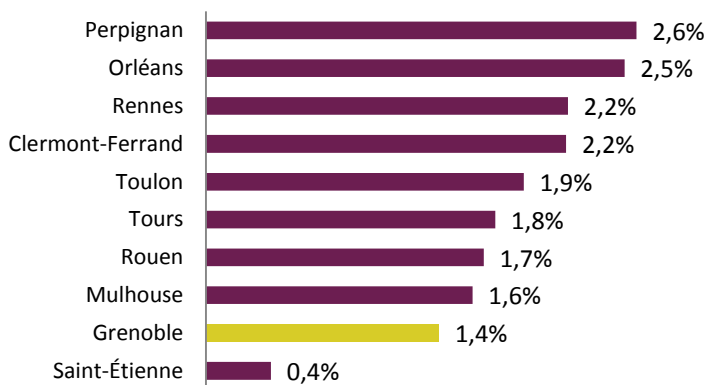
En matière d'évolution démographique, deux phénomènes sont à souligner :

- **d'une part la stagnation de la population âgée de 75 ans et plus durant les cinq dernières années**, en raison du recul des 75-80 ans imputable au repli des naissances observé pendant la période d'avant-guerre et pendant la Seconde Guerre mondiale ;
- **d'autre part la forte progression des 60-74 ans** (+ 1,4 % par an entre 2010 et 2015 soit 1 250 personnes supplémentaires), en raison de l'arrivée à ces âges de la génération du baby-boom.

Cette progression n'entraîne pas un vieillissement global de la population : le poids des 60 ans et plus reste stable, car d'autres tranches d'âge augmentent également à l'instar des moins de 15 ans dont la progression est encore plus forte. Grenoble n'étant pas concernée par le phénomène d'héliotropisme, l'augmentation du nombre de personnes âgées est essentiellement due au vieillissement de la population déjà présente sur le territoire.

Evolution moyenne annuelle des 60-74 ans entre 2010 et 2015

Source : Insee RP 2010-2015



Si la progression du nombre d'habitants âgés de 60 à 74 ans est élevée en comparaison avec la relative stagnation de l'ensemble de la population grenobloise, elle demeure néanmoins parmi les plus faibles des villes du panel, juste avant Saint-Étienne.

À l'horizon 2050, la population âgée est amenée à augmenter à Grenoble comme dans l'ensemble du territoire national, mais avec des différences selon les tranches d'âge.

Précautions d'analyse

Les projections démographiques présentées sont issues du modèle Omphale construit par l'Insee. Il s'agit d'estimations de données chiffrées réalisées à partir de scénarios (hypothèses basse, centrale, haute), en prenant en compte trois variables :

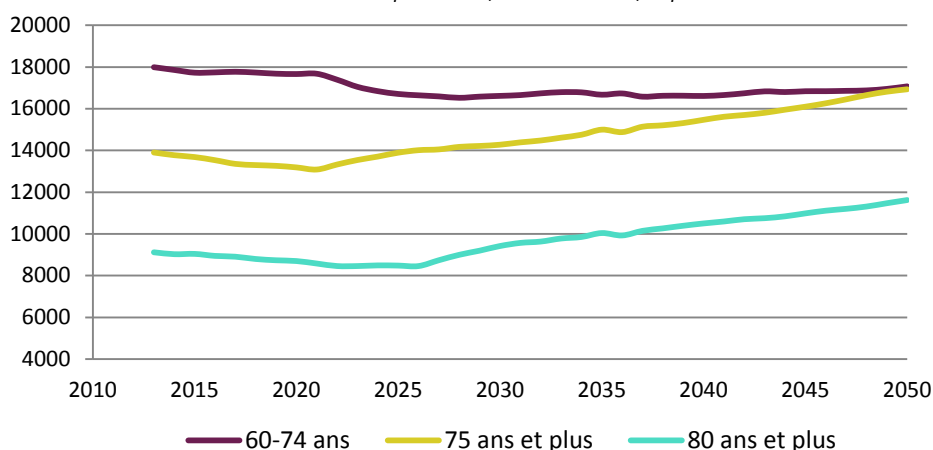
- la natalité, sur la base d'un indice conjoncturel de fécondité d'1,95 enfant par femme
- la mortalité, en retenant une espérance de vie de 90,3 ans pour les femmes et 86,8 ans pour les hommes en 2050
- les migrations, selon une déclinaison locale d'un solde migratoire positif au niveau national.

Ces scénarios constituent uniquement des projections dans le futur de la connaissance du passé et n'ont pas de probabilité de réalisation. Bien que les tendances démographiques soient lourdes, et que les projections relatives aux personnes âgées soient assez fiables car cette population est déjà née, il convient de considérer les données présentées avec précaution car elles ne peuvent pas tenir compte d'éléments conjoncturels futurs et notamment des migrations, qu'elles soient nationales (liées à l'économie mondiale, aux politiques migratoires, aux changements climatiques), ou locales (attractivité résidentielle, parcours de vie, évolution du marché du logement et des attentes de la population).

En 2050, Grenoble compterait 34 000 habitants âgés de 60 ans et plus, soit 2 000 de plus qu'actuellement. Le poids des 60-74 ans diminuerait au profit des 75 ans et plus, qui représenteraient près de 17 000 habitants.

Projection de la population grenobloise par tranche d'âge 2013-2050

Source : Insee Omphale 2013, scénario central, Département de l'Isère



Les différentes périodes de l'histoire se traduisent par des évolutions différenciées selon les tranches d'âge. **La population âgée de 60 à 74 ans, actuellement en progression, serait amenée à décroître à partir de 2022 puis à se stabiliser** des années 2030 jusqu'en 2050. Il s'agirait en effet de l'arrivée à ces âges des générations nées à partir des années 1960, moins nombreuses que celles du baby-boom.

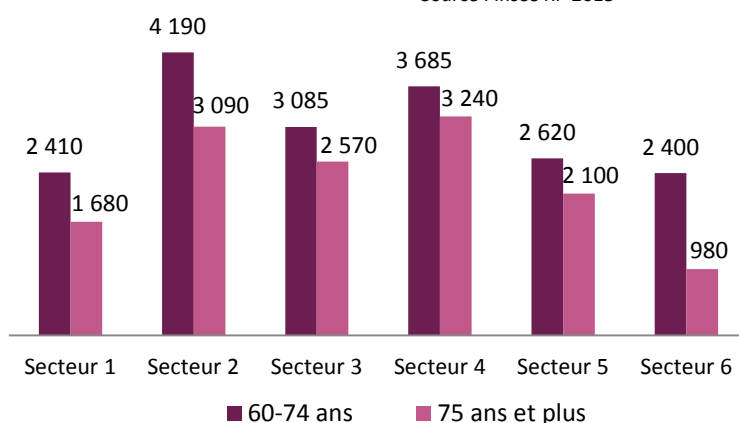
La tranche des 75 ans et plus, quant à elle, poursuivrait sa baisse jusqu'en 2020 : il s'agit du creux démographique enregistré pendant la guerre. En revanche, **le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus se mettrait à augmenter assez rapidement à compter du milieu des années 2020**, avec une progression plus accrue des 80 ans et plus à partir de 2030, en raison de l'arrivée à cette tranche d'âge des générations du baby-boom.

Le nombre de personnes âgées progresse dans la majorité des quartiers mais n'entraîne pas de vieillissement de la population hormis dans le secteur 6

Ce sont sur les secteurs 2 et 4 que vivent le plus grand nombre de personnes âgées à Grenoble. À contrario, les effectifs les plus faibles sont observés dans les secteurs 6, 5 et 1. À noter toutefois qu'un tiers des personnes âgées comptabilisées dans le secteur 3 vivent dans les IRIS limitrophes du secteur 1, le long du boulevard Joseph Vallier.

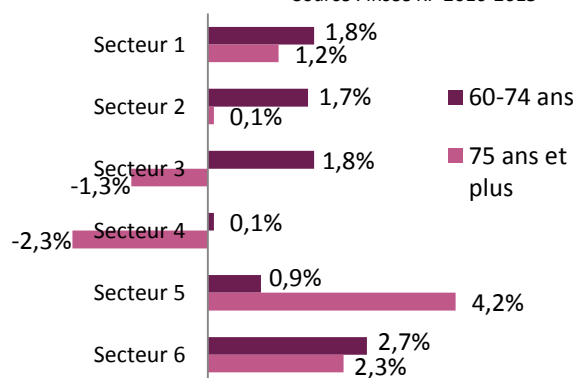
Effectifs de personnes âgées par secteur

Source : Insee RP 2015



Évolution moyenne annuelle du nombre de personnes âgées entre 2010 et 2015

Source : Insee RP 2010-2015

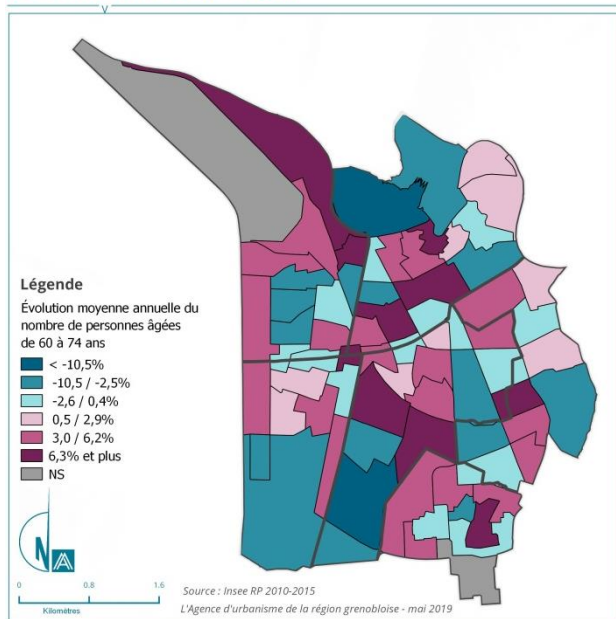


Évolution globale du nombre de personnes âgées entre 2010 et 2015

	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6
60-74 ans	+ 200	+ 330	+ 270	+ 20	+ 120	+ 300
75 ans et plus	+ 100	+ 20	- 180	- 400	+ 390	+ 110

Source : Insee RP 2010-2015

Évolution moyenne annuelle du nombre de personnes âgées de 60 à 74 ans entre 2010 et 2015



Les dynamiques de vieillissement sont différentes au sein de la ville.

Dans les secteurs 2 et 3, la population est amenée à vieillir dans les prochaines années : les 60-74 ans progressent fortement entre 2010 et 2015 (près de 2 % d'augmentation par an, jusqu'à plus de 8 % à Saint-André, Préfecture, Championnet, Jaurès-Vallier), tandis que les 75 ans et plus stagnent voire diminuent.

Le constat est similaire dans le secteur 1 (particulièrement à Jean Macé et Gare), qui voit également sa population très âgée augmenter fortement (+ 2,3 % d'augmentation annuelle pour les 80 ans et plus).

Le secteur 5 est celui où la population âgée de 75 ans et plus augmente le plus fortement : + 4,2 % par an soit près de 400 personnes supplémentaires en cinq ans. Ce constat est particulièrement visible à Malherbe, Teisseire et La Bruyère. À noter en parallèle la progression importante des 60-74 ans à Jouhaux, Paul Cocat et Teisseire.

Dans le secteur 4, les dynamiques sont hétérogènes selon les quartiers. Certains ont déjà connu un vieillissement par le passé avec une part élevée de personnes très âgées dont le nombre tend désormais à diminuer : Foch Est, Diables bleus, Capuche. Dans d'autres, le nombre de séniors diminue fortement, quelle que soit la tranche d'âge, au profit de générations plus jeunes (Alpins, Beauvert). Enfin, dans des quartiers comme Reynières, Peretto, Foch Ouest et Alliés Clos d'Or, le vieillissement est en cours, avec une progression importante des 60-74 ans de l'ordre de 5 % à 10 % par an.

Enfin, dans le secteur 6, le nombre de personnes âgées enregistre une progression marquée entre 2010 et 2015, renforçant leur poids dans la population globale qui, de son côté, diminue sous l'effet de la baisse des 15-29 ans. Les quartiers particulièrement concernés sont Baladins, Village Olympique Sud et Vigny-Musset, dont la population de moins de 15 ans progresse également fortement.

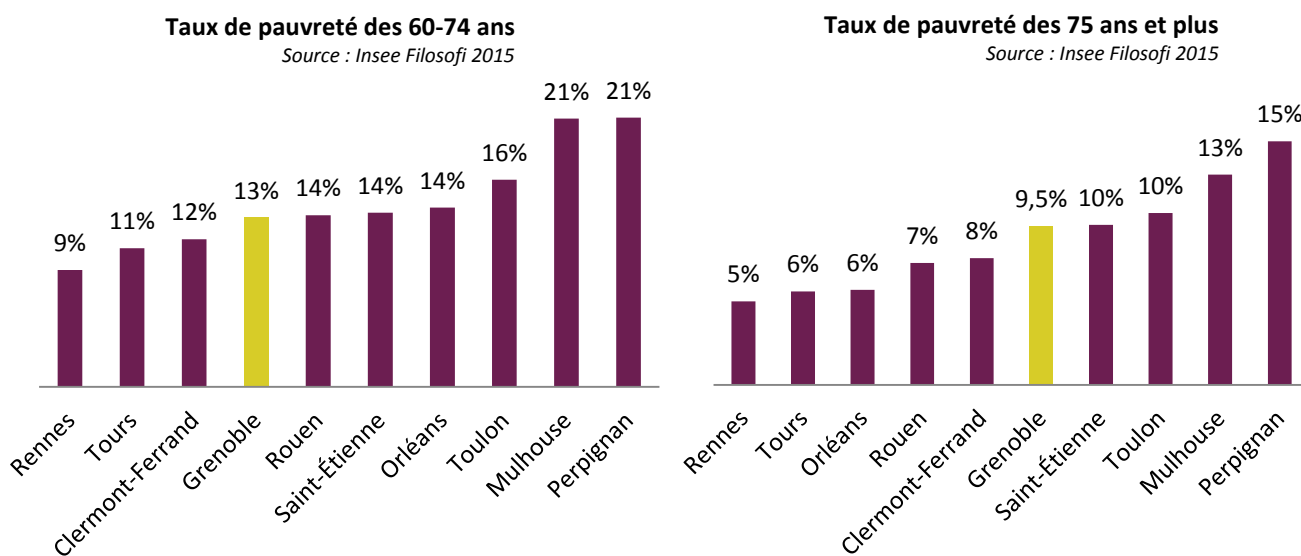
Pauvreté, logement, isolement, dépendance : des facteurs de vulnérabilité pour la population âgée

Une population moins touchée par la pauvreté mais des difficultés plus marquées pour les ménages ayant connu des ruptures de parcours professionnel

À Grenoble comme dans d'autres grandes villes, les personnes âgées sont moins touchées par la pauvreté monétaire que le reste de la population, notamment les plus jeunes. En 2015, le revenu disponible médian des 60 ans et plus est en effet 12 % plus élevé que celui de l'ensemble de la population grenobloise : près de 22 500 euros par an soit 1 870 euros mensuels pour une personne seule.

Rappelons que les données relatives aux revenus concernent uniquement les ménages fiscaux. Par conséquent, les populations vivant à la rue ou en hébergement (notamment en EHPAD) ne sont pas intégrées dans cette analyse.

En 2015, 13 % des ménages âgés de 60 à 74 ans et 9,5 % des 75 ans et plus vivent sous le seuil de pauvreté, contre 19 % de l'ensemble de la population. Ces taux placent Grenoble dans la moyenne des villes de comparaison, mais sont supérieurs à ceux observés dans la métropole. La Carsat recense également près de 1 600 personnes allocataire de l'Aspa²⁰ à Grenoble à la fin de l'année 2018 soit 6 % de la population âgée de 65 ans et plus, une part stable depuis 2015.



Alors que Grenoble présentait le plus faible taux de pauvreté des villes du panel, celui des personnes âgées est comparativement plus élevé, signe de la présence de personnes âgées plus vulnérables dans notre commune. Il convient également de souligner que les futures générations de seniors seront sans doute plus exposées à la pauvreté en raison de carrières professionnelles discontinues et davantage marquées par le chômage que leurs aînés. La situation des femmes et des travailleurs immigrés des années 1960-1970 apparaît à ce titre plus préoccupante, en raison des emplois peu qualifiés, peu rémunérés voire non déclarés occupés dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture ou du bâtiment, qui assurent un faible niveau de ressources une fois à la retraite.

²⁰ L'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), ex minimum vieillesse, est versée aux personnes âgées de 65 ans et plus ayant de faibles ressources. Cette allocation est fortement concernée par le non-recours, en raison d'une méconnaissance de son existence, de la complexité des démarches à entreprendre et de la récupération sur succession qui peut être engagée.

Vivre à domicile : l'enjeu de l'accompagnement de l'autonomie

Dans un contexte où la majorité des personnes âgées souhaitent rester à domicile le plus longtemps possible, la question de l'adaptation du logement et de la proximité avec les services et modes de transport apparaît centrale.

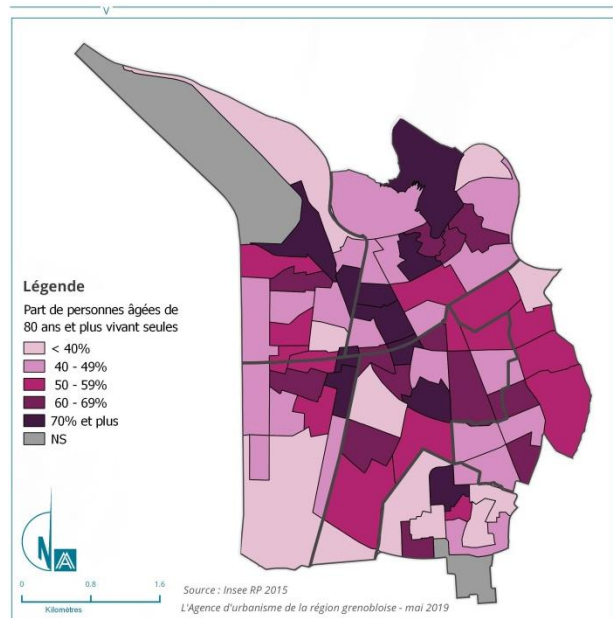
À Grenoble en 2015, **près de 5 000 personnes âgées de 80 ans et plus vivent seules dans leur logement, soit plus de la moitié de la tranche d'âge**. Leur nombre est en augmentation de 2,3 % par an depuis 2010, tendant à renforcer la part de personnes concernées.

En Isère et dans la plupart des départements d'Auvergne-Rhône-Alpes, les femmes âgées de 80 ans et plus sont 4 fois plus nombreuses que les hommes du même âge à vivre seules, en raison de leur espérance de vie plus longue et d'un veuvage plus précoce lié à l'écart d'âge avec le conjoint. **Cet indicateur doit attirer l'attention sur les conditions dans lesquelles vivent ces femmes âgées, du point de vue de l'isolement relationnel mais également des conditions de vie monétaires**, potentiellement plus précaires en raison de leur inactivité ou d'interruptions de leur carrière professionnelle.

À l'échelle infracommunale, **deux territoires doivent attirer l'attention : dans les secteurs 2 et 4**, la part de personnes âgées vivant seules à domicile est supérieure à la moyenne communale, et les effectifs concernés sont importants et en progression : respectivement 1 200 et 1 310 personnes, en augmentation de 3,5 % par an dans le secteur 4.

Dans certains quartiers au parc de logements anciens, la problématique de l'isolement du point de vue du logement est particulièrement marquée : Gabriel Péri, Génissieu, Championnet, Grenette, Saint-Laurent Lavalette, Capuche, où au moins les trois quarts des 80 ans et plus vivent seuls à domicile.

Part de personnes âgées de 80 ans et plus vivant seules

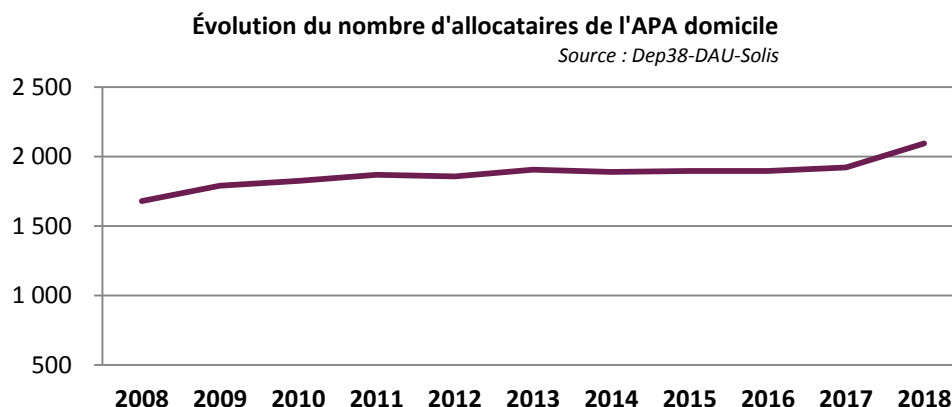


D'autre part, l'adaptation du logement à l'autonomie des personnes âgées vivant à domicile s'avère essentielle dans la mesure où **les personnes âgées vivent davantage que le reste de la population dans des logements anciens**. À Grenoble, 70 % des 75 ans et plus vivent dans un logement datant d'avant 1971, contre 57 % de l'ensemble de la population. Seules 8 % de la tranche d'âge vivent dans un logement construit à partir de 1991, soit 13 points de moins que l'ensemble des Grenoblois.

Les personnes âgées vivent également plus souvent dans de grands logements, ce qui peut induire des problématiques de précarité énergétique (moindre niveau de confort et coût élevé du chauffage). Plus de la moitié des 75 ans et plus vivent dans un T4 voire plus.

Néanmoins, elles sont plus nombreuses à vivre dans un logement desservi par un ascenseur (71 %). Cette moyenne communale favorable doit cependant être nuancée par les taux faibles observés dans certains quartiers anciens des secteurs 1 et 3 (Berriat-Ampère, Waldeck-Rousseau, Clinique mutualiste, Vallier), du centre-ville (Notre-Dame, Saint-Laurent), ainsi que dans le secteur 6 où les ascenseurs desservent souvent des demi-étages de coursives, nécessitant de marcher ou de prendre l'escalier.

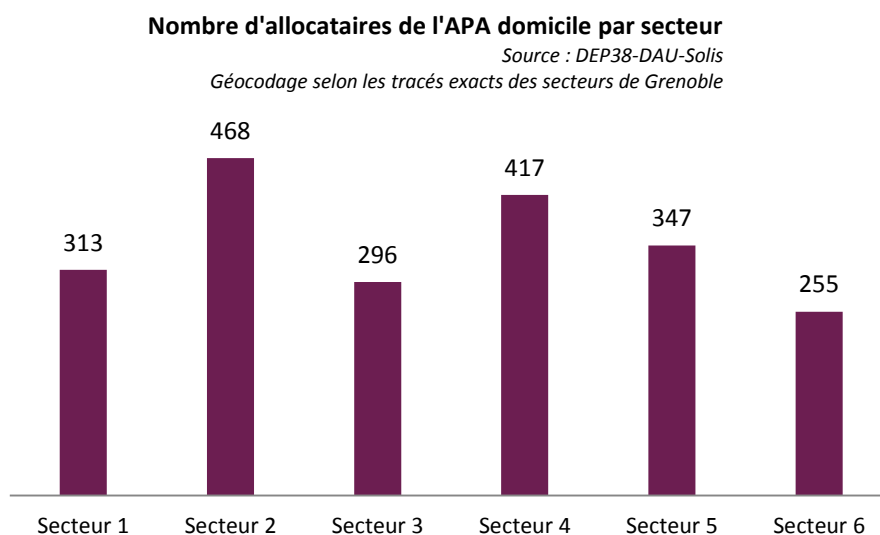
L'allocation personnalisée d'autonomie à domicile (APA domicile) permet aux personnes en perte d'autonomie de couvrir une partie des dépenses nécessaires pour vivre à domicile. **À Grenoble, elle est versée à 2 100 personnes en majorité âgées de 75 ans et plus en 2018, soit 15 % de la tranche d'âge.** Les trois quarts des bénéficiaires sont des femmes. Un quart sont en GIR 1 et 2, soit les plus hauts niveaux de dépendance.



Après plusieurs années de stabilité, le nombre d'allocataires de l'APA domicile a augmenté de 9 % entre 2017 et 2018, soit 170 personnes supplémentaires. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette hausse :

- la progression structurelle du nombre de personnes âgées tout d'abord, particulièrement pour les 60-74 ans qui constituent une part de plus en plus importante des bénéficiaires de l'APA, ainsi que les 80 ans et plus ;
- une amélioration globale de la connaissance du dispositif par les personnes âgées elles-mêmes et leur famille, notamment grâce à l'accent mis sur l'aide aux aidants par la loi du 28 décembre 2015 ;
- un recours potentiellement plus important grâce à la possibilité récente de réaliser la démarche en ligne, notamment pour les familles des personnes âgées ;
- une meilleure communication et orientation par les différents partenaires.

À l'échelle infracommunale, **les effectifs les plus importants d'allocataires de l'APA domicile sont enregistrés dans les secteurs 2 et 4**. Des spécificités territoriales sont à relever : dans le secteur 2 les bénéficiaires de l'APA domicile sont plus âgés et moins autonomes (36 % ont 90 ans et plus, 27 % sont en GIR 1 ou 2), tandis que la part des GIR 3 et 4 est plus élevée dans les secteurs 3 et 4. Le secteur 6, quant à lui, se caractérise par des allocataires de l'APA domicile nettement plus jeunes (86 % ont moins de 90 ans) et une surreprésentation des hommes (près de 40 % des allocataires).



Zoom sur les personnes accompagnées par le Service social personnes âgées (SSPA) du CCAS

Depuis le 1^{er} janvier 2018, suite à l'arrêt de la délégation de la compétence « accompagnement social des personnes âgées » par le Département, l'activité du SSPA s'est recentrée sur l'accompagnement des allocataires de l'APA domicile. Le service mène également des interventions auprès des personnes âgées hébergées dans les EHPAD et résidences autonomie du CCAS. Dans la mesure où le public accompagné était plus large auparavant (ensemble des personnes âgées de 75 ans et plus de la commune, sans critère d'allocation), il n'est pas possible de quantifier l'évolution avec les années antérieures.

Durant l'année 2018, près de 2 700 personnes ont été accompagnées par le service. La majorité des visites à domicile ou des entretiens téléphoniques concernent l'accès aux droits et la réalisation de démarches administratives (61 % des personnes accompagnées). Les questions de santé et d'accompagnement vers l'hébergement en structure représentent respectivement un cinquième des usagers.

La prise en charge proposée par le SSPA se caractérise par des entretiens réguliers, permettant d'accompagner le cheminement des personnes âgées et de leur entourage. L'enjeu est en effet de travailler tout au long de l'évolution des situations qui sont la plupart du temps complexes en raison de la combinaison de problématiques administratives, sociales et sanitaires.

L'isolement relationnel des personnes âgées : un phénomène invisible, un enjeu majeur

Si un certain nombre de données permettent de documenter la pauvreté monétaire des personnes âgées, **la pauvreté relationnelle demeure quant à elle moins facilement quantifiable. Pourtant, les personnes âgées se trouvent plus exposées à l'isolement social**, plus particulièrement les plus précaires. Or, l'isolement social accélère les pertes d'autonomie notamment chez les plus âgés, et entrave les prises en charge institutionnelles.

Durant l'automne 2018, six focus-groups ont été organisés avec des Grenoblois âgés de 55 ans et plus dans l'ensemble des secteurs de la ville, afin d'enrichir le diagnostic participatif de la démarche Ville amie des aînés (VADA) et d'alimenter les travaux de la mission isolement du CCAS. Ces entretiens collectifs ont permis de caractériser le phénomène d'isolement et d'identifier des pistes d'actions.

L'isolement apparaît tout d'abord comme un **processus cumulatif** : « *plus on s'isole, plus on va être isolé* », en raison d'une **raréfaction des occasions de contacts**, d'un manque de rencontres et de relations sociales qui se cumulent avec une « *érosion des envies* ». Les personnes tendent à se replier sur elles-mêmes au sein de leur domicile.

Certains facteurs apparaissent particulièrement prédisposants :

- un élément de **rupture** dans la vie comme la retraite ou la perte de son emploi
- le fait de **vivre seul** en raison du décès du/de la conjoint-e ou d'une séparation
- **l'altération des conditions physiques** avec l'avancée en âge, ou **l'apparition d'une problématique de santé** qui engendrent des difficultés de mobilité.

Les pistes d'actions évoquées par les personnes interrogées mettent l'accent sur **l'aller-vers et l'accompagnement en proximité pour toucher ces publics invisibles**. L'envoi de courriers au domicile des personnes âgées ciblés sur leurs droits et les activités organisées dans le quartier pourrait permettre de répondre à la problématique de l'accès à l'information. L'accompagnement physique des personnes âgées dans leurs démarches ou pour sortir de chez elles est également cité pour faciliter la mobilité et l'accès aux droits. Pour recréer du lien social, des propositions relatives à l'organisation de visites à domicile assurées par un réseau de bénévoles sont évoquées. Enfin, la mobilisation des professionnels de santé, du paramédical, du travail social ou des caisses de sécurité sociale autour du repérage des personnes âgées isolées semble primordiale.

Une étude commandée par l'association Les Petits Frères des Pauvres en 2017 sur la solitude et l'isolement des personnes âgées²¹ montre qu'à l'échelle nationale, **28 % des personnes âgées de 60 ans et plus ne rencontrent jamais ou de manière très épisodique leur réseau amical**, 22 % leur réseau familial et 21 % leur voisinage. Au-delà de la fréquence, la qualité des relations est également un indicateur de fragilité sociale : **un tiers des 60 ans et plus déclarent n'avoir aucune personne avec qui parler de sujets personnels, et jusqu'à 40 % des 75 ans et plus**.

L'étude souligne également qu'une **rupture significative des cercles de sociabilité intervient à 85 ans**, avec des contacts moins fréquents avec les petits-enfants, la famille éloignée, le cercle associatif, le voisinage. Les sorties se réduisent également à partir de cet âge.

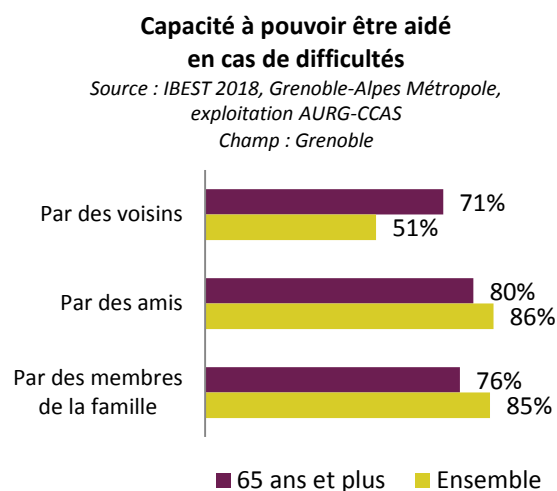
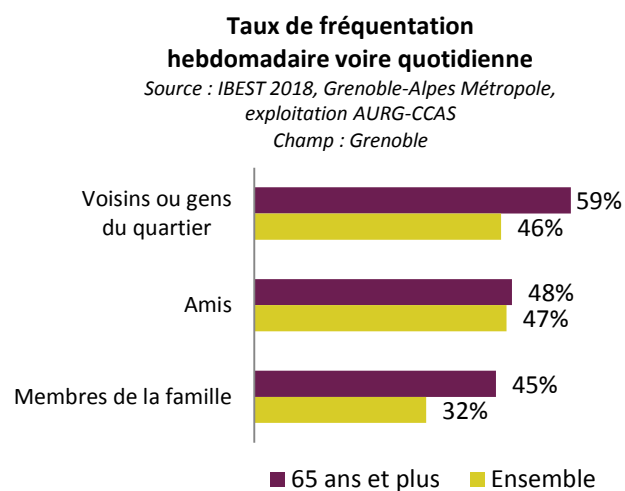
²¹ « Solitude et isolement quand on a plus de 60 ans en France en 2017 », étude réalisée par l'institut CSA pour Les Petits Frères des Pauvres, septembre 2017.

Les problématiques d'exclusion numérique sont également souvent associées à l'isolement relationnel, ces deux difficultés se renforçant mutuellement. À l'échelle nationale, le taux d'utilisation d'internet décroît fortement avec l'avancée en âge : alors que 20 % des 60-74 ans déclarent ne jamais utiliser internet, c'est le cas de 68 % des 85 ans et plus, générations qui avaient déjà atteint l'âge de la retraite lorsque l'usage d'internet s'est généralisé. Or, l'accès et l'utilisation d'internet apparaissent primordiaux pour les relations sociales et l'accès aux droits dans un contexte de prestations de plus en plus dématérialisées.

À Grenoble, les données sur les liens familiaux et sociaux des personnes âgées issues de l'enquête IBEST montrent néanmoins que les réseaux de sociabilité des 65 ans et plus sont assez développés. Le premier enseignement concerne **l'importance des relations sociales entretenues par les personnes âgées avec leur voisinage : il s'agit de leur premier réseau de sociabilité.** 59 % des personnes âgées de 65 ans et plus déclarent fréquenter leurs voisins plusieurs fois par semaine, un taux supérieur de 13 points à la moyenne communale. Le fait d'être inactif et âgé semble en effet davantage permettre les échanges avec d'autres personnes du voisinage, car les taux de fréquentation observés chez les jeunes de 18-24 ans et les personnes en emploi sont moindres. **On peut à cet égard supposer que l'ancrage dans le quartier, marqué chez les personnes âgées, constitue un facteur important dans la capacité à entretenir des liens réguliers avec ses voisins.** Les personnes âgées se montrent en outre plus confiantes dans leur capacité à pouvoir être aidées par leur voisinage que le reste de la population : 71 % contre 51 %.

Second cercle de sociabilité des 65 ans et plus, la fréquentation des amis. Près de la moitié des personnes âgées déclarent fréquenter leur réseau amical plusieurs fois par semaine, un taux similaire à la moyenne grenobloise mais nettement en-dessous de celui des jeunes, dont le réseau amical constitue la principale source de sociabilité. Si les amis sont le premier cercle sur lequel les ménages déclarent pouvoir s'appuyer en cas de difficultés, les personnes âgées de 65 ans et plus sont un peu moins confiantes que la moyenne dans la possibilité d'être aidées par leurs amis (80 % d'entre elles le pensent, un score élevé néanmoins).

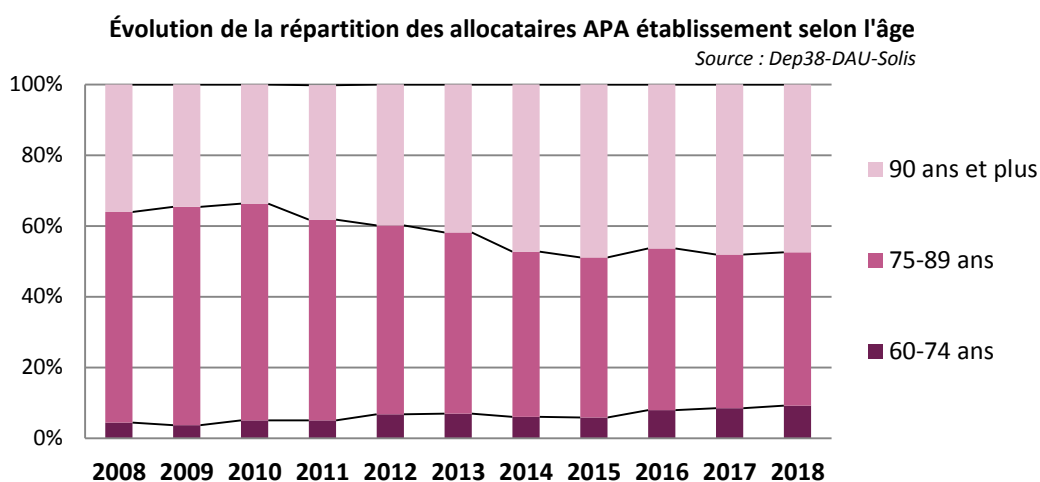
Enfin, la sphère familiale ne constitue que le troisième cercle de fréquentation des personnes âgées : 45 % déclarent fréquenter des membres de leur famille plusieurs fois par semaine. Ce taux demeure nettement plus élevé que celui observé au sein de l'ensemble de la population, qui est minoré à Grenoble par les populations les plus jeunes (notamment étudiantes), que l'on peut supposer plus éloignées géographiquement de leur famille en raison des trajectoires résidentielles pour les études et l'emploi. Les personnes âgées se montrent en revanche moins confiantes que le reste des Grenoblois (et particulièrement les étudiants et jeunes adultes) à pouvoir compter sur les membres de leur famille en cas de difficultés : 76 % contre 85 % en moyenne.



La prise en charge la dépendance : une offre d'hébergement peu importante à Grenoble face à des problématiques de forte perte d'autonomie chez les plus âgés

À l'échelle nationale comme à Grenoble, on observe sur la dernière décennie une forme de spécialisation des EHPAD dans l'accueil de publics de plus en plus dépendants ou atteints de pathologies lourdes. Les personnes souhaitant rester le plus longtemps possible chez elles, le départ du domicile est de plus en plus justifié par l'état de santé et intervient de ce fait tardivement, souvent dans l'urgence, avec des problématiques de santé et de perte d'autonomie marquées.

Après une augmentation au début des années 2010, le nombre d'allocataires de l'APA établissement se maintient à environ 550 personnes à Grenoble en 2018. Les deux tiers sont en GIR 1 ou 2, signe d'une forte dépendance qui néanmoins recule quelque peu après le pic enregistré entre 2011 et 2014. En revanche, la part des personnes âgées de 90 ans et plus au sein des bénéficiaires de l'APA établissement a fortement progressé en dix ans : près d'un allocataire sur deux est aujourd'hui très âgé.



Comme dans d'autres territoires urbains, le taux d'équipement en places médicalisées est particulièrement faible à Grenoble, avec 66 places d'hébergement en EHPAD pour 1 000 personnes de 75 ans et plus en 2017, contre 81 places en Isère et 104 places en Auvergne Rhône-Alpes.

En résumé...

- ▶ Le nombre de personnes âgées de 60 à 74 ans augmente de manière marquée à Grenoble (mais moins que dans d'autres grandes villes), en raison de l'avancée en âge des générations du baby-boom. Cette population est amenée à vieillir dans les trente prochaines années, laissant présager des besoins importants pour les politiques gérontologiques : santé, logement, accompagnement social, prise en charge à domicile ou en établissement...
- ▶ Si les personnes âgées sont moins touchées par la pauvreté que les autres tranches d'âge, les facteurs de vulnérabilité demeurent marqués pour certaines populations, notamment les femmes et les anciens travailleurs immigrés, et le contexte plus global de détérioration de l'emploi à partir des années 1970 pourra davantage impacter le niveau de vie des futures générations de séniors. Les besoins en accompagnement social pourront s'en trouver augmentés, impactant la question du repérage des publics.
- ▶ L'accompagnement du maintien à domicile constitue par ailleurs un enjeu fort pour répondre à l'évolution démographique, aux aspirations des personnes âgées et aux contraintes financières, dans la mesure où l'offre en équipements médicalisés est par ailleurs faible et généralement onéreuse. Néanmoins, certaines problématiques doivent être prises en compte dans le contexte grenoblois : plus de la moitié des personnes âgées de 80 ans et plus vivent seules, souvent dans un logement ancien et de grande taille.
- ▶ La question de l'isolement relationnel est également à prendre en compte pour les personnes les plus vulnérables. Si la grande majorité des personnes âgées se déclarent confiantes dans leur capacité à pouvoir être aidées en cas de difficultés, toutes ne bénéficient pas de liens amicaux ou familiaux réguliers. Le voisinage semble constituer une ressource particulièrement pertinente à mobiliser pour la lutte contre l'isolement, puisqu'il s'agit du premier cercle de sociabilité de la population âgée dont l'ancrage sur le territoire est important.

CONCLUSION

Le portrait de la population grenobloise, réalisé chaque année, permet de dresser les caractéristiques principales des ménages et de la ville, en identifiant les enjeux spécifiques aux territoires infracommunaux et les évolutions à l'œuvre au sein de la population.

Cette production généraliste porte un regard transversal sur l'ensemble des champs de la vie sociale, en s'attachant à mettre en lumière les vulnérabilités de certaines populations et les inégalités territoriales.

Les situations démographiques, sociales et économiques sont en effet contrastées à Grenoble. Si la population est davantage qu'ailleurs jeune, active, à haut niveau de diplôme et de qualification, l'analyse par quartier témoigne de la diversité des publics et des besoins sociaux.

Les territoires précarisés d'habitat social concentrent les problématiques d'emploi, de revenus, de santé, de qualité de vie. À l'inverse, les quartiers de l'hyper-centre abritent une population à haut niveau d'emploi, de revenus (notamment issus du patrimoine) et de santé, mais demeurent inaccessibles pour un nombre important de personnes du point de vue du logement. Si les opérations récentes de constructions tendent légèrement à rééquilibrer l'offre de logements à loyers modérés au sein de la ville, le parc social demeure en effet concentré au sud-est et dans les quartiers prioritaires.

Les données démographiques et sociales soulignent les évolutions à l'œuvre durant les dernières années et les besoins à venir : alors que la population des jeunes enfants tend à décroître, la précarité se maintient voire s'amplifie dans des quartiers jusque-là moins touchés. Du côté des politiques gérontologiques, on observe une progression des jeunes seniors et un vieillissement à venir, avec les problématiques de maintien à domicile et de prise en compte des besoins sociaux pour les plus vulnérables.

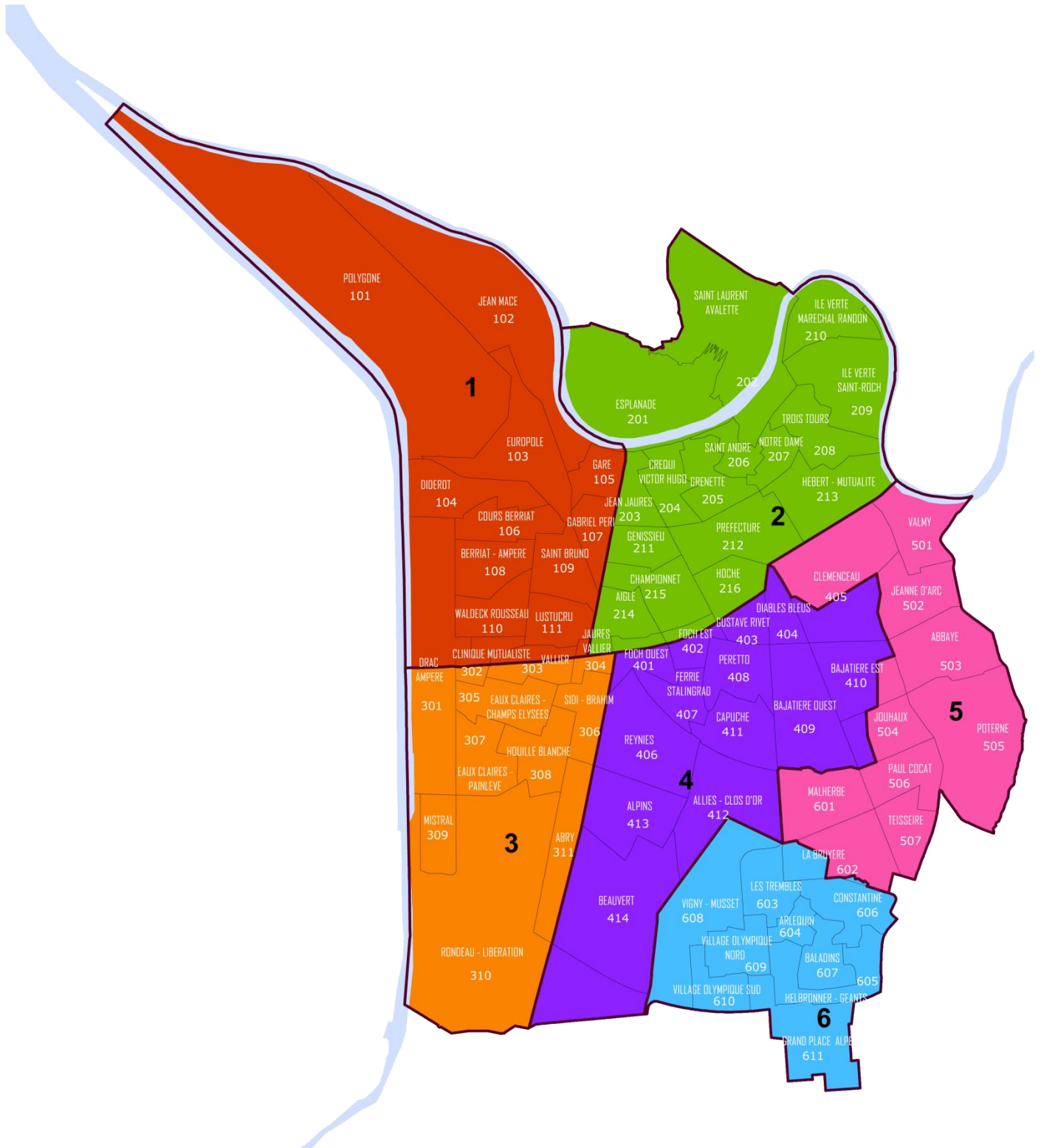
Enfin, cette analyse des besoins sociaux initie un travail de mise en lumière d'aspects plus sensibles de la vie sociale, à commencer par la mesure du vécu de la pauvreté : conditions de vie, privations, reste à vivre... La dimension relationnelle, constitutive du bien-être, fait l'objet de données nouvelles grâce à l'enquête IBEST. L'observation sociale gagnera à analyser davantage ces éléments qui permettent d'appréhender les habitants dans leur globalité, en mettant en lumière des pans de la vie sociale et des besoins sociaux jusqu'alors peu documentés localement.

La mission observation sociale du CCAS et de la Ville de Grenoble vous invite à réagir et à diffuser largement ce document. N'hésitez pas à la solliciter pour d'éventuelles présentations ou échanges : juliette.moreau@ccas-grenoble.fr

ANNEXES

Carte des Iris et des secteurs de Grenoble	89
Remerciements	90
Références bibliographiques	91
Questionnaire administré dans le cadre de l'enquête IBEST	92

Carte des Iris et des secteurs de Grenoble



Sources : Ville de Grenoble, Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Remerciements

L'Analyse des besoins sociaux est menée dans un cadre partenarial et résulte d'une réflexion collective. Nous remercions ainsi les nombreux contributeurs et contributrices pour leur implication dans la démarche, la transmission de leurs données et leurs apports qualitatifs.

Services du CCAS, de la Ville et de la Métropole

- **Direction action sociale lutte contre la pauvreté et la précarité**
Pôle d'inclusion financière
Service aides sociales, domiciliation, accompagnement social
- **Direction action sociale personnes âgées**
Mission lutte contre l'isolement des personnes âgées
Service social personnes âgées
- **Direction action sociale petite enfance**
Pôle établissements
Pôle modes de garde et suivi des demandes
- **Direction de l'action territoriale**
- **Direction éducation jeunesse**
Service gestion et prospective
- **Direction de la relation citoyenne**
Service relations aux usagers
- **Direction de la santé publique et environnementale**
Service promotion de la santé
Service santé scolaire
- **Direction urbanisme et aménagement**
Service prospective urbaine
- **Mission stratégie et innovation publique**
- **Direction foncier habitat**
Service gestion du logement social et de l'hébergement
Unité études et animation du PLH

Partenaires

- Agence d'urbanisme de la région grenobloise
- Caisse d'allocations familiales de l'Isère
- Carsat Rhône-Alpes
- Conseil départemental de l'Isère
- Grenoble École de Management
- Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes
- Plate-forme d'observation sanitaire et sociale Auvergne-Rhône-Alpes
- SIAO de l'Isère - Fondation Boissel
- Université Grenoble Alpes

Références bibliographiques

Démographie et population

- Christelle Thouilleux, Emma Bianco, « La croissance démographique reste soutenue, grâce au dynamisme des grandes aires urbaines », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* n° 41, décembre 2018.

Logement et habitat

- Aurélien D'Isanto, « Bénéficiaires de revenus minima garantis : les allocations logement réduisent de moitié le poids des dépenses de logement », *Études et Résultats* n° 1111, Drees, mars 2019.
- Mathieu Calvo, Lucile Richet-Mastain, « Conditions de logement : amélioration de la situation des ménages à bas revenus mais des inégalités toujours marquées », *Études et Résultats* n° 1069, Drees, juin 2018.
- Fondation Abbé Pierre, Rapport mal-logement, 2019.

Économie et emploi

- Magali Talandier pour l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, « La région grenobloise : un système économique singulier », avril 2019.
- Centre d'observation de la société, « La précarité du travail progresse à nouveau », avril 2019.
- Centre d'observation de la société, « Le temps partiel reprend, lentement, sa progression », janvier 2017.
- Yves Jauneau, Joëlle Vidalenc, « Une photographie du marché du travail en 2018 », *Insee Première* n° 1740, mars 2019.

Revenus et précarité

- Jean-Louis Pan Ké Shon, « Pourquoi l'indicateur de pauvreté en conditions de vie baisse malgré la crise économique ouverte en 2008 ? », *Document de travail* n° F1502, Direction des statistiques démographiques et sociales, Insee, janvier 2015.
- Centre d'observation de la société, « Un million de pauvres oubliés des statistiques », septembre 2018.
- Observatoire des inégalités, « Rapport sur la pauvreté en France », octobre 2018.
- Christophe Beslay, Romain Gournet, « Les méthodes de détection et de traitement des ménages en précarité énergétique par les CCAS / Appui sur trois études de cas », Observatoire national de la précarité énergétique, février 2018.
- Agence nouvelle des solidarités actives, « Plateformes territoriales de lutte contre la précarité énergétique : retours d'expériences et enseignements méthodologiques », février 2016.

Petite enfance

- Sébastien Grobon, Lidia Panico, Anne Solaz, « Inégalités socioéconomiques dans le développement langagier et moteur des enfants à 2 ans », *Bull Épidémiol Hebd.* 2019;(1):2-9.
- L'accueil du jeune enfant en 2017, Rapport 2018 de l'Observatoire national de la petite enfance, Cnaf.

Personnes âgées

- « Solitude et isolement quand on a plus de 60 ans en France en 2017 », étude réalisée par l'institut CSA pour Les Petits Frères des Pauvres, septembre 2017.
- Nadia Garadji, « Les invisibles de la société », *Actualités sociales hebdomadaires* n° 3091, 4 janvier 2019.
- Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, « Offre dédiée aux personnes âgées en Auvergne-Rhône-Alpes », *Dossier régional Autonomie / Stratégie et parcours édition 2018*, janvier 2019.
- Elodie Alberola, Solen Berhuet, Pauline Jauneau-Cottet, Sandra Hoibian, « Une autre maison de retraite est possible », Note de synthèse, Crédoc, septembre 2018.

Questionnaire administré dans le cadre de l'enquête IBEST

Sources : Grenoble-Alpes Métropole, Université Grenoble Alpes

Informations personnelles

1. Dans quelle commune est située votre résidence principale ?

_____ (code postal)

Recodage en :

Ville-centre

Grand Sud

Ville dense

Grenoble Nord

Ville peu dense

Grenoble Sud

2. Vous êtes :

Un homme

Une femme

Nord-Est

Nord-Ouest

Sud

3. Quel est votre âge ?

4. Quelle est votre situation actuelle ? (si plusieurs situations, sélectionner l'activité qui prend le plus de temps ; étudiant-es qui travaillent : étudiant-es)

Vous occupez un emploi (salarié-e, à votre compte, déclaré ou non, congé maternité, parental, congé maladie de moins de 3 ans ou congé formation)

Apprenti-e sous contrat ou en stage rémunéré

Étudiant-e, élève, en formation ou en stage non rémunéré

Au chômage (inscrit-e ou non à Pôle emploi, percevant une rémunération ou non)

Retraitée ou pré-retraité-e

Femme ou homme au foyer

Autre situation (congé longue durée, personne handicapée...)

5. Avez-vous déjà travaillé, hors emploi d'été et emploi saisonnier ?

Oui

Non

6. À quelle catégorie socio-professionnelle appartenez-vous ou apparteniez-vous ?

Agriculteur-trice exploitant-e

Artisan-e, commerçant-e, chef-fe d'entreprise

Cadre et profession intellectuelle supérieure

Profession intermédiaire

Employé-e

Ouvrier-ère

Retraité-e

Étudiant-e

Autre sans activité professionnelle

7. Quel est le diplôme le plus élevé que vous ayez obtenu ?

Niveau I et II (Diplômes de niveau Bac+3 et plus : diplôme grande école/3ème cycle universitaire : master, licence, maîtrise/titre de niveau I ou II)

Niveau III (Diplômes de niveau Bac+2 : BTS/DUT/DEUG/titre de niveau III)

Niveau IV (Diplômes de niveau Bac : BP/BAC/BT/BM ou MC de niveau IV)

Niveau V (BEP/CAP/CFG/sortie de 3è/Brevet/certains CQP/MC ou titre de niveau V)

Niveau VI (fin de 1er cycle/sortie de collège avant 3è/CLIPA/CPA)

Aucun niveau reconnu ou niveau indéterminé

8. Votre foyer est...

- Une personne seule
- Un couple sans enfant
- Un couple avec enfants
- Une famille monoparentale
- Une colocation
- Un autre cas

9. Y compris vous-même, combien de personnes vivent dans votre logement ?

- D'adultes : ____
- D'enfants de 14 ans et plus : ____
- D'enfants de moins de 14 ans : ____

Cadre de vie

10. Qu'est-ce qui vous a motivé-e à vous installer dans la métropole grenobloise ou à y rester si vous avez grandi ici ? Plusieurs réponses possibles

- Votre emploi / l'environnement professionnel
- Les montagnes / le cadre de vie
- Votre famille et vos amis / vos proches / votre conjoint-e
- La proximité de Lyon
- Vous y faites vos études
- La convivialité, l'ambiance générale, l'animation
- Le sport
- Vous n'avez pas eu le choix / vous ne vous êtes pas posé la question
- Autre : _____
- Ne sait pas

11. Nous allons maintenant parler de votre quartier.**Parmi les éléments que je vais vous citer, quels sont ceux qui vous ont le plus incité-e à venir habiter dans ce quartier ou cette commune ? 2 réponses maximum**

- Le rapport qualité-prix du logement
- La réputation de ce quartier ou de cette commune
- Le cadre de vie, l'environnement (propreté du quartier, espaces verts, calme, etc.)
- La proximité des gens que vous connaissez
- Les commerces, les services publics
- La facilité d'accès, quel que soit le mode de transport
- La qualité de l'école ou du collège du secteur
- La proximité de votre lieu de travail
- Vous n'avez pas vraiment choisi
- Ne sait pas

12. Globalement, quel est votre niveau de satisfaction concernant ...**SQ1- Votre logement****SQ2- Votre quartier****SQ3- La ville où vous habitez**

- Très satisfait-e
- Assez satisfait-e
- Peu satisfait-e
- Pas satisfait-e du tout
- Ne sait pas

13. Diriez-vous que les mots suivants correspondent au quartier dans lequel/à la commune dans laquelle vous vivez ?

SQ1- Animé(e)

SQ2- Solidaire

SQ3- Agréable à vivre

SQ4- Propre

SQ5- Calme

SQ6- Accessible, bien desservi(e) en transports en commun

SQ7- Dans lequel/laquelle on se sent en sécurité

SQ8- Bien équipé(e) : commerces, services, école, jeux pour enfants, etc.

SQ9- Riche en espaces verts (jardins, parcs, etc.)

S'applique plutôt bien

S'applique plutôt mal

Ne sait pas

14. Depuis que vous habitez ici, diriez-vous que votre quartier ou commune ... ?

S'est amélioré(e)

S'est dégradé(e)

N'a pas changé

Ne sait pas

15. Parmi les thèmes suivants, quels sont pour vous les 3 besoins prioritaires pour l'amélioration de votre cadre de vie ? 3 réponses maximum

Les transports en commun

La tranquillité publique et/ou la sécurité

L'entretien et la propreté des espaces publics

L'animation du quartier

Les commerces et services de proximité

La qualité de l'air

Le calme

L'école

Les espaces verts, la nature en ville

La facilité de stationnement et la circulation automobile

Autre : _____

Ne sait pas

16. Vos enfants fréquentent-ils l'école ou le collège de votre secteur ?

Oui

Non

Non concerné-e

Ne sait pas

17. Quelle image avez-vous de l'établissement scolaire de secteur ?

Positive

Négative

Ne sait pas

18. Envisagez-vous de déménager dans les 3 prochaines années ?

Oui dans le bassin de vie grenoblois

Oui ailleurs en France ou dans le monde

Non

Ne sait pas

19. Si oui, pour quelle(s) raison(s) souhaiteriez-vous déménager ? Plusieurs réponses possibles

Pour un logement plus adapté (prix, taille...)

Pour une localisation plus agréable (cadre de vie, services, sécurité...)

Pour vous rapprocher de votre (nouveau) lieu de travail

Pour vous rapprocher des gens que vous connaissez, de vos proches

Pour changer d'école ou de collège (carte scolaire)

Vous n'avez pas le choix ou vous avez eu une opportunité (attribution d'un logement social ou autre...)

Autre : _____

Ne sait pas

Environnement naturel et mode de vie

Nous allons maintenant parler de l'environnement en général.

20. Parmi les problèmes suivants liés à l'environnement, quels sont ceux qui vous préoccupent le plus ?

2 réponses maximum

Le bruit

La pollution de l'air

La pollution de l'eau et des sols

Les risques naturels (inondations, tempêtes, séismes, feux de forêts)

Les risques industriels

La disparition de certaines plantes et de certains animaux (biodiversité)

Le dérèglement climatique (chaleur l'été / froid l'hiver)

L'augmentation des déchets

Autres : _____

Ne sait pas

21. Est-ce que vous triez vos déchets ?

Toujours

Souvent

Parfois

Jamais

Il n'y a pas de collecte sélective là où vous habitez

Ne sait pas

22. Comment vous déplacez-vous, le plus souvent, dans vos trajets quotidiens ? 3 réponses maximum

À pied

En voiture

En covoiturage

En train (TER)

En tram / tramway

En bus

En vélo

En 2 roues motorisé

Autre : _____

23. Combien de véhicules avez-vous à disposition chez vous pour l'ensemble du foyer ?

SQ1- Voiture : ____

SQ2- Vélo adulte : ____

SQ3- Deux-roues motorisé : ____

24. Les montagnes de la métropole sont pour vous : 2 réponses maximum

Un endroit où vous allez pour vos loisirs ou pour faire du sport

Votre espace de vie, de résidence

L'endroit où vous travaillez

Un paysage, mais que vous ne fréquentez pas

Un espace de nature qu'il faut préserver

Un repère pour vous orienter

Un environnement oppressant

Autre : _____

Ne sait pas

25. Dans votre alimentation, au quotidien, vous consommez :

SQ1- Des produits de grande distribution

SQ2- Des produits issus de l'agriculture locale

SQ3- Des produits bio

SQ4- Des produits frais du marché

SQ5- Des produits de votre jardin

Oui, tout le temps

Oui, souvent

Oui, parfois

Oui, rarement

Non, jamais

Ne sait pas

Logement

Nous allons maintenant parler de votre logement.

26. Depuis quand habitez-vous dans votre logement ?

Depuis moins de 2 ans

De 2 à 4 ans

De 5 à 9 ans

De 10 à 19 ans

De 20 à 29 ans

30 ans ou plus

Ne sait pas

27. Quel type de logement habitez-vous actuellement ?

Un appartement en immeuble collectif

Une maison individuelle

Un autre type de logement

28. En quelle année a été construit votre logement ?

Avant 1975

Entre 1975 et 1990

Depuis 1991

Ne sait pas

29. À quel titre occupez-vous ce logement ?

- Propriétaire définitif-ve (vous avez fini de payer)
- Propriétaire en accession (vous avez encore un prêt)
- Locataire ou colocataire secteur libre (privé)
- Locataire ou colocataire secteur social (type HLM)
- Hébergé-e
- Autre
- Refus de répondre

30. Combien y a-t-il de pièces dans votre logement, en comptant la cuisine ? On parle ici de pièce habitable (chambre(s) + pièce de vie)

- 1 pièce (studio, chambre)
- 2 pièces
- 3 pièces
- 4 pièces
- 5 pièces
- Plus de 5 pièces
- Refus de répondre

31. Comment jugez-vous la température de votre logement en hiver ?

- Assez chaud
- Trop chaud
- Trop froid
- Correct
- Non concerné-e, n'a pas connu l'hiver dans ce logement

32. Comment jugez-vous la température de votre logement en été ?

- Trop chaud
- Correct
- Non concerné-e, n'a pas connu l'été dans ce logement

33. Votre logement a-t-il bénéficié récemment de travaux d'amélioration ?

Prendre en compte les travaux effectués au sein de l'appartement et de l'immeuble

SQ1- Thermiques

SQ2- De mise aux normes / sécurité

SQ3- D'embellissement (façade, boîte aux lettres, etc.)

- Oui
- Non
- Ne sait pas

34. Avez-vous un jardin ?

- Oui privatif
- Oui, collectif
- Non

35. Vous arrive-t-il de vous rendre dans les parcs ou jardins publics ?

- Oui, souvent
- Oui, parfois
- Non, jamais
- Ne sait pas

36. Pour quelle(s) raison(s) allez-vous dans les parcs ou jardins publics ? *Plusieurs réponses possibles*

Pour accompagner vos ou des enfants qui vont y jouer

Pour vous reposer dans un espace vert

Pour retrouver des connaissances, discuter

Pour faire du sport

Autre : _____

Ne sait pas

37. Vous arrive-t-il de vous rendre dans la nature hors de la ville ?

Oui

Non

38. Si oui, à quelle fréquence y allez-vous ?

Tous les jours

Une fois par semaine

Une fois par mois

Exceptionnellement

Ne sait pas

39. Pour quelle(s) raison(s) allez-vous dans la nature ? *Plusieurs réponses possibles*

Pour vous détendre et prendre l'air

Pour vous promener

Pour sortir en famille ou avec des amis

Pour faire du sport

Autre : _____

Ne sait pas

40. Depuis votre logement, avez-vous un accès plutôt facile ou difficile...

SQ1- À un bureau de poste

SQ2- Aux transports en commun

SQ3- À une banque

SQ4- À des professionnel-les de santé

SQ5- À une épicerie, un magasin d'alimentation, aux commerces

SQ6- À une école

SQ7- À un espace vert

Plutôt facile

Plutôt difficile

Ne sait pas

Travail – emploi

Nous allons maintenant parler de votre relation à l'emploi.

41. Globalement, quel est votre niveau de satisfaction concernant ?

SQ1- Votre emploi

SQ2- Vos conditions d'emploi actuelles en termes de contrat de travail, de durée etc.

Très satisfait-e

Assez satisfait-e

Peu satisfait-e

Pas satisfait-e du tout

Ne sait pas

42. Est-ce un emploi...

En CDD

En CDI (ou fonctionnaire)

Autre : _____

Ne sait pas

43. Est-ce un emploi à temps complet ou à temps partiel ?

Temps complet

Temps partiel

44. Avez-vous choisi ce temps partiel ?

Oui

Non

45. Compte tenu de vos compétences et de vos efforts, pensez-vous que vous gagnez...

Beaucoup moins que ce que vous méritez

Un peu moins que ce que vous méritez

Ce qui est juste

Plus que ce qui serait juste

46. Combien de temps mettez-vous en moyenne, chaque jour, pour vous rendre à votre travail et en revenir ?

Prendre en compte le temps pour l'aller + le temps pour le retour

En heure(s) : ____

En minute(s) : ____

Ne sait pas

47. Si vous êtes actif-ve sans emploi, pourriez-vous indiquer pourquoi vous n'occupez pas d'emploi ?

Plusieurs réponses possibles

Vous n'avez pas encore trouvé d'emploi

Vous ne recherchez pas d'emploi

Vous n'avez pas de moyen de déplacement ou de garde d'enfants

Vous vous sentez victime de discrimination

Votre formation est inadaptée

Il n'y a pas d'emploi dans votre branche

Vous avez des problèmes administratifs

Pour des raisons de santé

Autre : _____

Ne sait pas

48. Si vous pouviez changer votre emploi du temps, souhaiteriez-vous consacrer plus de temps, autant de temps ou moins de temps...

SQ1- À votre travail

SQ2- À votre famille

SQ3- À des activités de loisirs

SQ4- À des engagements solidaires

SQ5- À vous former

Plus de temps

Autant de temps

Moins de temps

Ne sait pas

Démocratie et vivre-ensemble

49. À quelle fréquence vous arrive-t-il de fréquenter

SQ1- Des membres de votre famille, autres que ceux qui vivent chez vous le cas échéant

SQ2- Des voisin-es ou des gens du quartier

SQ3- Des collègues de travail en dehors du travail, le cas échéant

SQ4- Des ami-es, autres que les voisin-es et collègues

Tous les jours

Plusieurs fois par semaine

Plusieurs fois par mois

Quelques fois dans l'année ou moins souvent

Jamais

Ne sait pas

50. Dans l'ensemble, diriez-vous que vous êtes satisfait-e des relations que vous avez avec autrui (les membres de votre famille, de votre entourage, etc.) ?

Très satisfait-e

Assez satisfait-e

Peu satisfait-e

Pas satisfait-e du tout

Ne sait pas

51. Diriez-vous que vous avez plutôt confiance ou pas confiance dans chacune des institutions suivantes ?

SQ1- Le système éducatif

SQ2- Les médias

SQ3- Le système judiciaire

SQ4- La police

SQ5- La mairie de votre ville

SQ6- Grenoble-Alpes Métropole (la Métro)

SQ7- Le Département de l'Isère

SQ8- Le gouvernement

SQ9- Le conseil de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Plutôt confiance

Plutôt pas confiance

Ne sait pas

52. En cas de difficultés, ne serait-ce que passagères, pensez-vous que vous pourriez faire appel à quelqu'un de votre entourage pour vous aider ?

Oui

Non

53. Si oui question précédente : Qui vous aiderait, si vous en aviez besoin (Oui / Non) ?

Des membres de votre famille

Des ami-es, des proches

Des voisin-es

Des bénévoles associatif-ves

Les services sociaux

Des organisations religieuses

Autres personnes

Ne sait pas

54. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous reçu au moins une fois un des services ou les aides suivantes de la part de votre entourage ? Avez-vous reçu ... (Oui / Non)

- Un prêt en argent
- Un don en argent
- Un prêt ou un don d'objets, d'outils, d'instruments
- Une aide-ménagère (pour faire les courses, le ménage, etc.)
- Une aide pour le bricolage, des réparations
- Une aide pour la garde des enfants, leurs devoirs
- Une aide pour faire les démarches administratives
- Une aide pour le logement, un hébergement
- Une aide pour sortir, vous divertir
- Une aide pour vous déplacer (accompagnement, prêt de voiture...)
- Autre : _____
- Ne sait pas

55. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous apporté au moins une fois un des services ou les aides suivantes à quelqu'un de votre entourage ? Avez-vous apporté... (Oui / Non)

- Un prêt en argent
- Un don en argent
- Un prêt ou un don d'objets, d'outils, d'instruments
- Une aide-ménagère (pour faire les courses, le ménage, etc.)
- Une aide pour le bricolage, des réparations
- Une aide pour la garde des enfants, leurs devoirs
- Une aide pour faire les démarches administratives
- Une aide pour le logement, un hébergement
- Une aide pour sortir, vous divertir
- Une aide pour vous déplacer (accompagnement, prêt de voiture...)
- Autre : _____
- Ne sait pas

56. Participez-vous aux activités d'un club ou d'une association ?

- Oui
- Non

57. Si oui, participez-vous en tant que : (Oui / Non)

- Responsable au sein du bureau ou du conseil d'administration
- Membre actif-ve ou bénévole
- Simple adhérent-e

58. Quelles sont les activités principales de ce club ou association ? *Plusieurs réponses possibles*

- Artistique ou culturelle
- Sportive
- Caritative, entraide
- Educative
- Politique, syndicale
- Organisation religieuse
- Autres : _____
- Ne sait pas

Santé

59. Nous allons parler de votre santé. En général, diriez-vous que votre santé est :

- Excellente
- Très bonne
- Bonne
- Juste correcte
- Très mauvaise
- Ne sait pas

60. Êtes-vous actuellement suivi-e pour une maladie ou un problème de santé ?

- Oui
- Non

61. Trouvez-vous votre vie ...

- Pas du tout stressante
- Peu stressante
- Assez stressante
- Très stressante
- Ne sait pas

Affirmation de soi et engagement

62. Avez-vous le sentiment d'avoir le contrôle sur votre vie ?

- Oui
- Non

63. Avec laquelle de ces phrases êtes-vous d'accord ?

- On peut presque toujours faire confiance aux gens
- On peut généralement faire confiance aux gens
- On n'est généralement pas assez prudent quand on a affaire aux autres
- On n'est presque jamais assez prudent quand on a affaire aux autres
- Ne sait pas

64. Au cours des 12 derniers mois avez-vous participé à une action collective pour résoudre un problème à l'échelle de votre quartier, de votre commune ou autre ?

- Oui
- Non

65. Si vous considérez la vie que vous menez en ce moment, diriez-vous que vous êtes...

- Très satisfait-e
- Plutôt satisfait-e
- Pas très satisfait-e
- Pas satisfait-e du tout
- Ne sait pas

Revenus

Nous allons maintenant parler des revenus de l'ensemble de votre foyer.

66. Actuellement, diriez-vous qu'au sein de votre foyer, financièrement...

Vous êtes à l'aise

Ça va

C'est juste

Vous y arrivez difficilement

Vous ne pouvez pas y arriver sans faire de dettes (ou avoir recours au crédit à la consommation)

Ne sait pas

Refus de répondre

67. Quel est le montant mensuel NET moyen des revenus de votre ménage ?

68. Si refus de répondre : Pouvez-vous néanmoins m'indiquer dans quelle tranche vous situez-vous ?

Moins de 1 000 €

De 1 000 à moins de 1 500 €

De 1 500 à moins de 2 500 €

De 2 500 à moins de 3 500 €

3 500 € et plus

Ne sait pas

Refus de répondre

69. À combien vous revient votre logement par mois loyer et charges comprises (électricité, gaz, eau, charges de copropriété) / prêt et charges comprises ?

70. Si refus de répondre : Pouvez-vous néanmoins m'indiquer dans quelle tranche vous situez-vous ?

Moins de 500 €

De 500 à moins de 750 €

De 750 à moins de 1 000 €

De 1 000 à moins de 1 500 €

1 500 € et plus

Ne sait pas

Refus de répondre

71. Percevez-vous (ou une autre personne de votre foyer) des aides sociales (logement, familiales...) ?

Oui

Non

72. Si oui, quel est le montant mensuel des aides sociales perçues ?

73. Si refus de répondre : Pouvez-vous néanmoins m'indiquer dans quelle tranche vous situez-vous ?

Moins de 100 €

De 100 à moins de 250 €

De 250 à moins de 500 €

De 500 à moins de 750 €

750 € et plus

Ne sait pas

Refus de répondre

74. À la fin du mois, une fois toutes vos dépenses courantes payées (loyer, charges, assurances, impôts, alimentation, etc.), comment qualifieriez-vous votre situation financière ?

Il ne vous reste rien et vous êtes débiteur-trice à la fin du mois

Il ne vous reste rien, vous bouclez tout juste votre budget

Il vous reste moins de 100 euros

Il vous reste entre 100 et 500 euros

Il vous reste plus de 500 euros

Ne sait pas

Refus de répondre

75. Au cours des 12 derniers mois, vous est-il arrivé de vous restreindre sur chacun des postes suivants ? (Oui / Non)

Soins médicaux

Dépenses pour les enfants

Alimentation

Téléphone

Voiture

Équipement ménager

Habillement

Vacances et loisirs

Chauffage, énergie

Autre : _____

Ne sait pas

Fin du questionnaire / Message CNIL

Le questionnaire est à présent terminé. Nous vous remercions pour votre participation.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous informons que les informations à caractère personnel, collectées dans ce questionnaire, font l'objet d'un traitement. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ces informations. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser à Grenoble-Alpes Métropole.



JUILLET 2019